

Son Honneur le Maire présente des vœux de Noël et de Bonne Année à ses collègues du Conseil, aux directeurs de services municipaux, aux membres de la presse écrite et parlée, ainsi qu'à tous les citoyens de la Cité. Il exprime sa gratitude aux employés municipaux pour l'excellence de leurs services et leur collaboration à la bonne marche de l'administration municipale.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

13 janvier 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 janvier 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

1/1/75

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 1077 amendant le règlement No. 801 - Intégration au secteur 04-27 d'une partie des secteurs 04-21 et 04-29.

2/1/75

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 1078 amendant le règlement No.801 - Intégration au secteur 04-15 du secteur 06-26 au complet et d'une partie du secteur 06-23.

3/1/75

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 23 décembre 1974. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

M. Gérard Prince présent à l'assemblée, au nom de ses collègues de la presse écrite et parlée, formule à l'endroit des membres du Conseil des vœux de Bonne Année et de succès pour 1975. Il garantit aux administrateurs municipaux que l'information convergera dans un sens positif et que les médias d'information apporteront leur collaboration pour la bonne marche des affaires municipales.

Son Honneur le Maire se fait l'interprète du Conseil pour remercier les membres de la presse pour leur appui et leur objectivité dans l'exercice de leurs fonctions.

4/1/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 21 décembre 1974 au 4 janvier 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$404,804.84.

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

5/1/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que les mutations de propriétés portant les numéros 6905 à 7030 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

6/1/75

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

2 AUTOMOBILES DE POLICE - SEDAN 4 PORTIERES, MODELE 1975

. PINARD & PINARD LIMITEE	\$8,600.00 + taxe provinciale
. DRUMMOND AUTO LTEE	\$8,432.40 + taxe provinciale
. LUNEAU AUTOMOBILE INC.	\$7,950.00 + taxe provinciale

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission conforme à la demande de soumission soit acceptée (Luneau Automobile Inc.).

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Jean Laframboise du 845 rue Jutras, remercie le Conseil pour la diligence qu'il a apportée à éliminer une marge d'eau sur un terrain situé entre les rues Jutras et Godbout.

- Le Ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, informe le Conseil que son Ministère a accordé une subvention au montant de \$27,719.00 au commissariat industriel de la Cité de Drummondville.

7/1/75

Lecture est donnée du règlement No. 1080 concernant les stations libre-service (amendement au règlement No. 801).

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 27 janvier 1975, à 8:00 P.M.

8/1/75

Lecture est donnée du règlement No. 1081 fixant la compensation prévue à l'article 18 de la Loi sur l'Évaluation Foncière.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Marier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

9/1/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le trésorier soit autorisé à payer à l'Union des Municipalités du Québec la cotisation de la Cité de Drummondville pour l'année fiscale 1974/1975 établie à \$635.00.

ADOPTÉ

10/1/75

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement des vidanges et l'utilisation du dépotoir (règlement No. 1051).

11/1/75

Le conseiller Roger Marier donne avis de motion d'un règlement modifiant l'article 7.7 du règlement No. 801 - Hauteur des bâtiments industriels.

12/1/75

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement modifiant la Partie 11 du règlement No. 801 - Réglementation des plans d'ensemble.

13/1/75

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement modifiant la cédule "A" du règlement No. 823 pour déterminer une marge de recul du côté sud de la rue DuPont.

14/1/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les membres de la Commission d'Urbanisme pour l'année 1975 soient les suivants:

<u>Membres</u>	<u>Observateurs</u>
Paul Fournier	Roger Marier
Anicet Renart	Denis Luneau, sec.trés.
Benoit Bourret	Pierre Genest
Yvon Deshaies	Jacques Biron
Robert Savoie	Yvon Legris
	Michel Parenteau
	Laurent Bernier.

ADOPTE

15/1/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Roger Marier, que les membres du Bureau de Revision pour l'année 1975 soient les suivants:

Président	-	Me Jean-Claude Baril
Membres	-	M. Réal Jean M. Benoit Lachapelle
Secrétaire	-	M. Laurent Bernier.

Ces personnes seront rémunérées suivant des taux établis par les résolutions nos 31/1/74 et 63/2/74.

ADOPTE

16/1/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan d'annulation d'une partie des lots 126-2 et 126-3 et de subdivision d'une partie du lot 126, Rang II, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 26 novembre 1974, pour le compte des Entreprises Bellevue Ltée et la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan d'annulation et de subdivision soit accepté aux conditions ci-après énumérées, savoir:

1. Les Entreprises Bellevue Ltée devront céder à la Cité de Drummondville les lots: 126-4 (rue), 126-5 (rue), 126-7 (rue), 126-9 (rue), 126-11 (rue), 126-12 (rue), 126-13 (rue) 126-14 (rue), 126-16 (parc), 126-17 (parc) et 126-116 (parc).
2. Une servitude pour canalisation d'égouts sera consentie sur le lot 126-21.
3. Une servitude d'accès de 30 pieds sera consentie sur la partie arrière des lots: 126-94, 126-95, 126-96, 126-97, 126-98, 126-99 et 126-100.
4. Un contrat devra intervenir avec la Cité de Drummondville et les Entreprises Bellevue Ltée.
5. L'acceptation du plan précité n'engage pas la Cité à aménager les services d'aqueduc et d'égouts sur les lots indiqués sur ledit plan.

Le plan de subdivision ci-haut cité demeure assujéti à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales concernant les rues ayant une largeur moindre de 66 pieds.

ADOPTE

17/1/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 135, Rang II, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 15 octobre 1974, pour le compte de Serge Ménard.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Marier, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOPTE

18/1/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 166C, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 17 décembre 1974, pour le compte de MM. Lucien Larocque et Albert Madore.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce plan de subdivision soit accepté.

ADOPTE

19/1/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'HYdro-Québec soit autorisée à installer une lumière de 20,000 lumens sur la rue Farrell.

ADOPTE

20/1/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que des condoléances soient offertes aux familles des personnes suivantes, décédées récemment:

- Mme Ernestine Charland Rajotte, épouse de feu Dr. Arthur Rajotte, ex-maire de la Cité de Drummondville.
- Mme Georges Plamondon, dont l'époux a déjà occupé le poste de maire du Village de Drummondville-Ouest.
- M. Simon Leclerc, employé de la Cité.
- M. Antoine Laberge, ex-employé de la Cité.
- M. Robert Lefebvre, membre de la Protection Civile de la Cité.

ADOPTE

21/1/75

Son Honneur le Maire informe ses collègues du Conseil que la compagnie des chemins de fer C.N.R. annonce qu'elle a l'intention de discontinuer le service du Rapido entre Montréal et Québec.

Attendu que la disparition du Rapido entre Montréal et Québec priverait les citoyens de la Cité de Drummondville et de la région d'un service de transport en commun en opération depuis plusieurs années; il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville demande à la compagnie des chemins de fer Canadien National de ne pas discontinuer le service du Rapido entre Montréal et Québec.

Il est également résolu que copie de cette demande soit adressée à l'Honorable Jean Marchand, Ministre fédéral des Transports, et aux municipalités qui sont desservies par le Rapido sur le parcours précité.

ADOPTE

22/1/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Roger Marier, que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat avec M. Jean-Guy Moreau concernant le renouvellement de son engagement pour 3 ans au poste de commissaire industriel.

ADOPTE

23/1/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan de correction des lots 135-78, 135-79 et 135-83, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 15 octobre 1974, pour le compte de la Cité de Drummondville et M. Serge Ménard.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Marier, que ce plan de correction soit accepté.

ADOPTE

1A/1/75

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 1077, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

2A/1/75

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 1078, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

27 janvier 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 janvier 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 1080 concernant les stations libre-service (amendement au règlement No. 801).

Immédiatement après la lecture de ce règlement, Me Jean-Pierre Hinse agissant comme procureur de l'Association des Garagistes et des Détaillants d'Essence, informe le Conseil que les membres de cette association désirent que le règlement No. 1080 soit soumis à l'approbation des propriétaires par référendum.

Son Honneur le Maire et les conseillers tentent d'expliquer aux requérants que le règlement No. 1080 a été rédigé de façon à protéger les petits détaillants d'essence en interdisant la construction de stations libre-service, ailleurs que dans les secteurs de commerce artériel.

Par la voix de son procureur, Me Jean Prince, M. Ernest Grondin demande que sa dissidence à l'adoption du règlement No. 1080 soit notée au procès-verbal de la présente séance du Conseil.

Pendant près d'une heure, il y a échange de points de vue entre le Conseil et les membres de l'Association des Garagistes et des Détaillants d'Essence, concernant les pouvoirs de législation dont dispose le Conseil et les conséquences désastreuses de l'avènement des stations libre-service, tant pour les détaillants d'essence que pour les consommateurs.

A 9:00 P.M., une demande de référendum sur le règlement No. 1080, signée par 36 personnes, est remise au greffier.

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, le greffier fixe la date de la tenue dudit référendum au dimanche, 2 mars 1975.

L'Association des Garagistes et des Détaillants d'Essence propose qu'un comité regroupant ses délégués et des conseillers municipaux, soit formé afin d'élaborer un règlement municipal qui serait acceptable. Si cette étude s'avère fructueuse, l'Association s'engage à faire signer par tous ses membres une demande pour annuler la tenue du référendum précité.

Le Directeur Général de la Cité communiquera prochainement avec M. Jean-Paul Désilets, président de l'Association des Garagistes et des Détaillants d'Essence, pour organiser les séances d'étude concernant la rédaction d'un règlement acceptable pour les postes d'essence, les lave-autos et les stations libre-service.

24/1/75

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 janvier 1975. Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le constable Jacques Hince remercie le Conseil pour la chance qu'il lui a fournie en l'autorisant à s'inscrire à un stage de perfectionnement à l'Institut de Police de Nicolet.
- M. Gilles Lebeau, directeur de l'usine G.T.E. Sylvania Canada Ltd., félicite le directeur-adjoint du Service de la Protection de la Cité et son équipe pour le travail efficace qu'ils ont effectué durant la période des négociations à son usine.

Son Honneur le Maire félicite les dirigeants de G.T.E. Sylvania Electric Canada Ltd. et leurs employés qui ont su en arriver à une entente récemment sans ralentir la bonne marche de leur entreprise.

- M. Claude Rocheleau remercie le directeur-adjoint et les pompiers pour la façon dont ils ont combattu un incendie à sa demeure récemment.

25/1/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 31 décembre 1974 au 1er février 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$385,551.64.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

26/1/75

Lecture est donnée du règlement No. 1082 modifiant l'article 7.7 du règlement No. 801 - Hauteur des bâtiments industriels.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 10 février 1975, à 8:00 P.M.

27/1/75

Lecture est donnée du règlement No. 1083 modifiant le règlement concernant les vidanges et l'utilisation du dépotoir municipal (règlement No. 1051).

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

28/1/75

Lecture est donnée du règlement No. 1084 modifiant la Partie XI du règlement No. 801 - Réglementation des plans d'ensemble.

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi, 10 février 1975, à 8:00 P.M.

29/1/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le trésorier soit autorisé à payer les sommes de:

- \$909.10 à la Jeune Chambre de Drummondville Inc.;
- \$1,000.00 à la Promenade Lindsay Enr.,
- \$1,000.00 à l'Association des Hommes d'Affaires du Quartier St-Joseph.

Ces montants étant la quote-part de la Cité pour l'éclairage de rues commerciales durant la période des fêtes 1974/1975.

ADOPTE

30/1/75

Le conseiller Alphonse Paradis donne avis de motion d'un règlement concernant les soupapes de retenue (égouts).

31/1/75

Attendu que pour compléter l'installation de deux lampadaires dans le stationnement Hériot, l'Hydro-Québec doit exécuter des travaux estimés à \$2,300.00; il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité autorise l'exécution desdits travaux prévus dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine de la Cité.

ADOPTE

32/1/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire ou le pro-maire et le Directeur

Général des Services Municipaux soient autorisés à signer le renouvellement de la convention collective des policiers-pompiers de la Cité pour les années 1975 et 1976.

ADOPTE

M. Réal Jean, présent à l'assemblée, demande au Conseil s'il est possible que dans un avenir prochain la Cité se propose de donner un seul nom aux rues Lindsay, Newton et Des Pins.

Le Conseil n'a pas encore pris de décision à ce sujet et n'a pas de projet pour l'immédiat.

Le conseiller J.A. Michaud, président du Comité des Travaux Publics, demande aux journalistes de rappeler à leurs lecteurs qu'en hiver le stationnement dans les rues de la Cité est prohibé durant la nuit.

Afin de faciliter le déblaiement des rues, accélérer le travail et réduire les dépenses, la Cité devra appliquer ses règlements avec plus de sévérité, si la collaboration des automobilistes fait défaut.

Le conseiller Jean-Paul Généreux souhaite que les mises à pied temporaires ou permanentes à la Dominion Textile Ltée et autres industries du textile se résorbent au plus tôt. Le chômage en période d'inflation et durant l'hiver, par surcroît, devient inquiétant pour un petit salarié qui doit quand même subvenir aux besoins des siens.

Le conseiller Jean-Paul Généreux espère que les conventions collectives en instance de renouvellement seront négociées rapidement à la satisfaction des employés et des employeurs afin de ne pas aggraver les malaises actuels.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

10 février 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 février 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

33/2/75

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 1082 amendant la Partie VII du règlement No. 801 - Hauteur des bâtiments industriels.

34/2/75

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 1084 amendant la Partie XI du règlement No. 801 - Réglementation des plans d'ensemble.

35/2/75

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 janvier 1975. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce procès-verbal soit accepté.

ADOPTE

36/2/75

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- FOURNITURE DE 2 CAMIONNETTES "PICK UP"

- |                          |                                   |
|--------------------------|-----------------------------------|
| . Luneau Automobile Inc. | \$12,600.00 plus taxe provinciale |
| . Garage Girardin Ltée   | \$14,274.23 plus taxe provinciale |

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la soumission de Luneau Automobile Inc. soit acceptée à condition qu'elle soit jugée conforme à la demande de soumission par l'Ingénieur de la Cité.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- La Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc. demande au Conseil d'installer au plus tôt des feux de circulation à l'angle du Boulevard St-Joseph et de la rue Marier, afin de diminuer les risques d'accident à cet endroit.

On informe la Ligue que les feux de circulation ont été achetés et qu'ils seront installés dès que le matériel aura été livré par le fournisseur.

- Le poste de radio C.K.R.V. souhaite que la Cité lui fasse parvenir l'ordre du jour des séances du Conseil vingt-quatre heures à l'avance.

Son Honneur le Maire explique que la procédure actuelle ne permet pas de préparer l'ordre du jour de façon à satisfaire cette demande. En effet, cet ordre du jour peut être modifié considérablement au cours de la réunion du Conseil qui précède la séance régulière. Les représentants de la presse écrite et parlée sont invités à assister aux séances régulières du Conseil pour y recueillir toutes les informations qui les intéressent.

- Le Club Philatélique de Drummondville demande à la Cité de lui fournir deux policiers ou gardes de sécurité durant l'exposition qui se tiendra au Centre Culturel le 18 mai 1975 dans le cadre des semaines culturelles. La direction souhaite également que la Cité accepte de défrayer une partie du coût du programme souvenir de cette exposition.

Cette demande sera référée au Service de la Récréation de la Cité qui pourra agir dans les limites de ses ressources budgétaires.

- La Direction Générale de l'Environnement Urbain félicite les responsables de l'opération de l'usine de traitement d'eau de la Cité pour la qualité de l'entretien qui a été constatée lors d'une inspection récente.
- L'Honorable Jean Marchand, Ministre des Transports, accuse réception d'une résolution du Conseil de la Cité qui lui recommande d'intervenir pour conserver le Rapido entre Québec et Montréal.
- Le Ministère des Affaires Culturelles fait parvenir à la Cité un chèque au montant de \$15,031.00 à titre de subvention pour l'opération de la Bibliothèque Municipale.

Des remerciements seront adressés au Ministre des Affaires Culturelles pour cette subvention appréciable.

37/2/75

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par 14 résidents du secteur de Drummondville-Ouest qui désirent que des indications d'arrêt soient placées aux quatre coins de l'intersection des rues Des Peupliers et Des Ormes. Ces citoyens souhaitent également que toute la signalisation du secteur de Drummondville-Ouest soit repensée pour une amélioration de la sécurité.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette requête soit remise au responsable du Service de la Circulation qui fera l'étude des problèmes exposés dans cette demande.

ADOPTE

38/2/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 25 janvier 1975 au 1er février 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$144,563.78.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

39/2/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les mutations de propriétés portant les numéros 7031 à 7075 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

40/2/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Marier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de toute banque à charte acceptée par la Commission Municipale de Québec, par billet promissoire, un montant de \$1,000,000.00, que le maire et le trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$1,000,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé au cours de l'exercice financier 1975. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$1,000,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

41/2/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'aviseur légal, Me Jacques Biron, soit autorisé à prendre une action en démolition pour l'immeuble portant les numéros civiques 219 à 225 rue Mercier.

ADOPTE

42/2/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les évaluateurs Morin, Pelletier, Roy & Associés soient autorisés à rédiger un rapport d'évaluation de la bâtisse portant les numéros civiques 219 à 225 rue Mercier.

ADOPTE

43/2/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le conseiller Roger Prince soit nommé pro-maire pour une période de quatre mois en remplacement du conseiller J.A. Michaud dont le terme est expiré.

ADOPTE

La coutume voulant que les termes de pro-maire soient assumés par les conseillers dans l'ordre des sièges qu'ils occupent, le conseiller Laval Allard aurait normalement dû être nommé à ce poste. Vu son absence, le conseiller Roger Marier a refusé d'être nommé pour le présent terme afin de ne pas cautionner le fait que son collègue ne siège pas assidûment durant la saison hivernale.

Son Honneur le Maire remercie le conseiller J.A. Michaud pour la disponibilité et l'empressement dont il a fait preuve au cours des quatre derniers mois.

A son tour, le conseiller J.A. Michaud exprime sa gratitude au greffier pour lui avoir facilité l'exercice de son mandat.

44/2/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le notaire Gérard Fradet soit autorisé à rédiger un contrat concernant un échange de terrain à intervenir entre la Cité et la Légion Royale Canadienne, succursale No. 51, le tout conformément à la résolution no. 407/67 du 13 novembre 1967.

ADOPTE

45/2/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les ingénieurs-conseils Hamel, Ruel & Associés soient autorisés à préparer les devis nécessaires pour les changements qui devront être apportés au système de réfrigération du Centre Civique, afin d'utiliser le fréon au lieu de l'ammoniaque comme réfrigérant.

ADOPTE

46/2/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux organisateurs du Tournoi International de Hockey Midget, aux directeurs du Drummondville Olympique, aux bénévoles qui les ont secondés et aux familles qui ont accueilli les jeunes joueurs visiteurs. Des remerciements seront également adressés aux généreux commanditaires de ce prestigieux tournoi, M. Roger Lauzon et M. Georges Plamondon, au président d'honneur, M. Jean Béliveau, aux journalistes et aux représentants des postes de radio qui ont contribué au succès sans précédent de cet évènement annuel.

Des félicitations particulières seront transmises aux porteurs du Drummondville Olympique Midget qui grâce à leur talent et leur fierté, sont parvenus à la finale de leur catégorie. Leur performance a attiré une foule record au Centre Civique et une bonne partie du succès du tournoi leur revient à juste titre.

ADOPTE

Le greffier informe le Conseil et les membres de l' Association des Garagistes et des Détaillants d'Essence qui assistent à l'assemblée que le référendum qui devait se tenir le 2 mars pour approuver ou rejeter le règlement No. 1080, est annulé. Cette annulation s'impose parce qu'après vérification

le nombre de personnes qualifiées qui ont demandé ce référendum, n'est que de 5 alors que le minimum requis par l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes est de 6.

47/2/75

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement modifiant les règlements nos 1058 et 1080 aux fins de limiter par une distance minimum entre elles l'implantation des entreprises suivantes, savoir: stations de service, stations libre-service, stations libre-entretien, les lave-autos et toutes autres entreprises de distribution d'essence vendue au détail; et de restreindre à certaines activités les entreprises précitées.

Le Conseil se propose de présenter ce règlement à l'Association des Garagistes et des Détaillants d'Essence avant de l'adopter.

48/2/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint soient autorisés à signer un procès-verbal de bornage No 3389 préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 13 janvier 1975, ainsi qu'un plan accompagnant ce procès-verbal de bornage préparé par le même arpenteur-géomètre en date du 16 décembre 1974 (propriété de la Cité et M. Ludger Pinard).

ADOPTE

49/2/75

Attendu que l'industrie du textile traverse actuellement une période de difficultés sérieuses occasionnant la mise à pied de très nombreux travailleurs;

Attendu que plusieurs industries du Québec et particulièrement celle de Drummondville sont affectées par ces difficultés;

Attendu qu'il y a lieu de formuler une demande au gouvernement fédéral visant à améliorer les conditions de l'industrie du textile;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite au gouvernement fédéral d'adopter sans retard toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées à la sauvegarde de notre industrie du textile et en particulier de contrôler efficacement les importations dans notre pays; et que copie de cette résolution soit transmise:

- au Premier Ministre du Canada, M. Pierre Elliot Trudeau;
- aux Ministres Fédéral et Provincial de l'Industrie et du Commerce;
- au Député Fédéral, Me Yvon Pinard;
- au Député Provincial, M. Robert Malouin;
- ainsi qu'aux municipalités de la région des Cantons de l'Est affectées par les problèmes du textile.

ADOPTE

50/2/75

Son Honneur le Maire Philippe Bernier propose et il est unanimement résolu que des félicitations soient adressées aux dirigeants ainsi qu'aux employés de la compagnie Dominion Dyeing & Printing Co. Ltd qui ont renégocié une convention collective récemment dans un climat d'entente et de compréhension qui permet à cette entreprise de continuer ses opérations au bénéfice de l'économie de notre Cité.

ADOPTE

Les membres du Conseil répondent aux personnes présentes à l'assemblée sur les sujets suivants:

- déneigement des trottoirs en bordure du Boulevard St-Joseph;
- prolongement du Boulevard Celanese jusqu'à la 8e Avenue;
- prolongement de la 19e Avenue pour traverser la voie du Canadien Pacifique;
- entretien du Boulevard Lemire;
- déblaiement du Domaine du 150ième;
- pourcentage de la contribution de la Cité dans le déficit des logements administrés par l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville;
- nomination d'un Directeur de Police;
- possibilité d'améliorer les panneaux en bordure du Boulevard Lemire qui indiquent certaines industries localisées dans le parc industriel.

33A/2/75

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 1082, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

34A/2/75

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 1084, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
*Laurie Bernier*  
 Greffier.

.....  
  
 Maire.

17 février 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 17 février 1975, à 5:30 P.M.; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour la raison suivante:

" Adopter une résolution relativement à l'engagement d'un directeur de police. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe BERNIER.

51/2/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que Monsieur Yves Pouliot soit nommé Directeur du Service de Protection de la Cité de Drummondville (policiers et pompiers).

Monsieur Yves Pouliot entrera en fonction le 17 mars 1975 et sera rémunéré de la façon suivante:

1ère année:	\$22,500.00
2ème année:	\$23,500.00

Le Directeur du Service de Protection bénéficiera également de tous les avantages marginaux accordés aux membres du personnel de cadre de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

*Laurent Bernier*  
.....  
Greffier.

*Philippe Bernier*  
.....  
Maire.

24 février 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 février 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

52/2/75

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 10 février 1975, ainsi que du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 février 1975.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le procès-verbal de ces assemblées soit accepté.

ADOPTE

Me Jean-Pierre Hinse, procureur de l'Association des Garagistes et des Détaillants d'Essence, présente au Conseil un projet d'amendement aux règlements nos 1058 et 1080. Il demande que lecture soit faite sur le champ de ce projet de règlement; que le Conseil formule ses commentaires; et que toutes les dispositions futures qui précéderont l'adoption d'un nouveau règlement amendant les règlements nos 1058 et 1080 se fassent publiquement.

Le Conseil accepte de bon gré les demandes précitées et le greffier donne lecture du projet de règlement rédigé par Me Jean-Pierre Hinse.

Ce projet de règlement sera soumis à l'aviseur légal pour étude et sera analysé par le Conseil durant la séance régulière du 24 mars 1975.

53/2/75

M. Bertrand Houle veut savoir si la Cité de Drummondville entend procéder à l'installation des services d'égouts sur la rue Montplaisir dans un avenir prochain, afin qu'il puisse construire sur un terrain dont il est propriétaire.

Attendu que la demande de ce citoyen remonte au 26 août 1974;

Attendu que plusieurs citoyens de la Rive Nord ont également demandé l'installation des services dans le secteur Nord;

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité amorce sans délai une étude pour établir la planification de ce secteur et estimer les coûts des travaux qu'exigerait le développement du secteur de la Rive Nord.

ADOPTE

54/2/75

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- VENTE DU BELIER MECANIQUE #36
  - . Yvon Vallières \$651.00
  - . Denis Lemaire \$110.00
  - . Roger Lemaire \$330.00
  - . Germain Bourgeois \$300.00
  - . Pierre Mathieu \$100.00
  - . Jean-Roch Cyr \$335.00
- VENTE DU BELIER MECANIQUE #47
  - . Denis Lemaire \$160.00
  - . Roger Lemaire \$430.00
  - . Jean-Roch Cyr \$650.00
  - . Léo Fournier \$125.00
  - . Yvon Vallières \$826.00
  - . Germain Bourgeois \$200.00
- VENTE D'UNE AUTOMOBILE DE MARQUE RAMBLER, 1966
  - . Germain Bourgeois \$30.00
  - . Pierre Mathieu \$25.00

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les soumissions suivantes soient acceptées:

- Béliier mécanique #36 : M. Yvon Vallières \$651.00
- Béliier mécanique #47 : M. Yvon Vallières \$826.00
- Auto Rambler 1966 : M. Germain Bourgeois \$ 30.00

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le secrétaire de l'Honorable Jean Marchand accuse réception d'une résolution du Conseil de la Cité concernant le maintien du Rapido entre Montréal et Québec.
- L'Unité des Policiers de Drummondville Inc. informe le Conseil que les membres du comité conjoint récemment formé pour l'étude du rapport Pominville, se compose de MM. Jean-Louis McMahon, Dominique Gaudet et Camille Blanchette.
- M. Alcide Kirouac de la rue Lévis remercie les membres de la Protection Civile et M. Gérald Lapierre pour les excellents services dont il fut l'objet lors du bris d'un réservoir d'essence.
- Mes Jacques Biron et Paul Biron félicitent les membres du Conseil d'être en place à titre d'édiles municipaux, à l'occasion du centenaire de la Cité de Drummondville puisque notre Cité a reçu sa charte le 1er janvier 1875.

- La Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc. se dit surprise que le salaire du nouveau Directeur de Police soit de \$22,500.00 pour la première année. Elle souhaite qu'un tel salaire ne serve pas de base à l'avenir pour fixer les émoluments des chefs de services.

Son Honneur le Maire explique que le salaire accordé au nouveau Directeur de Police est comparable à ceux qui sont proposés par la Commission de Police du Québec et à ceux qui sont payés dans des villes comparables à Drummondville pour des directeurs qualifiés. Responsable d'un budget dépassant un million de dollars, le nouveau Directeur devra faire preuve de compétence administrative dans l'opération de son budget et justifier ainsi le salaire qui lui est accordé.

55/2/75

- L'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec informe le Conseil que M. Pierre Genest, ing., Directeur Général de la Cité, a été élu membre de son bureau de direction lors du dernier congrès annuel de l'Association.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que des félicitations soient offertes à M. Pierre Genest pour s'être mérité cet honneur qui témoigne de l'estime de ses collègues et de sa compétence.

ADOPTE

56/2/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 8 février 1975 au 1er mars 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$527,841.40.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

57/2/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville accepte les travaux de revêtement bitumineux exécutés par Sintra Inc. au cours des mois de juin et juillet 1974, pour un montant de \$14,352.00, tels que décrits au rapport préparé par le trésorier de la Cité.

ADOPTE

58/2/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville approuve le rapport fait par le trésorier relativement à des dépenses pour des travaux exécutés aux chemins municipaux et se montant à \$14,352.00; le Conseil ayant pris connaissance des conditions imposées par le département de la voirie lorsque la subvention a été accordée.

ADOPTE

59/2/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan d'annulation des lots 168-219, 168-219-1 et 168-219-2, ainsi que d'un plan de redivision d'une partie du lot 168, Rang III, préparés par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 23 janvier 1975, pour le compte de B.P. Canada Ltée.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ces plans d'annulation et de redivision soient acceptés.

ADOPTE

60/2/75

Le greffier demande au Conseil s'il entend, à l'instar des villes de Québec, Longueuil, Graby et autres, soumettre une demande de subvention au Ministère Provincial de la Justice visant à obtenir une compensation équivalente aux déboursés de la Cité à l'égard du personnel policier et des autres dépenses affectées par l'application des lois débordant la stricte application des règlements municipaux.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville accepte en principe de formuler une demande de remboursement auprès du Ministère Provincial de la Justice visant à obtenir une subvention équivalente aux déboursés de la Cité dans le sens ci-haut cité, le montant demeurant à être défini par le Conseil Municipal.

ADOPTE

61/2/75

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de différents travaux publics et autres au cours de l'année 1975 et un emprunt de \$455,000.00:

Egouts, aqueduc	\$355,000.00
Système de réfrigération au Centre Civique	<u>\$100,000.00</u>
TOTAL (incluant les frais de financement)	<u>\$455,000.00</u>

62/2/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité paie à l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. la somme de \$150.00 représentant sa cotisation pour l'année 1975.

ADOPTE

63/2/75

ABROGÉ  
PAR RES.  
87/3/75

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité achète de MM. Gérard et Clermont Veilleux pour la somme de \$12,112.66, soit quinze cents (\$0.15) le pied carré, un terrain à distraire du lot 173 (P.173) ayant une longueur de 777.2 pieds dans sa ligne nord-est, 103.9 pieds dans sa ligne sud-est, 777.2 dans sa ligne sud-ouest et 103.9 pieds dans sa ligne nord-ouest, pour une superficie de 80,751.08 pieds carrés.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à l'achat de ce terrain.

ADOPTE

64/2/75

Le conseiller Roger Prince présente le rapport financier de l'opération 1974 pour la Cité de Drummondville. Ce rapport révèle que les revenus de la Cité se sont élevés à \$5,815,641.00 contre des dépenses de \$5,810,152.00 laissant ainsi un excédent des revenus de \$5,489.00 sur les dépenses après avoir capitalisé la somme de \$465,122.00 à même le budget de l'année.

A titre de président du Comité des Finances, le conseiller Roger Prince se dit très satisfait de l'opération 1974 qui se solde par un surplus appréciable après avoir donné à la population un niveau de service de qualité. Le surplus est en partie attribuable à l'inflation mais également au paiement des arrérages par les corporations non-imposables et à l'efficacité du contrôle exercé par la trésorerie.

Le conseiller Roger Prince offre ses remerciements sincères à M. Roland Tessier et aux vérificateurs qui ont finalisé le rapport financier très rapidement compte tenu de l'ampleur du travail qu'ils avaient à accomplir.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que des félicitations et des remerciements soient offerts au conseiller Roger Prince pour sa contribution au succès de l'opération financière 1974.

ADOPTE

65/2/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le rapport des opérations financières pour l'année 1974 soit accepté tel que rédigé et signé par les vérificateurs Verrier, Richard, Hébert & Cie.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fait part aux journalistes et à l'assemblée qu'au cours de la journée, il a assisté à une conférence donnée à Trois-Rivières par le Premier Ministre du Québec, M. Robert Bourassa. Il s'est dit déçu que malgré notre appartenance à la zone administrative no. 4, le gouvernement de la province se plaît à investir plusieurs millions dans cette zone en favorisant Trois-Rivières et sa région immédiate au détriment des villes situées aux limites de cette zone comme Drummondville.

La décision du gouvernement de centraliser les services administratifs à Trois-Rivières dans un nouvel immeuble de 100,000 pieds carrés de superficie, indique bien que Drummondville doit renoncer pour longtemps à voir ses propres services s'améliorer.

Il y a quelques semaines, le Premier Ministre gratifiait la ville de Sherbrooke d'une somme de 12 millions pour l'aménagement d'un parc industriel. Il serait temps que Drummondville obtienne sa juste part pour améliorer ses services de santé, éducatifs et industriels.

En attendant leur tour, les citoyens de Drummondville peuvent marcher la tête haute avec la fierté de ne pas être sur le Bien-Etre Social.

66/2/75

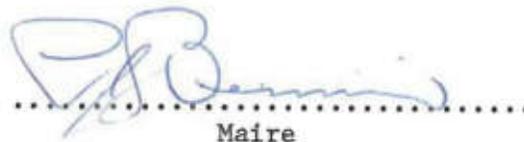
Il est proposé par le conseiller Roger Marier et unanimement résolu que des félicitations soient offertes à M. Clément Cormier pour sa récente nomination au poste de président de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc.

ADOPTE

Son Honneur le Maire assure le nouveau président de la plus entière collaboration du Conseil et des employés municipaux.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier

  
.....  
Maire

10 mars 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 mars 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lindor Letendre, J.A. Michaud, Laval Allard, Roger Marier, Alphonse Paradis, Roger Prince, Jean-Paul Généreux, et Lucien Couture, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

67/2/75

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 24 février 1975. Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

Période de questions

M. Laurent Ricard s'informe pour connaître la façon dont la valeur locative est établie par l'évaluateur de la Cité.  
La réponse lui est fournie par le greffier.

C O R R E S P O N D A N C E :

- L'Union des Employés de la Teinture de Drummond Inc. remercie le Conseil pour l'intérêt qu'il a manifesté au règlement intervenu récemment à l'usine Dominion Dyeing & Printing Co. Ltd. lors du renouvellement d'une convention de travail.
- M. Bertrand Houle demande au Conseil de lui indiquer à quelle date il peut espérer obtenir un permis de construction pour un lot situé sur la Rive Nord.  
Attendu qu'une étude est actuellement en cours pour établir la planification de ce secteur, le requérant devra patienter au moins 7 à 8 semaines avant d'être fixé à ce sujet.
- Le secrétaire du Premier Ministre du Canada accuse réception d'une résolution du Conseil concernant les problèmes actuels de l'industrie du textile.
- M. Jacques Garceau, du 636 Lindsay, informe le Conseil que la vibration causée par la circulation de véhicules lourds en face de sa résidence, endommage un immeuble dont il est propriétaire.  
Cette lettre sera remise au Directeur des Travaux Publics qui vérifiera si la Cité doit accepter la responsabilité de cette situation.

68/3/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 22 février 1975 au 1er mars 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$248,313.19.

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

69/3/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les mutations de propriétés portant les numéros 7076 à 7103 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

70/3/75

Vu les articles 86, 87 et 88 de la Loi sur l'Évaluation Foncière (Bill 33), il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que M. Jean-Jacques Rozon, évaluateur et détenteur d'un permis provincial portant le numéro 33,459, soit autorisé à titre de représentant de la firme Bégin, Charland & Valiquette (1972) Ltée à procéder à la tenue à jour du rôle d'évaluation de la Cité de Drummondville durant l'année 1975.

ADOPTE

71/3/75

Vu les articles 28 à 32 inclusivement de la Loi sur l'Évaluation Foncière (Bill 33), il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Jean-Jacques Rozon, évaluateur et détenteur d'un permis provincial portant le numéro 33,459, soit autorisé à titre de représentant de la firme Bégin, Charland & Valiquette (1972) Ltée, à dresser un rôle de valeur locative pour fins d'imposition en 1975 sur les immeubles de la Cité dont la Loi exige l'inscription au rôle.

ADOPTE

72/3/75

Attendu qu'il y a lieu que la Cité signe une convention avec la Commission Hydroélectrique de Québec concernant l'implantation d'un réseau souterrain de fourniture d'énergie pour alimenter une partie du stationnement Hériot, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Pierre Genest, ing., directeur général des services municipaux, soit autorisé à signer ladite convention.

La présente autorise également le trésorier de la Cité à émettre deux chèques aux montants de \$580.00 et \$1,720.00 couvrant les travaux mentionnés respectivement aux articles 2 et 7 de cette convention.

ADOPTE

73/3/75

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville, par son règlement numéro 1002 a été autorisée à emprunter une somme de \$420,000.00;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville désire se prévaloir de la partie VIB de la Loi Nationale sur l'Habitation;

ATTENDU QUE la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement a consenti à la Cité de Drummondville un prêt au montant de \$66,745.43;

ATTENDU QUE le montant de la renonciation sur ce prêt est de \$16,686.36;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de \$50,059.07;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 1002 en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,  
 APPUYE PAR LE CONSEILLER ALPHONSE PARADIS,  
 ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE le règlement numéro 1002 soit et est modifié pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de \$50,059.07 d'obligations relatives au prêt de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement:

- a) Les obligations seront datées du 1er octobre 1974, et porteront intérêt à un taux de 10% l'an.
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er octobre de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.
- c) Les obligations seront payables au détenteur enregistré, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada au Canada.
- d) La corporation se réserve le droit de racheter, par anticipation, la totalité ou une partie des obligations de cette émission, à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité, au taux d'intérêt de l'obligation, pour le terme non encore expiré à la date du rachat.
- e) Un avis de tel rachat devra être donné par la corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.
- f) Un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

QUE, de plus, demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, d'autoriser la Cité de Drummondville à vendre de gré à gré, au pair, au taux d'intérêt de 10%, à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, \$50,059.07 d'obligations émises en vertu de son règlement numéro 1002.

ADOPTE

74/3/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan d'annulation d'une partie du lot 168-30 (rue) et des lots 168-138 et 168-139 (rues), daté du 10 février 1975, ainsi que d'un plan de subdivision d'une partie du lot 168, Rang III, daté du 14 février 1975, lesquels plans ont été préparés par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire pour le compte de la Cité de Drummondville et de Terrasse du Boulevard Inc.

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ces plans d'annulation et de subdivision soient acceptés.

ADOPTE

CENTRAL MORTGAGE AND HOUSING CORPORATION / SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LOAN REPAYMENT SCHEDULE / LISTE DES REMBOURSEMENTS SUR UN PRÊT

BORROWER / EMPRUNTEUR <b>CITE DE DRUMMONDVILLE</b>			CMHC REFERENCE / RÉFÉRENCE SCH. <b>+55STPC0010</b>
LOAN AMOUNT / MONTANT DU PRÊT <b>50059.07</b>	INTEREST RATE / TAUX D'INTÉRÊTS <b>10.0000</b>	COMPOUNDED / CALCULÉS <b>SEMI-ANNUALLY 2</b>	INTEREST ADJUSTMENT DATE / DATE D'AJUSTEMENT DE L'INTÉRÊT <b>01/10/74</b>
AMORTIZATION PERIOD / PÉRIODE D'AMORTISSEMENT <b>20</b>	PAYMENT / VERSEMENT <b>5980.57</b>	PAYABLE / PAYABLE <b>ANNUALLY 1</b>	1 <sup>st</sup> PAYMENT DATE / DATE D. 1 <sup>er</sup> VERSEMENT <b>01/10/70</b>

PAYMENT NUMBER / VERSEMENT NUMÉRO	PRINCIPAL OUTSTANDING / PRINCIPAL IMPAYÉ	PRINCIPAL REPAYMENT / REMBOURSEMENT DE PRINCIPAL	INTEREST PAYMENT / PAIEMENT D'INTÉRÊTS	INTEREST CHARGES / FRAIS D'INTÉRÊTS
1	49209.55	849.52	3775.79	
2	48272.95	936.59	5043.98	
3	47240.37	1032.59	4947.98	
4	46101.94	1138.43	4842.14	
5	44846.87	1255.12	4725.45	
6	43463.05	1383.77	4596.80	
7	41937.44	1525.61	4454.90	
8	40255.45	1681.99	4298.59	
9	38401.07	1854.39	4126.18	
10	36356.61	2044.46	3936.11	
11	34102.59	2254.02	3726.55	
12	31617.54	2485.05	3495.52	
13	28877.77	2739.77	3240.90	
14	25857.17	3020.60	2959.47	
15	22526.96	3330.21	2650.30	
16	18855.40	3671.50	2309.01	
17	14807.51	4047.39	1932.53	
18	10344.71	4462.80	1517.77	
19	5424.47	4920.24	1080.33	
20	0.0	5424.47	556.01	

\*\*FINAL PAYMENT IS \$ 5980.57  
50059.07 68196.98

Montant de prêt \$66,745.43  
Moins renoncation 16,686.36  
Solde à amortir \$50,059.07

Nous avons préparé la présente liste de paiements en supposant que la dernière avance sera émise le 2 janvier 1975.

Voici comment nous avons fait calcul de votre premier paiement d'intérêt:

$\$50,059.07 \times .0754266$  - Facteur d'intérêt composé pour  
272 jours (le 2 janvier 1975 - 30 septembre 1975) = \$3,775.79

ANNEXE - RESOLUTION NO. 73/3/75 - SEANCE DU 10 MARS 1975

75/3/75

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt au montant de \$550,000.00 pour l'exécution de travaux publics, savoir: aqueduc et égouts, pavage de base, trottoirs de béton, bordures de béton, éclairage de rues, parcs, asphalte (couche d'usure), divers; ainsi que pour des travaux de modification au système de réfrigération du Centre Civique:

- Travaux publics:	\$403,800.00
- Système de réfrigération:	89,300.00
- Financement et contingences:	<u>56,900.00</u>
TOTAL:	\$550,000.00.

76/3/75

Attendu que tout citoyen a droit de bénéficier de services de santé comparables à l'ensemble de la région, et ce dans des limites raisonnables de déplacement;

Attendu que les législateurs doivent dans une planification globale tenir compte des réalités d'un territoire donné en fonction de ses besoins;

Attendu que la région de Drummondville est défavorisée sur ce plan;

Attendu que depuis 1961 plusieurs ministres de la santé ont reconnu nos besoins, et ce tout en promettant d'y apporter des solutions;

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis et résolu à l'unanimité que demande soit faite au gouvernement de reconnaître les besoins de notre population, et d'établir immédiatement les étapes pour la réalisation des projets: "SANTÉ-HEBERGEMENT" proposés par le Comité des Affaires Sociales de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond.

ADOPTE

Son Honneur le Maire souhaite que la population supporte l'action entreprise par le Comité des Affaires Sociales de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, pour l'amélioration des services SANTÉ et HEBERGEMENT.

77/3/75

Attendu que le Conseil de la Cité de Drummondville croit qu'il y a lieu de poursuivre l'étude entreprise par le Ministère des Affaires Municipales concernant la possibilité de fusion avec d'autres municipalités voisines, il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que MM. Lucien Couture et Roger Marier, conseillers, et Laurent Bernier, greffier, soient nommés membres du Comité qui sera formé pour l'étude de ce dossier.

ADOPTE

78/3/75

Attendu que par sa résolution no. 16/1/75 adoptée le 13 janvier 1975 le Conseil a accepté un plan d'annulation d'une partie des lots 126-2 et 126-3 et de subdivision d'une partie du lot 126 présenté par Les Entreprises Bellevue Inc.;

Attendu que pour permettre l'utilisation des lots concernés il y a lieu de procéder à un échange de terrains entre la Cité de Drummondville et Les Entreprises Bellevue Inc.;

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité accepte l'échange suivant:

- a) Les Entreprises Bellevue Inc. remettent à la Cité les parcelles de terrain suivantes:

la parcelle D:	5,168 p.c.
la parcelle Q:	7,942 p.c.
la parcelle R:	9,822 p.c.
la parcelle S:	43,064 p.c.
la parcelle T:	27,608 p.c.
la parcelle U:	<u>4,114 p.c.</u>
Total:	97,718 p.c.

- b) La Cité remet aux Entreprises Bellevue Inc. les parcelles de terrain suivantes:

la parcelle I:	4,085 p.c.
la parcelle J:	3,445 p.c.
la parcelle K:	520 p.c.
la parcelle M:	6,462 p.c.
la parcelle N:	11,303 p.c.
la parcelle O:	235 p.c.
la parcelle P:	6,150 p.c.
un terrain de 65' X 100'	
voisin de la parcelle K:	<u>6,500 p.c.</u>
Total:	38,700 p.c.

le tout tel que décrit à un plan préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 2 octobre 1974, portant le numéro A-1905 et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PLAN CLASSE AVEC CONTRAT)

Il est également résolu que le notaire Laurent Jutras soit autorisé à rédiger l'acte d'échange des terrains ci-haut décrits.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à cette transaction et à y apporter toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTE

79/3/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Denis Lumeau, architecte, coordonnateur du programme de rénovation urbaine de la Cité de Drummondville, soit autorisé à accepter et signer le plan No. SL-17-51.72, daté du 16 mai 1974 et préparé par Canadian Pacific Limited concernant l'élargissement de la rue St-Damase.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fait part à l'assemblée que Les Fabrications Hammond Inc. qui avaient officiellement annoncé leur intention de construire une usine dans le parc industriel ont pris la décision de retarder la mise en chantier de leur projet pour des raisons économiques qui deviennent inquiétantes, tant en ce qui a trait aux politiques gouvernementales qu'aux coûts sans cesse grandissants de la construction et des salaires. De son côté, la Société de Développement Industriel refuse de donner suite à son intention d'octroyer ce projet pour un montant de \$40,000.00.

Plusieurs autres industries qui avaient des projets immédiats les ont placés en veilleuse pour des raisons similaires.

Monsieur le Maire souhaite que cette situation défavorable se corrige le plus tôt possible afin de ne pas paralyser l'essor industriel que nous étions en droit d'espérer à la suite des efforts vigoureux qui ont été faits au cours des dernières années.

Monsieur le Maire demande que des félicitations soient transmises à M. Henri Talbot, directeur de la bibliothèque municipale, pour l'excellent rapport qu'il a rédigé concernant la marche du service dont il est responsable.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

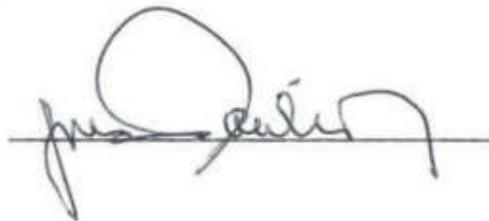
  
.....  
Maire.

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE DRUMMONDVILLE

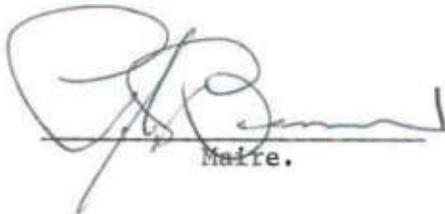
SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Yves Pouliot, Directeur du Service de Police et Incendie de la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Pouliot', written over a horizontal line.

Assermenté devant moi  
à Drummondville, P.Q.  
ce 17e jour de mars 1975.

A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.

Maire.

24 mars 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 mars 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

80/3/75

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 10 mars 1975. Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

81/3/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 8 mars 1975 au 1er avril 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$331,356.96.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du comité exécutif de l'Association de Parents du Collège St-Bernard qui sollicite l'intervention des autorités municipales pour prohiber l'exhibition de femmes aux seins nus dans tous les endroits publics et plus spécialement dans un restaurant du centre-ville.

Son Honneur le Maire explique que malheureusement les autorités municipales n'ont pas juridiction pour légiférer dans ce domaine qui relève du gouvernement provincial. Quand même, le service de police de la Cité exercera une surveillance étroite de ces endroits et sollicitera l'appui de la Sûreté du Québec pour que ces endroits soient opérés conformément aux lois qui les régissent.

Tel que promis à l'Association des Garagistes et des Détaillants d'Essence, le Conseil engage la discussion sur le projet de règlement destiné à amender les règlements nos 1058 et 1080 concernant l'aménagement des postes d'essence et les stations libre-service.

Le conseiller Roger Marier suggère que chaque article du projet de règlement soit discuté à tour de rôle et cette formule est acceptée à l'unanimité.

Cette discussion dure près de deux heures et porte sur les possibilités de rendre plus prohibitif l'aménagement de stations de service et libre-service, en augmentant la superficie des terrains et en établissant des distances entre ces commerces.

En conclusion, le Conseil se dit prêt après avoir étudié tous les aspects de la question à proposer des modifications aux règlements actuels à condition que ces changements réfèrent à des normes acceptables d'urbanisme ou de sécurité. Toutes les modifications suggérées qui concernant l'opération des commerces en cause ne peuvent être considérées parce que le Conseil doit demeurer dans les limites de la juridiction qui lui est conférée par la Loi des Cités et Villes.

Un projet de règlement sera élaboré et soumis au Conseil pour approbation à une prochaine séance régulière.

82/3/75 Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$56,000.00 pour l'aménagement des bureaux du Service d'Urbanisme:

Matériaux et travaux	\$50,000.00
Financement	<u>\$ 6,000.00</u>
TOTAL	\$56,000.00

83/3/75 Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville paie à la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités la somme de \$1,113.45 représentant sa contribution pour la période du 1er avril 1975 au 31 mars 1976.

ADOPTE

84/3/75 CONSIDERANT QUE les membres du Conseil de la Cité de Drummondville sont conscients qu'il existe à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité un besoin de logements pour familles à faibles revenus ou à revenus modiques;

CONSIDERANT QUE suivant les démarches préliminaires auprès de la Société d'Habitation du Québec, cette dernière semble disposée à étudier la requête de la municipalité;

CONSIDERANT QUE le Conseil a pris connaissance des dispositions de la loi et des règlements de la Société d'Habitation du Québec et plus particulièrement de celles concernant la section "Habitation";

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER MARIER,  
 APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,  
 ET RESOLU QUE:

1. Le Conseil demande à la Société d'Habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la loi;
2. Le Conseil demande à la Société d'Habitation du Québec que soit réalisé un programme d'habitation d'environ 170 unités de logements, comprenant 90 unités de logements destinés aux personnes retraitées et/ou âgées et 80 unités de logements destinés aux familles à faibles revenus ou à revenus modiques;
3. Le Conseil s'engage à signer une convention avec la Société d'Habitation du Québec par laquelle la municipalité participera financièrement aux déficits d'exploitation selon les modalités de la loi et des règlements de la Société d'Habitation du Québec;
4. Le Conseil s'engage à collaborer à la réalisation par la Société du programme d'habitation;
5. Le Conseil fournira les infrastructures nécessaires, s'il y a lieu, pour la réalisation du programme;
6. Le Conseil s'engage à adopter, s'il y a lieu, un code du logement par la Société dans un délai satisfaisant pour cette dernière.

ADOPTE

85/3/75

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville souhaite qu'un représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec soit nommé pour la région de Drummondville;

ATTENDU QUE les industriels et commerçants de la Cité de Drummondville déplorent l'absence d'un représentant de ce ministère dans la région de Drummondville;

ATTENDU QUE l'aide du ministère serait accrue et plus particulièrement accessible par la présence permanente d'un représentant à Drummondville;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que demande soit faite au Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, l'Honorable Guy St-Pierre, d'ouvrir un bureau à Drummondville et qu'un représentant soit nommé pour desservir Drummondville et sa région.

ADOPTE

86/3/75

AMENDEE  
PAR RES.  
121/4/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que MM. Philippe Bernier, maire, Pierre Genest, directeur général des services municipaux et Jean-Marie Précourt, directeur-adjoint, soient nommés membres du comité conjoint qui aura le mandat de recommander à l'Unité des Policiers et à la Cité les modalités de mise en application de toute recommandation dans le rapport Pominville qui implique une ou des modifications à la convention collective en vigueur.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une requête produite par T.V. Drummond Inc. à la Régie des Services Publics pour obtenir une augmentation de taux.

Le Conseil laisse à la Régie le soin d'apprécier cette requête.

87/3/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité achète de MM. Gérard et Clermont Veilleux pour la somme de \$12,139.20, soit quinze cents (\$0.15) le pied carré, un terrain à distraire du lot 173 (P.173) ayant une longueur de 103.9 pieds dans sa ligne nord-est, 779.4 pieds dans sa ligne sud-est, 103.9 pieds dans sa ligne sud-ouest et 778.4 pieds dans sa ligne nord-ouest, pour une superficie de 80,928 pieds carrés.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à l'achat de ce terrain, et à y apporter toutes modifications d'importance mineure si jugées nécessaires.

La présente résolution abroge et remplace la résolution no. 63/2/75 adoptée le 24 février 1975.

ADOPTE

88/3/75

Attendu que la Cité doit acquérir une partie du lot 173 pour procéder à l'ouverture de la rue Michaud, il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, ce qui suit:

1. M. Oscar Poulin cède à la Cité un terrain de figure trapézoïdale, faisant partie du lot cent soixante-treize (Ptie 173), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, P.Q., borné et décrit comme suit:

Borné vers le Nord-Est et le Sud-Est par d'autres parties du lot 173, vers le Sud-Ouest par une partie du lot 174 et vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 173 (faisant maintenant partie de l'Autoroute no. 20).

Mesurant soixante pieds (60.0 pi, soit, 18.29 m) de largeur, sept cent seize pieds (716.0 pi, soit, 218.24 m) dans sa ligne Sud-Est, sept cent quinze pieds et quatre dixièmes (715.4 pi, soit, 218.05 m) dans sa ligne Nord-Ouest.

Contenant en superficie quarante-deux mille neuf cent quarante-deux pieds carrés (42,942 pi<sup>2</sup>, soit 3,989.44 m<sup>2</sup>). Mesure anglaise.

2. En échange de ce terrain, la Cité de Drummondville devra céder à M. Oscar Poulin un terrain de figure trapézoïdale, faisant partie du lot cent soixante-treize (Ptie 173), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, P.Q., borné et décrit comme suit:

Borné vers le Nord-Est par le lot 173-125, vers le Sud-Est et le Nord-Ouest par d'autres parties du lot 173 et vers le Sud-Ouest par une partie du lot 174.

Mesurant cinquante-cinq pieds et quinze centièmes (55.15 pi, soit, 16.81 m) dans ses lignes Nord-Est et Sud-Ouest, sept cent soixante-dix-neuf pieds (779.0 pi, soit, 237.44 m) dans sa ligne Sud-Est et sept cent soixante-dix-huit pieds et quatre dixièmes (778.4 pi, soit, 237.26 m) dans sa ligne Nord-Ouest.

Contenant en superficie quarante-deux mille neuf cent quarante-cinq pieds carrés (42,945 pi<sup>2</sup>, soit, 3,989.72 m<sup>2</sup>). Mesure anglaise. Le coin Nord de la partie du lot ci-haut décrite est situé à deux cent soixante-cinq pieds et trois dixièmes (265.3 pi, soit, 80.86 m) au Sud-Est du coin Ouest du lot 173-125 et le coin Ouest de la même partie de lot ci-haut décrite est situé à trois cent dix-huit pieds et sept dixièmes (318.7 pi, soit, 97.14 m) au Sud-Est de la limite Sud-Est de l'Autoroute no. 20.

3. La Cité accorde à M. Oscar Poulin une option d'achat d'une partie de terrain adjacente à sa propriété ayant une superficie de 37,983 pieds carrés à distraire du terrain acquis de MM. Gérard et Clermont Veilleux par un acte passé devant Me Jean Shooner et enregistré sous le numéro 213,212.

Le prix de vente sera de quinze cents (\$0.15) le pied carré plus les intérêts calculés sur le montant de la vente au taux de la dernière émission d'obligations de la Cité précédant ladite vente.

Cette option sera valable jusqu'au moment de l'ouverture de la rue Bernier par la Cité.

Le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à ces transactions et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

89/3/75

ATTENDU QUE depuis 1963 la Cité loue de la Fabrique St-Joseph un terrain pour fins communautaires;

ATTENDU QUE la Fabrique St-Joseph a résilié le bail accordant l'usage de ce terrain à la Cité;

ATTENDU QUE la Fabrique St-Joseph veut se départir de ce terrain;

ATTENDU QUE le Conseil de la Cité estime qu'il y a lieu d'acquérir ce terrain pour y perpétuer les usages communautaires actuels et futurs;

POUR CES RAISONS, il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité achète de la Fabrique St-Joseph un terrain de forme irrégulière, borné et décrit comme suit:

Borné vers l'Ouest par parties des lots numéros 148-82, 148-83, 148-84 et 148-85 (rue Marcotte), vers le Nord-Ouest par le numéro 148-87 (rue Marcotte), vers le Nord par une partie du numéro 148-59 (rue Marcotte), vers le Nord-Est par le Boulevard St-Joseph, vers le Sud-Est

par parties des lots numéros 148-6, 148-23, 148-24, 148-25, 148-26, 148-27, 148-28, 148-29, 148-30, 148-31 et 148-32 et vers le Sud-Ouest par parties des numéros 148-32, 148-53, 148-69 et 148-85 (rue St-Albert).

Mesurant cent vingt pieds et cinq dixièmes (120.5') dans la ligne Ouest, trois cent vingt-quatre pieds (324.0') dans la ligne Nord-Ouest, trente-deux pieds et cinq dixièmes (32.5') suivant un arc de cercle d'un rayon de vingt pieds (20') dans la ligne Nord, deux cent soixante-huit et huit dixièmes (268.8') dans la ligne Nord-Est, quatre cent quarante-six pieds (446.0') dans la ligne Sud-Est et deux cent trente et un pieds et deux dixièmes (231.2') dans la ligne Sud-Ouest.

Contenant une superficie de cent vingt-six mille cinq pieds carrés(126,005'). Mesure anglaise.

La Cité paiera à la Fabrique St-Joseph la somme de Deux Cent Quinze Mille Dollars (\$215,000.00) pour ce terrain soit Vingt Mille Dollars (\$20,000.00) comptant au moment de la signature de l'acte d'achat et 15 versements annuels de Treize Mille Dollars (\$13,000.00) incluant capital et intérêts au taux de 7%.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer cet acte d'achat préparé par le notaire Jacques Beaudoin et tous les autres documents nécessaires pour compléter cette transaction. Cette acquisition est sujette à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE

90/3/75 Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$22,000.00 pour l'achat du terrain de la Fabrique St-Joseph.

1er versement:	\$20,000.00
Frais de financement:	<u>\$ 2,000.00</u>
	\$22,000.00

91/3/75 Le conseiller Roger Marier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 897.

92/3/75 Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1020.

93/3/75 Lecture est donnée du règlement No. 1085 prévoyant un emprunt de \$550,000.00 pour l'exécution de travaux publics en 1975 et la réfection du système de réfrigération au Centre Civique.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement No. 1085 soit adopté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 7 avril 1975 à 7:00 P.M. , conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

94/3/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité accepte les plans EG. & AQ. 278, AQ. 248, AQ. 350 et AQ. 349 préparés par l'ingénieur de la Cité, M. Michel Parenteau, et qu'il soit autorisé à les présenter aux Services de Protection de l'Environnement pour approbation.

ADOPTE

95/3/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Marier, que MM. Philippe Bernier, Gérald Lapierre et Georges Cloutier soient autorisés à assister au congrès de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau qui se tiendra à Québec du 27 au 30 avril 1975.

ADOPTE

96/3/75

Attendu que par un contrat passé le 29 mars 1971, la Cité de Drummondville a vendu certains lots à Paul's Fantasy Sportswear Ltd aux charges et conditions prévues audit contrat;

Attendu que la compagnie Triad Creations Ltd entend se porter acquéreur de la propriété de Paul's Fantasy Sportswear Ltd;

Vu la demande de Triad Creations Ltd, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que la Cité accepte cette vente conditionnellement à ce que l'acquéreur assume la totalité des obligations de Paul's Fantasy Sportswear Ltd en ce qui concerne la Cité de Drummondville et que le maire et le greffier soient autorisés à intervenir dans tout acte pertinent.

ADOPTE

97/3/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la Cité achète pour la somme nominale de \$1.00 les lots suivants, savoir:

- lot 166C-11 (rue) propriété de L. Larocque;
- lot 166C-10 (rue) propriété de A. Madore.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents préparés par le notaire Louis Morin relatifs à ces acquisitions.

ADOPTE

98/3/75

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville tire de la rivière St-François toute l'eau nécessaire pour approvisionner une population de 45,000 âmes;

ATTENDU QUE la rivière St-François est et sera l'unique source d'eau possible de la Cité;

ATTENDU QUE la qualité de l'eau de la rivière St-François se détériore continuellement et que la pollution a atteint récemment des sommets de l'ordre de 85 ppm en couleur et 4ppm en oxygène dissout;

ATTENDU QUE l'eau de la rivière a un goût et une odeur très marqués qui s'approchent des goût et odeur des pâtes et papier;

ATTENDU QUE le "Rapport sur la Qualité des Eaux de la Rivière St-François" publié par la Régie des Eaux du Québec en septembre 1970 (publication No. 30) conclut que les industries de pâtes et papier sont avec certaines municipalités les grands contaminants de la rivière St-François;

ATTENDU QUE le degré de pollution chimique et bactériologique de la rivière est un danger pour la santé publique;

ATTENDU QUE ce même rapport recommande que l'industrie des pâtes et papier se plie aux directives de la Régie des Eaux qui limitent l'apport de pollution permmissible de ces industries;

ATTENDU QUE les industries de pâtes et papier sont localisées en amont de la Cité de Drummondville;

ATTENDU QUE les eaux de la rivière St-François étaient, il y a moins de vingt-cinq ans, aptes à la récréation nautique;

ATTENDU QUE la demande en facilités de loisirs s'accroît continuellement et que les bassins créés sur la rivière St-François par deux barrages offrent des possibilités importantes pour une région dépourvue de montagnes et de lacs;

ATTENDU QUE le Parc Provincial des Voltigeurs est le seul parc de plein air situé sur l'autoroute Transcanadienne No. 20 entre Montréal et Québec et dont les rives de la rivière St-François constituent une des principales attractions de ce site;

ATTENDU QUE le coût de traitement de l'eau à l'Usine de Filtration de Drummondville serait diminué de \$35,000.00 annuellement si l'eau de la rivière ne recevait pas les polluants chimiques déversés par certaines industries.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Marier et unanimement résolu que le Ministre des Affaires Municipales soit informé des déboires que les industries des pâtes et papier créent en déversant leurs eaux vannes dans la rivière St-François sans traitement afin qu'il puisse apporter les correctifs susceptibles pour protéger et améliorer l'environnement de la Cité de Drummondville.

ADOPTÉ

99/3/75

Attendu que la Cité de Drummondville entend étudier la planification du développement du secteur de la Rive Nord, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'urbaniste-conseil Gaétan Richard soit autorisé à produire une esquisse d'aménagement de ce secteur selon les directives qui lui seront données par le Directeur Général des Services Municipaux de la Cité.

ADOPTE

100/3/75

Attendu que la Cité entreprend une étude concernant l'aménagement du secteur de la Rive Nord et qu'il y a lieu de prévoir l'aménagement rationnel des services d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur, il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la firme d'ingénieurs-conseils St-Pierre, Bertrand, Charron, Savoie & Associés soit autorisée à préparer un rapport sommaire sur les possibilités d'aménager les services ci-haut cités et d'estimer les coûts de tels travaux; le tout conformément au mandat qui sera déterminé par le Directeur Général des Services Municipaux.

ADOPTE

101/3/75

Vu la formation présente du Conseil des Clubs Sociaux et/ou de Service (Drummond) Inc., il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Conseil de la Cité reconnaisse cet organisme comme mandataire pour coordonner la planification dans le domaine des campagnes de souscriptions publiques, telle planification demeurant sujette à l'approbation du Conseil de la Cité.

ADOPTE

102/3/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, et unanimement résolu que des voeux de rétablissement soient transmis au conseiller Alphonse Paradis, actuellement hospitalisé.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

7 avril 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 7 avril 1975, à 5:00 heures P.M., cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour la raison suivante:

" Procéder à l'ouverture des soumissions reçues pour la réfection du système de réfrigération du Centre Civique. "

103/4/75

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

<u>Réfrigération</u>	<u>Option A</u>	<u>Option B</u>	<u>Option C</u>
GALT EQUIPMENT LTD	\$ 93,740.84	\$12,950.48	\$14,601.14
T.R. REFRIGERATION LTEE	\$ 98,790.00	\$14,729.00	\$12,804.00
I.C.M. REFRIGERATION LTEE	\$109,367.00	\$19,976.00	\$14,378.00
LE PROHON INC.	\$ 94,597.73	\$13,697.88	\$11,995.00
CIMCO LTD	\$106,906.00	\$14,555.00	\$18,908.00
AUBIN REFRIGERATION INC.	\$ 96,885.00	\$11,913.00	\$10,340.00
BOLE INC.	\$ 75,839.00	\$ 9,150.00	\$11,500.00
 <u>Electricité</u>			
GALT EQUIPMENT LTD	\$ 5,391.54	\$ 1,128.50	\$ 1,178.30
ARMAND TOUPIN INC.	\$ 3,509.71	\$ 212.42	\$ 1,001.63
PAUL SAVARD ENT. ELEC. INC.	\$ 4,200.00	\$ 625.00	\$ 1,200.00

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces soumissions soient remises aux ingénieurs-conseils Hamel, Ruel & Associés pour analyse et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté à la séance régulière du 14 avril 1975 qui se tiendra à l'Hôtel de Ville à 8:00 heures P.M.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
*Laurent Bernier*  
 Greffier.

.....  
*J.A. Michaud*  
 Maire

7 avril 1975

ASSEMBLEE DES ELECTEURS PROPRIETAIRES

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires tenue à l'Hôtel de Ville, le 7 avril 1975, à 7:00 heures P.M., conformément à l'avis concernant le règlement No. 1085 publié dans le journal La Parole le 26 mars 1975.

Cette assemblée est présidée par Son Honneur le Maire Philippe Bernier. Le conseiller Jean-Paul Généreux assiste également à cette assemblée.

104/4/75

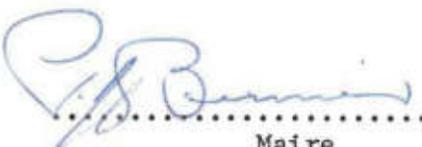
A 7:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée par le greffier du règlement No. 1085 prévoyant un emprunt n'excédant pas \$550,000.00 pour l'exécution de divers travaux publics dans la Cité de Drummondville et pour la rénovation du système de réfrigération du Centre Civique.

- - - -

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 1085, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

 ..... Greffier.	 ..... Maire
---	--

14 avril 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 avril 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, et J.A. Michaud, sous la présidence du pro-maire, le conseiller Roger Prince.

105/4/75

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 mars 1975, de l'assemblée spéciale du 7 avril 1975 tenue à 5:00 P.M., et de l'assemblée des électeurs propriétaires tenue à 7:00 P.M. le 7 avril 1975.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le procès-verbal de ces assemblées soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par 8 propriétaires de la Rive Nord qui demandent au Conseil de leur garantir la fourniture de l'eau parce que Mme Dorothy Lackie qui assume présentement cette responsabilité, entend discontinuer ce service à partir du 1er juillet 1975.

106/4/75

Attendu que la Cité a entrepris des études pour desservir le secteur de la Rive Nord;

Attendu que ces études ne sont pas terminées;

Attendu que le Conseil croit qu'il y a lieu de vérifier si Mme Dorothy Lackie peut légalement se dégager des obligations qu'elle assume présentement;

Il est unanimement résolu que le Directeur Général des Services Municipaux et l'Aviseur Légal de la Cité étudient les contrats des requérants avant que le Conseil prenne une décision.

ADOPTE

M. Roger Prince demande aux requérants d'attendre le rapport des études précitées et les assure que la Cité sera toujours disposée à leur venir en aide si éventuellement ils deviennent privés d'alimentation en eau.

- Le Ministère de la Justice informe le Conseil qu'il examine la possibilité d'adopter une législation qui permettrait d'accorder des subventions pour certains services dispensés par les corps de police municipaux.

- La Commission des Transports nous assure que les chemins de fer continueront d'assurer le service du Rapido entre Québec et Montréal. Toutes les municipalités qui peuvent être affectées par un changement seront avisées au préalable.
- Le Premier Ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, accuse réception d'une résolution du Conseil touchant l'industrie du textile. Il énumère des mesures fédérales qui ont été prises pour venir en aide aux entreprises affectées par des problèmes d'écoulement de leur production et affirme que d'autres mesures favorables seront appliquées afin de favoriser l'activité nationale de l'industrie du textile.

107/4/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 22 mars au 11 avril 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$404,902.74.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

108/4/75

Le Conseil prend connaissance des soumissions demandées pour la fourniture de 500 gallons de peinture blanche et 75 gallons de peinture jaune (peinture de démarcation routière):

<u>FOURNISSEURS</u>	<u>MARQUE DE PEINTURE</u>	<u>Prix peinture BLANCHE au gallon - T.F.I.</u>	<u>Prix peinture JAUNE au gallon - T.F.I.</u>
Sherwin-Williams du Canada Ltée	Sherwin-Williams	\$4.45 gallon	\$5.65 gallon
Brunelle & Frères Inc.	Laurentide	\$5.59 gallon	\$6.93 gallon
J.A. Laferté Ltée	Sico	\$5.16 gallon	\$6.11 gallon
Peinture Bertrand Inc.	Bertrand	\$4.58 gallon	\$5.58 gallon

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la soumission de Sherwin-Williams du Canada Ltée soit retenue pour la fourniture de la peinture blanche, ainsi que pour celle de la peinture jaune.

ADOPTÉ

109/4/75

Le Conseil prend connaissance d'une résolution de la Municipalité du Village de St-Cyrille qui demande à la Cité de Drummondville de lui fournir et lui vendre de l'eau;

Attendu que l'engagement de fournir de l'eau à la Municipalité du Village de St-Cyrille constitue à long terme un engagement très sérieux de la part de la Cité;

Attendu qu'il y a lieu d'une part d'évaluer la capacité de production de l'usine de traitement d'eau et d'autre part d'évaluer les quantités d'eau dont la municipalité peut éventuellement avoir besoin;

Attendu qu'un engagement de cette nature peut avoir des implications importantes sur l'opération des équipements de la Cité;

Il est unanimement résolu qu'une rencontre prochaine soit convoquée pour discuter des possibilités d'établir un protocole d'entente acceptable par les municipalités concernées.

ADOPTE

110/4/75 Attendu que le 7 avril 1975, le Conseil a pris connaissance des soumissions suivantes:

<u>Réfrigération au Centre Civique</u>	<u>Option A</u>	<u>Option B</u>	<u>Option C</u>
GALT EQUIPMENT LTD	\$93,740.84	\$12,950.48	\$14,601.14
T.R. REFRIGERATION LTEE	\$98,790.00	\$14,729.00	\$12,804.00
I.C.M. REFRIGERATION LTEE	\$109,367.00	\$19,976.00	\$14,378.00
LE PROHON INC.	\$94,597.73	\$13,697.88	\$11,995.00
CIMCO LTD	\$106,906.00	\$14,555.00	\$18,908.00
AUBIN REFRIGERATION INC.	\$96,885.00	\$11,913.00	\$10,340.00
BOLE INC.	\$75,839.00	\$ 9,150.00	\$11,500.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la soumission de Bolé Inc. soit retenue pour les options A, B et C.

La présente autorise également le Directeur Général des Services Municipaux, M. Pierre Genest, à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

111/4/75 Attendu que le 7 avril 1975, le Conseil a pris connaissance des soumissions suivantes, savoir:

- Travaux d'électricité nécessaires pour la réfection du système de réfrigération au Centre Civique

	<u>Option A</u>	<u>Option B</u>	<u>Option C</u>
GALT EQUIPMENT LTD	\$5,391.54	\$1,128.50	\$1,178.30
ARMAND TOUPIN INC.	\$3,509.71	\$ 212.42	\$1,001.63
PAUL SAVARD ENT. ELEC. INC.	\$4,200.00	\$ 625.00	\$1,200.00

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Marier, que la soumission de Armand Toupin Inc. soit acceptée pour les options A, B et C.

La présente autorise également le Directeur Général des Services Municipaux, M. Pierre Genest, à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

112/4/75

ATTENDU QUE le Ministère des Transports projette de procéder à l'élargissement du Boulevard Lemire entre la rue St-Pierre et l'auto-route No. 20;

ATTENDU QUE la Cité est propriétaire de terrains en bordure du boulevard concerné;

ATTENDU QUE certains résidus de terrains peuvent être remis à la Cité pour compléter les emplacements industriels;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville cède au Ministère des Transports:

- une partie du lot 165 N.S., superficie de 710 pieds carrés;
- une partie du lot 165 N.S., superficie de 11,551 pieds carrés;
- une partie du lot 166A N.S., superficie de 231 pieds carrés;
- une partie du lot 166A N.S., superficie de 1,831 pieds carrés;
- une partie du lot 166D N.S., superficie de 17,749 pieds carrés;
- une partie du lot 167 N.S., superficie de 42,639 pieds carrés;

représentant une superficie totale de 74,731 pieds carrés.

En retour, le Ministère des Transports cède à la Cité de Drummondville une partie du lot 166A N.S., ayant une superficie de 11,382 pieds carrés, acquise de M. Paul Bergeron et une partie du lot 166A-1, ayant une superficie de 21,266 pieds carrés, acquise de M. Marcel Martel, représentant une superficie totale de 32,648 pieds carrés, le tout tel que détaillé au plan 320-3D-X, préparé par l'arpenteur-géomètre Camil Robitaille en date du 11 juin 1973.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tout document nécessaire et pertinent à cet échange.

ADOPTE

113/4/75

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement modifiant l'article J du règlement No. 1054 (Régime supplémentaire de Rentes).

114/4/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que MM. Philippe Bernier, ~~maire~~, et Roger Prince, conseiller, soient délégués au congrès de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités qui se tiendra à London, Ontario, du 1er au 5 juin 1975.

ADOPTE

115/4/75

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'exéédant pas \$134,000.00 pour l'exécution de travaux publics:

Egouts - rue Cormier	\$ 33,000.00
Egouts et aqueduc - rue St-Georges	\$ 87,000.00
Frais et imprévus	<u>\$ 14,000.00</u>
TOTAL:	\$134,000.00

116/4/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que les ingénieurs-conseils St-Pierre, Bertrand, Charron, Savoie & Associés soient autorisés à préparer les plans et devis nécessaires pour l'aménagement des services d'aqueduc et d'égouts sur la rue St-Georges entre le Boulevard Lemire et la Rivière Noire. Ce travail devra être exécuté conformément aux directives du Directeur Général des Services Municipaux, M. Pierre Genest.

ADOPTE

117/4/75

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la Cité de Drummondville accepte le plan no. EG. 352 préparé par l'ingénieur de la Cité pour l'aménagement des services d'égouts sur une partie de la rue Cormier, ainsi que les plans préparés par les ingénieurs-conseils St-Pierre, Bertrand, Charron, Savoie & Associés portant les numéros DR. 72-3-1, -2, -3, -4 et -5, et que M. Michel Parenteau, ing., soit autorisé à présenter lesdits plans aux Services de Protection de l'Environnement pour approbation.

ADOPTE

118/4/75

Lecture est donnée du règlement No. 1086 amendant le règlement No. 897 (enseignes).

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

119/4/75

Lecture est donnée du règlement No. 1087 amendant le règlement No. 1020 (enseignes).

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

120/4/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 168, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 14 février 1975, pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Marier, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

121/4/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Marier, que la résolution no. 86/3/75 soit amendée pour remplacer le nom de M. Jean-Marie Précourt, directeur-adjoint, par celui de M. Yves Pouliot, directeur.

ADOPTE

122/4/75

Attendu que la Cité entend acheter le parc St-Joseph, propriété de la Fabrique St-Joseph de Drummondville;

Attendu que la Cité se propose de payer ce terrain au moyen d'un règlement de \$20,000.00 et de 15 versements annuels successifs de \$13,000.00;

ABROGEE  
PAR RES.  
186/5/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville, conformément à l'article 25 de la Loi (Chap. 170, S.R.Q. 1964), demande à la Commission Municipale du Québec d'accepter ce mode de paiement et autorise le Conseil à engager les crédits de la Cité pour ce qui concerne les 15 versements précités.

ADOPTE

123/4/75

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement autorisant la Cité à utiliser à des fins spécifiques des surplus provenant d'un certain nombre de règlements d'emprunt déjà autorisés.

124/4/75

Lecture est donnée du règlement No. 1089 prévoyant un emprunt de \$22,000.00 pour l'achat du terrain de la Fabrique St-Joseph de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire fixe l'assemblée des électeurs propriétaires concernant la lecture publique de ce règlement au mercredi 23 avril 1975 à 7:00 P.M.

125/4/75

Lecture est donnée du règlement No. 1088 prévoyant un emprunt de \$56,000.00 pour l'aménagement des bureaux du Service d'Urbanisme et des Services Techniques de la Cité, au Garage Municipal.

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Le conseiller J.A. Michaud demande d'enregistrer sa dissidence parce qu'il ne partage pas l'avis de ses collègues sur le projet d'aménagement proposé dans ce règlement.

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire fixe l'assemblée des électeurs propriétaires concernant la lecture publique de ce règlement au mercredi 23 avril 1975, à 7:00 P.M.

126/4/75 Le conseiller Roger Marier donne avis de motion d'un règlement concernant la coupe et la conservation des arbres.

127/4/75 Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'expropriation d'une partie du lot 153 N.S.

128/4/75 Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le trésorier soit autorisé à remettre à l'aviseur légal pour perception les comptes de taxes d'affaires dont le paiement est passé dû.

ADOPTE

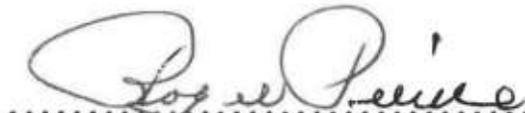
Le pro-maire explique aux journalistes présents que le rapport Dion qui traite des équipements communautaires et sportifs sera utilisé comme un document de références et que la Cité ne s'est pas engagée à le respecter dans sa totalité.

Il y aura des rencontres avec les autorités des Commissions Scolaires et les municipalités impliquées dans ce rapport. Ce document ne sera pas cependant ignoré lorsqu'il faudra prendre des décisions relatives à la planification du territoire.

128A/4/75 Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement établissant un régime de retraite pour les membres du Conseil.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Pro-maire.

23 avril 1975

ASSEMBLEE DES ELECTEURS PROPRIETAIRES

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires tenue à l'Hôtel de Ville, le 23 avril 1975, à 7:00 heures P.M., conformément aux avis concernant les règlements nos 1088 et 1089 publiés dans le journal La Parole le 16 avril 1975.

Cette assemblée est présidée par le pro-maire, M. Roger Prince, conseiller.

129/4/75

A 7:15 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée par le greffier du règlement No. 1088 prévoyant un emprunt de \$56,000.00 pour l'aménagement des bureaux du Service d'Urbanisme et des Services Techniques de la Cité, au garage municipal.

130/4/75

A 7:15 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée par le greffier du règlement No. 1089 prévoyant un emprunt de \$22,000.00 pour l'achat du terrain de la Fabrique St-Joseph de Drummondville.

129A/4/75

A 9:15 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 1088, le pro-maire, M. Roger Prince, déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

130A/4/75

A 9:15 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 1089, le pro-maire, M. Roger Prince, déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
*Kenneth Bannister*  
 Greffier.

.....  
*Roger Prince*  
 Pro-Maire.

28 avril 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 28 avril 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

131/4/75 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 avril 1975 et de l'assemblée des électeurs propriétaires tenue à 7:00 P.M. le 23 avril 1975.

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de ces assemblées soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

Période de questions

Une dame demande au Conseil s'il est possible qu'au cours de l'année 1975 la Cité procède à l'aménagement des services d'aqueduc et d'égouts dans une partie du secteur de Drummondville-Ouest et au prolongement de la rue Des Pins.

Le Conseil devra attendre, avant de prendre une décision à ce sujet, de connaître les intentions du Ministère de l'Education et de la Commission Scolaire qui, paraît-il, songent à la construction d'un complexe scolaire assez important qui pourrait s'ajouter à l'école Marie de la Présentation.

132/4/75 Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 12 avril 1975 au 1er mai 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$425,017.27.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

133/4/75 Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les mutations de propriétés portant les numéros 7105 à 7144 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Mme Monique L. Caron demande que le zonage soit changé sur la rue St-Pierre près de la rue Mathieu, afin qu'un terrain dont elle est propriétaire puisse être utilisé pour la construction d'un important marché d'alimentation.

La Commission d'Urbanisme qui a étudié la possibilité de modifier la vocation du secteur 04-03 CQ pour lui donner celle de CV ou CA recommande au Conseil dans son procès-verbal du 6 mars 1975 de conserver le zonage actuel à cause du caractère de la rue St-Pierre qui ne favorise pas l'implantation des commerces du type artériel.

Le Conseil est d'avis que les raisons invoquées par la Commission d'Urbanisme justifient le statu quo.

- La Caisse Populaire St-Joseph avise la Cité qu'elle révoque les résolutions qu'elle a antérieurement fait parvenir au Conseil concernant des engagements financiers pour défrayer le déficit d'opération de certains logements construits sur les 8e et 9e Avenue pour personnes âgées et/ou retraitées.

Le conseiller Roger Marier explique que les offres de la Caisse Populaire St-Joseph n'ont pu être acceptées à cause de la loi de la Société d'Habitation du Québec. Cependant, il se dit heureux que l'initiative de la Caisse Populaire St-Joseph ait permis la construction de logements dont peuvent aujourd'hui bénéficier plusieurs personnes âgées et/ou retraitées.

- M. Paul Hénault demande au Conseil de reconstruire sans retard le stade de baseball ravagé par une tempête récemment. Il suggère des gradins pouvant accommoder 2,000 personnes et une nouvelle construction permettant l'aménagement de boutiques de rapport au rez-de-chaussée.

Le Conseil informera M. Hénault que les études rapides faites à ce jour, révèlent que le stade actuel est pratiquement irrécupérable, et que des dispositions temporaires permettront l'utilisation du terrain en 1975, après entente avec les responsables de l'organisation du baseball local.

Pour ce qui a trait à la reconstruction du stade, une étude sera entreprise incessamment et tiendra compte d'un plan directeur récemment rendu public.

134/4/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 162B, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A. Marcel Lachapelle le 11 avril 1975, pour le compte de M. Roger Denoncourt et Mme Gabrielle Provencher Denoncourt.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

135/4/75

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement concernant l'émission de permis pour bicyclettes.

136/4/75

ABROGEE  
PAR RES.  
33/1/76

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les marchands de la Cité vendant des bicyclettes et qui en feront la demande au Directeur de Police, soient désignés comme émetteurs des permis prévus au règlement No. 1095, et que comme suite de ce service ils gardent à titre d'indemnité 20% du montant perçu. Les émetteurs devront faire un rapport trimestriel à la Cité avec la remise des argents perçus.

ADOPTÉ

137/4/75

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité accepte les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'année d'opération 1974, tels que vérifiés par Verrier, Richard, Hébert & Cie, comptables agréés, et dont copie du rapport est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme cédule "A" (RAPPORT CLASSE DANS LE DOSSIER INTITULE: "RENOVATION URBAINE - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION").

ADOPTÉ

138/4/75

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité accorde à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville une subvention au montant de \$1,220.46 représentant une partie du déficit d'opération pour l'année 1974, savoir:

Projet 001 -	\$ 878.36
002 -	\$ 342.10
	<u>\$1,220.46</u>

Il est également résolu que la Cité accepte de verser à l'Office Municipal la somme de \$21,448.00, représentant 10% du déficit d'exploitation prévu pour les 3 projets de l'Office en 1975, savoir:

Projet 001 -	\$ 93,230.00
002 -	\$ 60,070.00
003 -	\$ 61,180.00
	<u>\$214,480.00</u>

ADOPTÉ

139/4/75

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement d'emprunt au montant de \$160,000.00 pour l'exécution de travaux publics:

- Nouvelle entrée à l'Hôtel de Ville	\$50,000.00
- Stationnement à l'Hôtel de Ville	15,000.00
- Aqueduc rue St-Denis	15,000.00
- Prolongement rue St-Damase	50,000.00
- Divers	11,000.00
- Frais de financement	19,000.00
	<u>\$160,000.00</u>

140/4/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les services de la firme de consultants en administration, R. Pominville Ltée, soient retenus afin de produire une étude de classification accompagnée d'échelles salariales correspondantes pour tout le personnel non syndiqué à l'emploi de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

Son Honneur le Maire demande à ses collègues s'ils ont l'intention de prévoir un règlement d'emprunt pour l'aménagement d'une passerelle pour piétons à la hauteur de la rue St-Frédéric.

Ce projet sera étudié avec d'autres projets prioritaires très prochainement.

141/4/75

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement modifiant la cédule "B" du règlement No. 801 - Hauteur des bâtiments dans les secteurs 04-19, 05-20 et 07-20.

142/4/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville comparaisse à un acte notarié à être exécuté devant Me Gérard Fradet, notaire, pour renoncer en faveur de Prestolite Limited aux droits de répétition existant en sa faveur aux termes d'un acte d'échange entre la Corporation de la Cité de Drummondville et Commercial Leaseholds (Quebec) Limited exécuté devant Me Paul H. Moisan, notaire, le neuf août mil neuf cent soixante et enregistré dans Drummond sous le numéro 142317, droit de répétition auquel elle n'avait pas renoncé dans ledit acte d'échange, de même que pour renoncer au privilège de co-échangiste et de co-partageant tel qu'il existe dans notre Code Civil tout comme si la renonciation à ce privilège eut été mentionnée dans cedit acte d'échange enregistré sous le numéro 142317.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

143/4/75

Lecture est donnée du règlement No. 1090 prévoyant un emprunt n'excédant pas \$134,000.00 pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc dans la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au mercredi 7 mai 1975, à 7:00 P.M.

144/4/75

Lecture est donnée du règlement No. 1091 modifiant l'article J du règlement No. 1054 (Régime supplémentaire de rentes).

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

145/4/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de toute banque à charte acceptée par la Commission Municipale de Québec, par billet promissoire, un montant de \$66,557.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite somme de \$66,557.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 1053. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$66,557.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 214/5/74 adoptée le 21 mai 1974.

146/4/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de toute banque à charte acceptée par la Commission Municipale de Québec, par billet promissoire, un montant de \$493,100.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite somme de \$493,100.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 1085. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$493,100.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

147/4/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de toute banque à charte acceptée par la Commission Municipale de Québec, par billet promissoire, un montant de \$50,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite somme de \$50,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 1088. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$50,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

148/4/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de toute banque à charte acceptée par la Commission Municipale de Québec, par billet promissoire, un montant de \$20,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite somme de \$20,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 1089. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$20,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

149/4/75

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Philippe Bernier, maire, et M. Laval Allard, conseiller, soient autorisés à signer une convention avec Roger Leblanc Aviation Inc. pour l'opération et l'entretien de l'aéroport municipal.

ADOPTE

150/4/75

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à:

- M. Edouard Roger, constable, à l'occasion du décès de son épouse
- M. Joseph Prince, à l'occasion du décès de sa soeur Mme Edouard Roger
- M. Clermont Gagné, constable, à l'occasion du décès de sa mère, Mme Liliane Gagné
- La famille de M. Alexandre Hardy, ex-contremaître de la Cité, décédé récemment.

ADOPTE

151/4/75

ATTENDU QUE les parents sont saisis d'un document intitulé "Pour une journée d'école au service de la classe ouvrière";

ATTENDU QUE ce document est inspiré d'une philosophie marxiste grossière et est en définitive un pamphlet de propagande;

CONSIDERANT par ailleurs que ce document est destiné à être utilisé dans les écoles;

CONSIDERANT que cette utilisation dans nos écoles constitue un "viol massif de la conscience de nos enfants pour faire avancer leur action politique" (Roger Lemelin);

CONSIDERANT par ailleurs les niveaux de responsabilités différents en ce qui concerne la Cité de Drummondville, la Commission Scolaire de Drummondville et la Commission Scolaire Régionale St-François;

CONSIDERANT que la majorité des enfants fréquentant nos écoles sont cependant, de plein droit, des citoyens de la Cité;

CONSIDERANT que les obligations de la Cité concernent tous les citoyens;

CONSIDERANT que la situation privilégiée existant entre professeurs et étudiants ne doit pas servir ou permettre un "viol massif de la conscience de nos enfants";

SACHANT par ailleurs, que la très grande majorité des enseignants oeuvrant à Drummondville sont des citoyens consciencieux, responsables et ayant un grand respect de cette relation privilégiée;

Sur proposition du conseiller Lucien Couture, appuyée par le conseiller Laval Allard, IL EST RESOLU que le Conseil de la Cité de Drummondville exprime le voeu que les enseignants oeuvrant auprès des enfants, citoyens de la Cité de Drummondville, continuent à respecter ces citoyens qui leur sont confiés dans ce qu'ils ont de plus précieux, leur conscience et leur intelligence.

#### ADOPTE

Le conseiller Roger Marier demande d'enregistrer sa dissidence parce qu'il n'a pas pris connaissance du document du premier mai de la C.E.Q. et qu'il ne peut porter un jugement valable en se basant sur les commentaires diffusés par les média d'information tout récemment.

Selon lui, tous les membres du Conseil devraient prendre connaissance du document, l'analyser et remettre à plus tard l'adoption d'une telle résolution qui de toute façon relève de la juridiction de la Commission Scolaire ou des Associations de Parents.

Un groupe de propriétaires du secteur de la Rive Nord aimerait savoir si la Cité a terminé son étude concernant la possibilité de leur fournir de l'eau avant le 1er juillet, puisqu'à partir de cette date Mme Lackie, qui les approvisionne présentement, entend couper l'eau qu'elle tire de son puits.

Le Directeur Général informe ces citoyens que la Cité n'a pu avoir accès aux contrats qui permettraient de vérifier si Mme Lackie peut légalement mettre un terme à la fourniture de l'eau. Ce n'est qu'après avoir eu ces informations que les services techniques de la Cité étudieront la possibilité d'assurer la fourniture de l'eau par un processus qui reste à déterminer et de le faire accepter par le Conseil.

Pour sa part, le Conseil assure ces contribuables qu'une solution sera arrêtée avant le 1er juillet.

Le conseiller Roger Prince suggère que demande soit faite à la compagnie Claude Néon de réparer l'enseigne qui indique la Cité de Drummondville en bordure de la Transcanadienne parce qu'elle a été avariée par la tempête survenue le 19 avril 1975.

Son Honneur le Maire invite ses collègues à lui faire part des demandes qu'ils souhaitent soumettre à l'Honorable Victor Goldbloom, Ministre des Affaires Municipales, puisqu'il aura l'occasion de déjeuner avec lui mercredi le 30 avril. Pour sa part, il lui demandera d'accélérer l'étude de tous les dossiers volumineux qui lui ont été soumis au cours des derniers mois.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

7 mai 1975

ASSEMBLEE DES ELECTEURS PROPRIETAIRES

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires tenue à l'Hôtel de Ville, le 7 mai 1975, à 7:00 heures P.M., conformément à l'avis concernant le règlement no. 1090 publié dans le journal La Parole le 30 avril 1975.

Cette assemblée est présidée par Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

152/5/75

A 7:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée par le greffier du règlement No. 1090 prévoyant un emprunt n'excédant pas \$134,000.00 pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc dans la Cité de Drummondville.

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 1090, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire

12 mai 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 12 mai 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

L'assemblée débute par la récitation de la prière.

.53/5/75

Considérant que le conseiller Alphonse Paradis décédé le 10 mai 1975, repose encore en chapelle ardente;

Attendu que le conseiller Alphonse Paradis s'est éteint alors qu'il était en fonction au poste de conseiller de la Cité;

Considérant que son décès afflige ses collègues qui ont apprécié ses grandes qualités de coeur et d'esprit durant son terme d'office si brutalement interrompu;

Considérant que sa mémoire demeurera vivante dans l'esprit de ses collègues du Conseil, des officiers municipaux et de tous les employés municipaux dont il s'occupait à titre de président du Comité du Personnel;

En signe de deuil et de reconnaissance, Son Honneur le Maire dépose une gerbe de fleurs sur le pupitre du conseiller Alphonse Paradis et demande à l'assemblée d'observer quelques instants de silence pour se rappeler son amitié, sa disponibilité, son sens du devoir et l'excellence des services rendus par ce citoyen exemplaire et méritant.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à l'épouse et aux membres de la famille du regretté disparu, M. Alphonse Paradis.

ADOPTE

.54/5/75

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 avril 1975, et de l'assemblée des électeurs propriétaires tenue à 7:00 P.M. le 7 mai 1975.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

155/5/75

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues pour la fourniture et la pose de béton bitumineux dans certaines rues de la Cité.

L'ingénieur de la Cité, M. Michel Parenteau, informe le Conseil qu'une erreur s'est glissée dans l'appel d'offres concernant ces soumissions. Il suggère cependant qu'avec le consentement des deux soumissionnaires présents à l'assemblée, les prix unitaires seulement soient considérés avec les quantités corrigées. Les deux soumissionnaires acceptent cette proposition.

#### Soumissions

	ENTREPRISES <u>BI-TU-MEX LTEE</u>	<u>SINTRA INC.</u>
- Béton bitumineux pour <u>couche de base</u>	\$22.45/tonne	\$17.50/tonne
- Mise en forme et correction du profil de la fondation granulaire	\$ 0.60/pi.lin.	\$ 0.33/pi.lin.
- Béton bitumineux pour <u>couche d'usure</u>	\$25.25/tonne	\$18.90/tonne

Ces soumissions sont remises à l'ingénieur de la Cité pour analyse et étude.

Plus tard durant l'assemblée, l'ingénieur de la Cité fait rapport au Conseil après avoir analysé ces soumissions.

Il est donc proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la plus basse soumission, soit celle présentée par Sintra Inc., soit retenue.

ADOPTE

#### Période de questions

M. Yves O'Bready demande au Conseil l'autorisation d'incorporer "l'Association de Moto-Tourisme de Drummondville (enr.)" en vertu de la Loi concernant les Clubs de Récréation.

Son Honneur le Maire se fait l'interprète du Conseil pour refuser cette demande et suggère que cette incorporation se fasse plutôt en vertu de la 3ème partie de la Loi des Compagnies. Cette politique a d'ailleurs été adoptée depuis quelques années à l'égard de plusieurs organismes qui ont formulé pareille demande.

156/5/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 24 avril 1975 au 1er juin 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$420,324.62.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

157/5/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les mutations de propriétés portant les numéros 7145 à 7170 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- La Ligue des Propriétaires suggère l'engagement d'un préposé à l'entretien des lumières de rues et l'achat éventuel d'un camion pour l'exécution de ce travail.

Le Conseil informe la Ligue que l'entretien des lumières de rues est fait par un entrepreneur-soumissionnaire pour les lumières qui sont la propriété de la Cité. Concernant les autres lumières qui sont louées de l'Hydro-Québec, l'entretien est assumé par cette entreprise. Un programme d'amélioration de la qualité des ampoules électriques a été entrepris et d'ici 2 ou 3 ans ce système devrait donner un service d'excellente qualité.

- La Ligue des Propriétaires veut savoir si au cours de l'année 1975 des travaux de pavage seront exécutés sur les rues Hains, Perron et Ayotte. Si non, le plan quinquennal prévoit-il ces travaux à une date déterminée?

Le Conseil projette d'exécuter des travaux de pavage sur la rue Hains; quant aux rues Perron et Ayotte, ces travaux devront être précédés de la pose des services d'aqueduc et d'égouts dont la date n'est pas encore fixée. Cependant, le Conseil entend dès 1975 exécuter des travaux de pavage sur la rue Cormier afin d'améliorer les conditions routières dans ce secteur.

- La Ligue des Propriétaires désire être représentée à la Commission d'Urbanisme.

Le Conseil prend bonne note de cette demande et suggère à la Ligue de lui proposer un représentant qui pourrait être nommé à ce poste lors de la prochaine nomination des membres de la Commission.

Le conseiller Roger Marier fait remarquer que parmi les membres de la Commission il y a des personnes qui font également partie de la Ligue des Propriétaires.

- Les membres de la direction de la Ligue des Propriétaires manifestent le désir d'obtenir la liste des salaires payés à tous les officiers de cadre de la Cité.

Attendu que les salaires payés par la Cité sont publics, cette liste sera fournie aux requérants.

M. Willie Fillion, secrétaire de la Ligue des Propriétaires, déplore le fait que depuis un certain temps le procès-verbal des assemblées du Conseil n'est plus envoyé au président de la Ligue.

Attendu que copie du procès-verbal est régulièrement expédiée au secrétaire, le Conseil est d'avis que cet organisme devrait être satisfait.

158/5/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que demande soit faite à l'Hydro-Québec de relocaliser un hauban qui est actuellement ancré dans la rue Farrell et qui représente un hasard dangereux depuis l'ouverture de cette rue.

ADOPTE

159/5/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite à l'Hydro-Québec de discontinuer le service d'éclairage de rue le long de la rue St-Georges et de le démanteler en entier sur la distance comprise entre le pont de la rivière St-François et le Boulevard St-Joseph.

ADOPTE

160/5/75

Attendu que le Conseil est d'avis que la participation de Son Honneur le Maire à la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités est valable;

Attendu que la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités par ses initiatives et ses activités peut améliorer les relations et la compréhension avec les gouvernements supérieurs;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Philippe Bernier, maire de la Cité de Drummondville, soit autorisé à se porter candidat pour siéger au Conseil National d'Administration de cet organisme et que s'il est élu, la Cité défraie le coût de sa présence aux réunions du Conseil National durant la durée de son mandat.

ADOPTE

161/5/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Corporation Municipale de la Cité de Drummondville vende à Messieurs Jacques Laplante et Réal Lamothe, tous deux commerçants de Drummondville et faisant affaires sous la raison sociale "Excavation Drummond Enr.", un terrain de figure régulière, faisant partie du lot cent soixante-cinq (P.165), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, P.Q., borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Est, le Sud-Ouest le Nord-Ouest par d'autres parties du lot 165 et vers le Sud-Est par le lot 165-120 (rue Sigouin).

MESURES:

Mesurant quatre cents pieds (400.0 pi, soit 121.92 m) dans ses lignes Nord-Est et Sud-Ouest et cent cinquante pieds (150.0 pi, soit 45.72 m) dans ses lignes Sud-Est et Nord-Ouest.

Remarque: La ligne Sud-Ouest de la partie du lot ci-haut décrite est parallèle et située à cent cinquante pieds (150.0') au Nord-Est de la ligne Nord-Est du lot 165-121.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie cinquante-neuf mille neuf cent soixante pieds carrés (59,960 pi<sup>2</sup>, soit 5,570.46 m<sup>2</sup>); mesure anglaise.

Cette vente est faite au prix de Six Cents (\$0.06) le pied carré, soit Trois Mille Cinq Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept Dollars et Soixante Cents (\$3,597.60), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles sur le terrain présentement vendu, dans le délai de douze (12) mois à compter de la signature de l'acte de vente, un édifice dont l'emprise sera d'environ deux mille quatre cents pieds carrés (2,400 p.c.). Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

À défaut de quoi, la venderesse aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain présentement vendu en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative aussi, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront comme autres dommages liquidés à la présente venderesse.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants-droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Cependant, la vente de la ou des bâtisses avec le terrain sous-jacent et une superficie de terrain contigu n'excédant pas quatre fois la superficie bâtie est soustraite à l'application de la présente restriction.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisses dessus construites peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Marcel Bernier, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie

et du Commerce du Québec ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "EXCAVATION DRUMMOND ENR.")

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

162/5/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Corporation Municipale de la Cité de Drummondville vende à Roland Bolduc Inc. un terrain de figure régulière, faisant partie du lot cent soixante-cinq (Ptie 165), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, P.Q., borné et décrit comme suit:

BORNES:

Borné vers le Nord-Est, le Sud-Ouest et le Nord-Ouest par d'autres parties du lot 165 et vers le Sud-Est par le lot 165-120 (rue Sigouin).

MESURES:

Mesurant quatre cents pieds (400.0 pi, soit 121.92 m) dans ses lignes Nord-Est et Sud-Ouest et cinquante pieds (50.0 pi, soit 15.24 m) dans ses lignes Sud-Est et Nord-Ouest.

Remarque: La ligne Sud-Ouest de la partie du lot ci-haut décrite est parallèle et située à cent pieds (100.0') au Nord-Est de la ligne Nord-Est du lot 165-121.

SUPERFICIE:

Contenant en superficie dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept pieds carrés (19,987 pi<sup>2</sup>, soit 1,856.85 m<sup>2</sup>); mesure anglaise.

Cette vente est faite au prix de Six Cents (\$0.06) le pied carré, soit Mille Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Dollars et Vingt-Deux Cents (\$1,199.22), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de signature de l'acte de vente, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date.

Si le présent acquéreur, ou ses ayants-droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désire vendre à des tiers une partie non construite du terrain présentement vendu, elle devra d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

La condition ci-haut mentionnée constitue une condition imposée au profit de la présente venderesse entraînant dans le cas où il n'en serait pas tenu compte annulation pure et simple, au profit de la venderesse, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix présentement payé pour telle partie de terrain. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cette partie de terrain appartiendront à la présente venderesse comme autres dommages liquidés.

Il est bien entendu cependant que la vente de la totalité du terrain avec bâtisses dessus construites peut être faite sans offre préalable à la venderesse.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Marcel Bernier, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "ROLAND BOLDUC INC.").

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

163/5/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville procède dans les plus brefs délais à l'engagement d'un animateur à plein temps dans le secteur socio-culturel à la condition expresse que:

- 1° le Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports verse 50% du salaire dudit animateur pour une période de trois (3) ans jusqu'à concurrence de \$5,000.00 par année;
- 2° la dépense ainsi engendrée respecte l'enveloppe budgétaire actuellement disponible pour les services récréatifs et culturels de la Cité.

Contreproposition

Compte tenu des priorités qui existent aussi dans d'autres services;

Compte tenu que ce projet se doit d'être évalué en regard justement desdites priorités;

Compte tenu des implications financières que représentera la restructuration du service du Commissariat Industriel suite au projet du Parc Industriel;

Compte tenu qu'il n'est pas prouvé que ces surplus budgétaires pourront être absorbés par le budget mis à la disposition de ce service;

Compte tenu que ce service est loin d'être le moins muni de tous les services;

Le conseiller Roger Marier propose que la proposition du conseiller Lindor Letendre soit recindée et remise à l'étude avant de procéder à l'engagement d'un animateur.

Sa contreproposition n'étant pas appuyée, le conseiller Roger Marier la retire et Son Honneur le Maire déclare la proposition initiale adoptée.

ADOPTE

164/5/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie des lots 166D et 167, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 24 avril 1975, pour le compte de Acier Bernier Inc. et la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

165/5/75

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par plusieurs contribuables qui demandent la réfection du pavage de la rue Paris.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ces travaux soient exécutés au cours de l'année 1975.

ADOPTE

166/5/75

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement interdisant la circulation du trafic lourd sur la rue Paris.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de M. Raoul Couture concernant l'aménagement d'une conduite d'eau de surface sur un terrain situé sur le Chemin Hemming.

La Cité acceptera de procéder à la réfection de la conduite existante ou aménagera un fossé si le propriétaire donne son consentement et cède à la Cité par acte notarié une largeur de terrain de 15 pieds sur toute la longueur de ladite conduite ou du fossé précité.

Lecture est donnée du règlement No. 1092 amendant le règlement No. 545 concernant les arbres (plantation, coupe, conservation, etc.).

Le conseiller Roger Marier propose l'adoption de ce règlement.

Sa proposition n'étant pas appuyée, le conseiller Roger Marier accepte de la retirer pour ne pas engendrer une polémique sur le projet de règlement qui dans l'esprit de certains conseillers, porterait atteinte aux droits des propriétaires et déborde de la juridiction municipale.

D'autre part, le conseiller Roger Marier sollicite l'acceptation par ses collègues de la résolution suivante:

- 167/5/75 " ATTENDU QUE l'urbanisation rationnelle du territoire ne peut se faire sans arbres ou autres moyens naturels d'ornementation;
- ATTENDU QUE les arbres constituent un patrimoine communautaire précieux et important;
- ATTENDU QUE l'abattage inconsidéré d'arbres porte une atteinte à la qualité de l'environnement;
- IL EST RESOLU de demander à M. Victor C. Goldbloom, Ministre des Affaires Municipales et de l'Environnement de modifier la Loi des Cités et Villes de façon à permettre aux municipalités de légiférer pour assurer la protection et la conservation des arbres sis non seulement sur son territoire, mais aussi sur la propriété privée.

Le conseiller Roger Marier propose l'adoption de cette résolution et il est appuyé par le conseiller Roger Prince. "

ADOPTE

Cette résolution sera envoyée à toutes les Cités et Villes de la Zone 04, ainsi qu'à l'Union des Municipalités avec demande de l'appuyer.

- 168/5/75 Lecture est donnée du règlement No. 1093 établissant un régime général de retraite pour les membres du Conseil.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

- 169/5/75 Lecture est donnée du règlement No. 1094 modifiant la cédule "B" du règlement No. 801 - Hauteur des bâtiments dans les secteurs 04-19, 05-10 et 07-20.

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe l'assemblée des électeurs propriétaires concernant la lecture publique de ce règlement au mercredi 21 mai 1975, à 7:00 P.M.

- 170/5/75 Lecture est donnée du règlement No. 1095 concernant l'émission de permis pour bicyclettes.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

171/5/75

Lecture est donnée du règlement No. 1096 prévoyant un emprunt n'excédant pas \$160,000.00 pour l'exécution de divers travaux publics dans la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe l'assemblée des électeurs propriétaires concernant la lecture publique de ce règlement au mercredi 21 mai 1975, à 7:00 P.M.

172/5/75

Lecture est donnée du règlement No. 1097 autorisant l'expropriation d'une partie du lot 153 N.S.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

173/5/75

Lecture est donnée du règlement No. 1098 autorisant la Cité à utiliser à des fins spécifiques un surplus de \$312,769.52 provenant d'un certain nombre de règlements d'emprunt déjà autorisés.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 12 du Chapitre 217, S.R.Q. 1941 (Loi des dettes et emprunts municipaux), Son Honneur le Maire fixe l'assemblée des électeurs propriétaires concernant la lecture publique de ce règlement au mercredi 21 mai 1975, à 7:00 P.M.

174/5/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de toute banque à charte acceptée par la Commission Municipale de Québec, par billet promissoire, un montant de \$120,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite somme de \$120,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 1090. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$120,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

Le conseiller Roger Marier trace une brève esquisse de la campagne déjà en marche "Semaine de l'Environnement".

Les média d'information donneront à chaque jour de la semaine des renseignements sur les activités prévues.

Samedi le 17 mai à partir de onze heures A.M., des camions de la Cité parcourront les rues pour recueillir tous les rebuts dont les citoyens peuvent difficilement disposer.

Un appel pressant est lancé à toute la population afin que non seulement la Semaine de l'Environnement soit un succès mais que le souci de la propreté et de l'esthétique de notre Cité soit une préoccupation constante de la part de tous.

Invité à commenter la Semaine de l'Environnement, Son Honneur le Maire félicite les organisateurs et principalement la Chambre de Commerce et M. Roger Marier qui représente la Cité au sein du comité d'organisation de cette semaine. Il ajoute que la propreté coûte cher mais qu'elle est une chose si importante que non seulement la Cité doit en payer la note, mais qu'elle devra aussi appliquer ses règlements avec sévérité si la collaboration souhaitée n'est pas obtenue.

175/5/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que des félicitations soient adressées aux dirigeants de Dominion Textile de Drummondville et aux représentants du syndicat de cette usine pour avoir signé dans un climat d'entente le renouvellement d'une convention collective d'une durée de 2 ans. Le Conseil souhaite que les quelques 250 employés mis à pied temporairement puissent réintégrer leur emploi très bientôt.

ADOPTE

M. Willie Fillion félicite le conseiller Roger Marier pour la part active qu'il apporte au succès de la Semaine de l'Environnement.

Le secrétaire de la Ligue des Propriétaires se dit fort désappointé que lors de la publication des règlements modifiant le zonage, les avis ne contiennent pas la description des territoires concernés de façon à ce que les propriétaires de ces secteurs puissent se renseigner.

Le greffier souligne que cette demande est déjà satisfaite depuis le mois d'octobre 1974.

176/5/75

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion du dépôt d'un règlement pour l'annexion de cette partie du territoire de la Municipalité de Grantham-Ouest comprise à l'intérieur des limites suivantes: rue St-Pierre, Autoroute 51, Trans-Canadienne, incluant le Boulevard Lemire.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

21 mai 1975

ASSEMBLEE DES ELECTEURS PROPRIETAIRES

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires tenue à l'Hôtel de Ville, le 21 mai 1975, à 7:00 heures P.M., conformément aux avis concernant les règlements nos 1094, 1096 et 1098 publiés dans le journal La Parole le 14 mai 1975.

Son Honneur le Maire Philippe Bernier préside cette assemblée.

177/5/75 A 7:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 1094 modifiant la cédule "B" du règlement No. 801 - Hauteur des bâtiments dans les secteurs 04-19, 05-10 et 07-20.

178/5/75 A 7:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 1096 prévoyant un emprunt n'excédant pas \$160,000.00 pour l'exécution de divers travaux publics dans la Cité de Drummondville.

179/5/75 A 7:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 12 du Chapitre 217, S.R.Q. 1941 (Loi des dettes et emprunts municipaux) lecture publique est donnée du règlement No. 1098 autorisant la Cité à utiliser à des fins spécifiques un surplus de \$312,769.52 provenant d'un certain nombre de règlements d'emprunt déjà autorisés.

177A/5/75 A 8:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 1094, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

178A/5/75 A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 1096, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

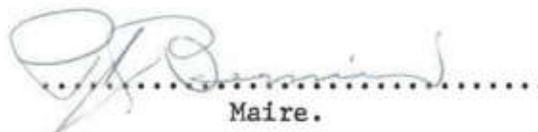
179A/5/75 A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 12 du Chapitre 217, S.R.Q. 1941 (Loi des dettes et emprunts municipaux) s'étant écoulé sans

qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 1098,  
Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

26 mai 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 26 mai 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

180/5/75 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 mai 1975 et de l'assemblée des électeurs propriétaires tenue à 7:00 P.M. le 21 mai 1975.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Marier, que le procès-verbal de ces assemblées soit accepté.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince suggère que le Conseil décide s'il y a lieu de nommer un remplaçant à M. Alphonse Paradis, décédé récemment.

Attendu que les articles 61 et 61A de la Loi des Cités et Villes prévoient qu'en pareille circonstance le Conseil doit procéder par vote secret, le greffier en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par ces mêmes articles de la Loi demande que:

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, *RICHARD DÉSILETS*  
domicilié à *584 SURPRENANT DRUMMONDVILLE*  
étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai  
en ma qualité de conseiller municipal au siège No. 5, fidèlement et  
conformément à la Loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE!

*Richard Desilets*  
.....

Je soussigné, Laurent Bernier,  
Greffier de la Cité de Drummondville,  
certifie par les présentes que la  
personne désignée ci-dessus a prêté  
devant moi sur les Saints Evangiles,  
le serment d'office, à Drummondville,  
P.Q., ce 26e jour de mai 1975.

*Laurent Bernier*  
.....  
Greffier de la Cité de Drummondville.



- 1° Un vote secret soit pris pour décider s'il y a lieu de nommer un conseiller au siège no. 5 devenu vacant;
- 2° Si le premier vote est affirmatif, qu'un deuxième tour de scrutin secret soit tenu pour choisir un conseiller.

Le premier tour de scrutin ayant donné un résultat favorable à la nomination d'un conseiller pour remplir la vacance au siège no. 5, un deuxième vote est enregistré par tous les membres du Conseil, et M. Richard Désilets, C.A., R.I.A., est élu conseiller au siège no. 5 pour finir le terme du regretté M. Alphonse Paradis.

Le greffier tente de rejoindre M. Richard Désilets par voie téléphonique pour l'informer de sa nomination. M. Désilets étant absent de sa demeure, son épouse se charge de lui communiquer la nouvelle dans les meilleurs délais et de l'inviter à se rendre dès que possible à l'Hôtel de Ville pour dire s'il accepte sa nomination et dans l'affirmative prêter solennellement son serment d'office.

181/5/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 10 au 23 mai 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$189,363.38.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

#### C O R R E S P O N D A N C E :

- Me Claude Mélançon, président de la campagne annuelle de souscription de la Société Canadienne du Cancer, remercie le Conseil pour avoir accepté de procéder à l'ouverture officielle de la dernière campagne à l'Hôtel de Ville.
- M. Majella Croteau, président du Comité des Brigades Scolaires, remercie le Conseil pour la subvention qui permettra de récompenser les jeunes brigadiers à la fin de l'année scolaire qui s'achève.
- Le Conseil prend connaissance des trois pétitions suivantes présentées par les élèves du CEGEP Bourchemin:
  - 1- Pétition pour que la Cité augmente le nombre de poubelles placées en bordure des rues et dans les parcs.  
La Cité informera les requérants que plusieurs poubelles ont été achetées et installées récemment. Cette politique sera continuée dans l'avenir et les autorités municipales souhaitent que ces réceptacles soient utilisés par les contribuables afin d'améliorer la propreté dans tout le territoire de la Cité.
  - 2- Pétition pour que les transports en commun soient plus adéquats.

Etant donné que le transport en commun est assuré par l'entreprise privée, le Conseil communiquera avec les propriétaires pour demander s'il est possible d'améliorer ce service.

3- Pétition pour demander l'aménagement d'une piste cycliste.

Le Conseil songe depuis quelque temps à aménager cette piste proposée par le rapport DeMontigny, Dion, Métivier, Gagnon déposé récemment à l'Hôtel de Ville.

La Chambre de Commerce du Comté de Drummond dans son rapport annuel 1975 demande également au Conseil d'aménager différents types de pistes cyclistes dans les limites de la Cité. Ces suggestions seront étudiées très prochainement par le Conseil.

182/5/75 Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Directeur Général de la Cité soit autorisé à publier un appel d'offres pour l'engagement d'un adjoint au Commissaire Industriel.

ADOPTE

183/5/75 Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le Directeur Général de la Cité soit autorisé à publier un appel d'offres pour l'engagement d'un Directeur du Personnel.

ADOPTE

184/5/75 Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la résolution no. 76/2/73 soit modifiée pour ajouter le nom du conseiller Roger Marier comme membre du Comité de Procédures.

ADOPTE

185/5/75 Il est proposé par le conseiller Lindor Leteindre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, qu'à compter du 31 juillet 1975, les assurances des véhicules de la Cité soient transigées et placées par l'intermédiaire de Robert Verrier & Fils Ltée qui devra voir à continuer toutes les assurances en cours et au renouvellement des polices au fur et à mesure de leur échéance, ainsi qu'à soumettre à la Cité toute proposition d'assurance qui pourrait être utile à la protection de la Cité. Ce bureau gardera 4% des primes annuelles à titre d'honoraires et répartira la balance des primes entre les autres assureurs de la Cité selon un système de points approuvé par la Cité. La répartition des primes devra se faire le ou avant le 1er février de l'année et la Cité se réserve le droit d'approuver les modalités de cette répartition en aucun temps.

ADOPTE

186/5/75

Pour satisfaire les exigences du Ministère des Affaires Municipales, il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la résolution no. 122/4/75 du 14 avril 1975 soit abrogée.

ADOPTE

187/5/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture et résolu que le Conseil de la Cité de Drummondville autorise l'achat, pour fins municipales, savoir: stationnement, terrain de jeux, piscine, etc., d'un terrain, avec bâtisses dessus construites, composé des lots et parties de lots apparaissant au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par M. Jean-Maurice LeMaire, a.g., en date du 14 octobre 1966 sous le numéro 1402 de ses minutes, lesdits plan et certificat de localisation étant annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante, propriété de la Fabrique de la paroisse de St-Joseph de Drummondville, et ce pour le prix de \$215,000.00 dont \$20,000.00 payé à même les dispositions du règlement No. 1089, et quant au solde, soit \$195,000.00, en 15 versements annuels, égaux et consécutifs de \$13,000.00 incluant un intérêt au taux de 7% l'an, et tel que plus ample-ment énoncé au projet de contrat préparé par Me Jacques Beaudoin, notaire, ledit projet étant annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Le maire et le greffier de la Cité, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville tous les documents nécessaires aux fins précitées. (X)

ADOPTE

188/5/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le règlement No. 1089, adopté le 14 avril 1975, soit modifié de la façon suivante:

- a) en ajoutant au sixième ATTENDU ce qui suit: "tel qu'autorisé par la résolution no. 187/5/75 en date du 26 mai 1975."
- b) en ajoutant l'article 1-A. suivant:
 

" 1-A. Le préambule du présent règlement fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long réité. "

ADOPTE

189/5/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de toute banque à charte acceptée par la Commission Municipale de Québec, par billet promissoire, un montant de \$141,000.00 que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite somme de \$141,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 1096. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment

(X) (PLAN, CERTIFICAT DE LOCALISATION et PROJET DE CONTRAT CLASSES DANS LE REGLEMENT No. 1089).

tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$141,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

190/5/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 159, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 9 mai 1975, pour le compte de Dame Suzanne Rivard.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOPTE

191/5/75

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement concernant les clapets de retenue (égouts).

192/5/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que les plans soumis par l'Hydro-Québec concernant l'enfouissement d'un câble électrique en bordure de la rue Cardin, soient acceptés.

ADOPTE

193/5/75

Lecture est donnée du règlement No. 1099 interdisant le trafic lourd sur la rue Paris.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

194/5/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les évaluateurs Morin, Pelletier, Roy, Mercure & Associés soient autorisés à préparer un rapport d'évaluation des parties du lot 153 N.S. dont l'expropriation est prévue par le règlement No. 1097.

ADOPTE

195/5/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le Directeur de Police, M. Yves Pouliot, soit délégué au congrès de l'Association des Chefs de Police de la Province de Québec qui se tiendra à Rimouski du 24 juin au 4 juillet 1975.

ADOPTE

Deux citoyens de la Rive Nord demandent au Conseil si la Cité a pris les mesures nécessaires pour fournir de l'eau après le 1er juillet aux résidents de leur secteur qui s'approvisionnent actuellement au puits de Mme Lackie.

Son Honneur le Maire explique à ces contribuables que la Cité a étudié cette question et que trois alternatives ont été envisagées.

La première consisterait à aménager une conduite qui coûterait plusieurs milliers de dollars et le Conseil ne peut accepter cette dépense avant de connaître le plan d'aménagement de la Rive Nord qui est actuellement en préparation.

Une deuxième alternative serait que chaque propriétaire se creuse un puits.

Enfin, les personnes concernées pourraient se grouper en association et conclure une entente avec Mme Lackie pour s'approvisionner à l'un des deux puits actuellement disponibles et assumer l'entretien des conduites existantes.

Etant donné que la Cité ne peut assumer la responsabilité de l'eau à court terme, les deux personnes présentes se disent prêtes à aménager leur propre puits.

M. Richard Désilets nommé conseiller au début de l'assemblée fait son entrée dans la Salle des Délibérations.

Son Honneur le Maire lui fait part de sa nomination au poste de conseiller au siège no. 5 pour finir le terme de feu M. Alphonse Paradis.

M. Désilets accepte cette nomination et selon la procédure prescrite par la Loi, le greffier procède à son assermentation. Le conseiller Richard Désilets prend place sur le siège no. 5.

Son Honneur le Maire au nom du Conseil le félicite pour sa nomination.

M. Richard Désilets remercie ses collègues de la confiance qui lui est manifestée et les assure de sa plus entière collaboration.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

9 juin 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 9 juin 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

196/6/75 Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que M. Pierre Genest, ing., soit nommé greffier-adjoint pour la séance régulière du 9 juin 1975.

ADOPTE

197/6/75 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 mai 1975.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

A 8:05 P.M., le conseiller Richard Désilets entre dans la Salle des Délibérations et prend son siège.

Période de questions

M. Raymond Joyal, au nom des 8 propriétaires du secteur de la Rive Nord qui s'approvisionnent actuellement au puits de Mme Dorothy Lackie, propose la solution suivante en attendant que soient installés les services dans ce secteur: que la Cité prenne à sa charge la construction d'un puits pour les alimenter en eau. M. Joyal demande également si l'aviséur légal de la Cité a pu vérifier les contrats qui obligeraient Mme Lackie à fournir l'eau, ce qu'elle entend cesser à compter du 1er juillet 1975.

Monsieur le Maire fait remarquer aux personnes présentes que lorsqu'elles se sont établies sur la Rive Nord, elles étaient conscientes de leur obligation d'utiliser un puits et du fait que les taxes étaient moins élevées dans ce secteur. Monsieur le Maire répète les solutions déjà suggérées par le Conseil, soit que chaque propriétaire se construise un puits, soit que le groupe prenne arrangement avec Mme Lackie.

La Cité ne peut assumer la responsabilité de l'eau à court terme et faire des frais pour des installations qui ne seront plus utilisées

d'ici 2 ans. Le Conseil est d'avis que le problème actuel doit être solutionné par les propriétaires eux-mêmes. Quant à la Cité elle voit actuellement à la préparation d'un plan directeur pour l'installation de services permanents.

M. Pierre Genest, directeur général de la Cité, informe les personnes présentes que les contrats consultés par Me Biron révèlent que Mme Lackie ne peut se dégager de ses responsabilités.

Mme Dorothy Lackie, présente à l'assemblée, est invitée à s'expliquer sur la situation. Mme Lackie dit n'être pas responsable des obligations de la Succession Lackie et répète son intention d'arrêter de fournir de l'eau à compter du 1er juillet, ce dont elle a avisé les personnes concernées par lettre recommandée. La maison "Lackie" n'est plus habitée et Mme Lackie ne veut plus s'occuper de l'entretien du puits.

Le conseiller Roger Prince suggère que les 8 propriétaires se creusent un puits communautaire et en partagent le coût ou qu'ils prennent des mesures légales contre la Succession Lackie.

Les personnes présentes font tour à tour part au Conseil:

- de leurs difficultés à s'entendre avec Mme Lackie qui ne collabore aucunement, ne veut prendre aucun arrangement, et nie ses responsabilités;
- de leurs difficultés de construire des puits car après un creusage de plusieurs pieds le terrain de certains semble impropre.

Pour conclure, Monsieur le Maire suggère de se retirer à la Salle de Comité avec le groupe de la Rive Nord et Mme Lackie pour continuer la discussion et essayer de trouver un arrangement acceptable par les 2 parties.

A la demande de Monsieur le Maire, le conseiller Roger Prince, pro-maire, préside l'assemblée qui se poursuit immédiatement.

198/6/75

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues pour la démolition d'un immeuble sis au 219 à 225 Mercier:

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
- DESHAIES & RAYMOND INC.	\$2,400.00
- LES ENTREPRISES DE DEMOLITION DU QUEBEC ENRG.	\$1,980.00

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la plus basse soumission, soit celle présentée par Les Entreprises de Démolition du Québec Enrg., soit retenue, conditionnellement au besoin de procéder.

Il est également par la présente résolu que M. Denis Luneau soit autorisé, pour et au nom de la Cité, à signer une convention avec Les Entreprises de Démolition du Québec Enrg. pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

199/6/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 24 au 31 mai 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$423,451.01.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- La Société pour les enfants infirmes du Québec remercie le Conseil de la Cité pour la collaboration qui a été démontrée lors de la Campagne "Pensez-à-Nous" tenue récemment.
- Le Ministère de l'Éducation du Québec accuse réception de la copie de la lettre adressée à M. Jean Verrier le 15 mai 1975 et de la copie de la résolution no. 151/4/75 concernant le Manuel du 1er mai de la Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ). L'Honorable François Cloutier fait remarquer qu'il a pris position à plusieurs reprises à l'Assemblée Nationale, qu'il a rappelé aux commissions scolaires leur devoir et qu'il a invité toute la population à réagir d'une façon constructive devant ce document.
- Le Groupe de Travail sur l'Habitation du Gouvernement du Québec remercie la Cité de Drummondville pour l'accueil qui lui a été réservé lors de sa visite à l'Hôtel de Ville le 13 mai 1975.
- La Société d'Habitation du Québec accuse réception de la requête de la Cité de Drummondville pour la réalisation d'un programme d'habitation de 170 logements subventionnés sous l'égide de la Loi de la Société d'Habitation du Québec. M. Louis Boulanger, directeur général, avise la Cité de l'intention de la Société d'Habitation du Québec de reporter à une année ultérieure la réalisation d'un cinquième projet dans Drummondville, compte tenu des disponibilités financières restreintes pour la programmation courante.
- Suite à cette lettre de la Société d'Habitation du Québec, l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville dans une lettre en date du 9 juin 1975 signée par son président, M. Majella Croteau, souhaite que le Conseil demande à la Société d'Habitation de reconsidérer la demande de la Cité de Drummondville et que des procédures de mise en oeuvre soient amorcées immédiatement vu la lenteur que l'on met pour construire un projet d'habitation.

200/6/75

CONSIDÉRANT la longueur des procédures d'approbation devant précéder la mise en oeuvre des programmes d'habitation;

CONSIDERANT la réponse adressée par la Direction Générale des Opérations de la Société d'Habitation du Québec en date du 23 mai 1975;

CONSIDERANT l'importance de réaliser un programme d'habitation de 170 unités de logements subventionnés sous l'égide de la loi de la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec de reconsidérer la demande de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

201/6/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le conseiller Jean-Paul Généreux soit nommé pro-maire pour une période de quatre mois en remplacement du conseiller Roger Prince dont le terme est expiré.

ADOPTE

202/6/75

Lecture est donnée du règlement No. 1101 concernant les clapets de retenue (égouts).

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

203/6/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la Cité de Drummondville rétrocède à Gelanese (Canada) Limited le lot numéro 140-297-107 acquis en vertu d'un contrat intervenu le 4 juillet 1968 devant Me Paul H. Moisan, notaire, conditionnellement toutefois à ce que ledit terrain soit grevé en faveur de la Cité de Drummondville d'une servitude de non-construction et de non-accès en bordure du Boulevard St-Joseph.

ADOPTE

204/6/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Richard Désilets, que la Cité de Drummondville accepte de résilier le contrat de démolition intervenu le 13 mars 1973 avec la firme Deshaies & Raymond Inc., conditionnellement à ce que le travail exécuté réponde à l'essence du contrat. La présente autorise M. Denis Luneau, Coordonnateur de la Rénovation Urbaine, à signer les documents pertinents à cet effet.

ADOPTE

205/6/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville accepte de

payer les frais d'entretien des feux de circulation du passage à niveau de la rue St-Georges au point milliaire 0.63 de l'embranchement industriel, conformément à la requête du Ministre des Transports du Québec. Le Directeur Général de la Cité, M. Pierre Genest, est par la présente autorisé à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

ADOPTE

206/6/75

Suite à une demande de l'Association des Marchands du Drummond Centre-Ville, il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité autorise la tenue d'une vente trottoir les 3, 4 et 5 juillet 1975, et à cette fin la fermeture de la rue Hériot, entre les rues Dupont et Lowring.

ADOPTE

207/6/75

Le conseiller Laval Allard donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 550 concernant la fabrication, la pesée, l'inspection, la distribution, la vente, la saisie, la confiscation et la destruction du lait, du pain et de la viande dans la Cité de Drummondville.

208/6/75

Le conseiller Laval Allard donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 558 concernant les devoirs et les pouvoirs du bureau d'Hygiène Municipal de la Cité de Drummondville.

209/6/75

Le conseiller Laval Allard donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 858 concernant le marché public de Drummondville.

210/6/75

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'intégration du personnel de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville aux bénéficiaires de fonds de pension et d'assurance-groupe des employés syndiqués de la Cité de Drummondville.

211/6/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville participe conjointement avec la Commission Scolaire Régionale St-François, la Commission Scolaire de Drummondville et le CEGEP Bourchemin à la confection d'un plan d'aménagement en équipements sportifs et récréatifs des terrains situés à proximité de l'Ecole Jean-Rimbault; étude à être réalisée par la firme DeMontigny, Dion, Métivier, Gagnon, analystes-conseils. La participation financière de la Cité sera de 25% du montant total de l'étude estimée à \$6,000.00.

ADOPTE

212/6/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Denis Luneau soit autorisé à retenir les services de Emile Fugère Construction Enrg pour le projet d'aménagement de bureaux et services au garage municipal et à signer des contrats et documents pertinents à ce projet dans les cadres du règlement No. 1088 de la Cité.

ADOPTE

Suite à une demande qui lui a été adressée récemment, le conseiller Laval Allard informe une représentante de l'Association du Marché Public, présente à l'assemblée, que le marché ne pourra être ouvert les mardis 24 juin et 1er juillet, le Bill 24 (Loi Provinciale) défendant aux établissements commerciaux d'opérer ces jours de fête.

Sur ce Mme Florence Duhaime suggère au Conseil d'ouvrir le marché les lundis 23 juin et 30 juin, de 9:00 A.M. à 3:00 P.M.

Le Conseil acquiesce à cette demande et autorise l'Association du Marché Public à en informer sa clientèle.

213/6/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à Mme Marguerite Dion, à l'occasion du décès de son père, M. Arthur Houle.

ADOPTE

214/6/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard et unanimement résolu que des félicitations soient adressées à Monsieur le Maire qui lors du congrès annuel de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités a été nommé président du comité régional de la Fédération.

ADOPTE

M. Roger Prince, qui a participé à ce congrès, mentionne que cette nomination est le résultat de l'excellent travail qu'accomplit Monsieur le Maire comme administrateur de la Fédération et souligne l'importance pour la Cité de Drummondville du rôle que joue Monsieur le Maire au sein de cet organisme.

215/6/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que des voeux de rétablissement soient transmis à M. Roger Marier, conseiller et à M. Jean-Jacques Gendron, surintendant au département de la voirie, actuellement hospitalisés.

ADOPTE

Mme Florence Duhaime, vendeuse au marché public, demande quels sont les gestes qu'entend poser le Conseil face aux révélations de la Commission d'Enquête sur la viande avariée.

Le pro-maire l'informe que les 3 avis de motion donnés précédemment par le conseiller Laval Allard ont justement pour but de rendre plus sévère la réglementation de la Cité à ce sujet.

Le conseiller Laval Allard remercie le conseiller Roger Prince pour avoir accepté de le remplacer durant son terme de pro-maire qui se termine aujourd'hui.

Le conseiller Roger Prince, pro-maire, ajourne la séance au lundi, 16 juin 1975, à 4:00 P.M.

  
.....  
Greffier-adjoint

  
.....  
Pro-maire.

16 juin 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 16 juin 1975 à 4:00 heures P.M., cette séance étant un ajournement de celle du 9 juin 1975.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, J.A. Michaud, Richard Désilets et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Les membres du Bureau de Direction de l'Association des Vendeurs au Marché Public rencontrent le Conseil pour s'informer des politiques que le Conseil entend établir pour assurer une surveillance plus adéquate concernant la qualité des viandes vendues au marché public.

Son Honneur le Maire informe l'association que trois avis de motion de règlements ont été donnés le 9 juin et que des projets de règlements sont en préparation. Ces règlements seront rédigés, étudiés avec diligence et adoptés par le Conseil dans les meilleurs délais.

Le Conseil se dit heureux de pouvoir compter sur la collaboration de l'association pour les améliorations qu'il faudra sans doute apporter au marché public. La Cité devra au préalable se renseigner sur les exigences des autorités supérieures qui ont juridiction dans le domaine de la mise en vente des viandes.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

216/6/75 1- TRAVAUX D'ECLAIRAGE DU BOULEVARD HAINS, RUE NO. 120-11 ET LE PARC GUILBAULT

. Grenier Electrique Enrg.	\$15,993.65
. Pierre Brossard Ltée	\$29,037.90

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la plus basse soumission, soit celle présentée par Grenier Electrique Enrg, soit acceptée à condition qu'elle soit jugée en tout point conforme à la demande de soumissions.

La présente autorise également l'ingénieur municipal, M. Michel Parenteau, à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

217/6/75 2- TRAVAUX DE PEINTURE AUX EDIFICES MUNICIPAUX - 1975

	<u>BRUNELLE &amp; FRERE INC.</u>	<u>NEPHTALIE LEMAIRE &amp; FILS INC.</u>	<u>COURCHESNE &amp; FILS ENR.</u>
- Edifice Gagnon	\$2,950.00	\$3,241.00	\$3,500.00
- Marché Municipal	\$2,650.00	\$2,223.00	\$2,500.00
- Chalet de la piscine St-Jean-Baptiste	\$2,750.00	\$1,312.00	-
- Chalet de la piscine Woodyatt	\$4,450.00	\$5,800.00	-
- Edifice St-Jean	\$6,545.00	\$10,714.00	\$5,500.00

(N.B. La firme Nephtalie Lemaire & Fils Inc. indique dans sa soumission qu'elle ne pourra terminer les travaux de peinture à l'intérieur des chalets des piscines Woodyatt et St-Jean-Baptiste avant le 23 juin 1975.)

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que les plus basses soumissions soient retenues, savoir:

- . BRUNELLE & FRERE INC. - Edifice Gagnon (\$2,950.00)  
⊕ Chalet de la piscine Woodyatt (\$4,450.00)
- . NEPHTALIE LEMAIRE & FILS INC. - Marché Municipal (\$2,223.00)  
- Chalet de la piscine St-Jean-Baptiste (\$1,312.00)
- . COURCHESNE & FILS ENR. - Edifice St-Jean (\$5,500.00)

Ces soumissions devront cependant être acceptées par l'ingénieur municipal et être jugées en tout point conformes à la demande de soumissions.

M. Michel Parenteau est par la présente autorisé à signer avec chacun des soumissionnaires choisis tous les documents relatifs aux travaux prévus dans ces soumissions.

ADOPTE

218/6/75 Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'augmentation du fonds industriel de la Cité pour un montant de \$1,000,000.00.

219/6/75 Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement d'emprunt au montant de \$5,000,000.00 pour la réalisation d'infrastructures industrielles.

220/6/75 Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que des mandats soient donnés aux notaires Laurent Jutras et Marcel Bernier, ainsi qu'aux notaires Michel Boileau et Jacques Lafond pour la recherche de titres de tous les immeubles compris dans le territoire de Grantham-Ouest que la Cité se propose d'annexer.

Le Directeur Général de la Cité établira les mandats respectifs des deux bureaux de notaires précités.

ADOPTE

221/6/75 Il est proposé par le conseiller Richard Désilets, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le Conseil de la Cité de Drummondville par la présente encourage les efforts d'un groupe de personnes de la région à former une corporation de développement économique, sans but lucratif, dont le rôle sera de s'occuper de tout ce qui relève du développement économique de la région une fois que les autorisations gouvernementales requises seront obtenues.

ADOPTE

Son Honneur le Maire au nom de tout le Conseil se dit très heureux de cette initiative qui regroupera les forces vives du milieu pour travailler à l'amélioration de l'économie locale et régionale.

Plusieurs personnes qui ont déjà manifesté leur intention de joindre cette corporation sans but lucratif, prennent la parole pour exprimer leur enthousiasme et leur confiance dans cette organisation qui promet d'être

active, désintéressée et surtout efficace pour relever des défis intéressants et prometteurs.

Les conseillers Roger Prince et Lucien Couture soulignent la jeunesse et la disponibilité des futurs fondateurs de cette corporation.

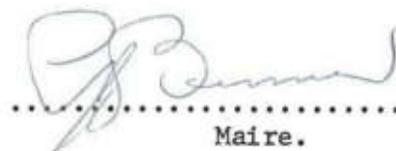
222/6/75

Attendu que le 9 juin 1975, Son Honneur le Maire au nom du Conseil a négocié une entente avec certains résidents de la Rive Nord concernant la fourniture de l'eau, il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville par la présente s'engage à alimenter en eau d'ici 2 ans les contribuables qui doivent actuellement s'approvisionner aux puits dont Mme Dorothy Lackie est propriétaire.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

23 juin 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 23 juin 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Richard Désilets, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

223/6/75

VU la chaleur intense dans la Salle des Délibérations;

VU les festivités qui se déroulent sur la rue Lindsay à l'occasion de la St-Jean;

VU que tous les conseillers présents ont pris connaissance du procès-verbal des séances des 9 et 16 juin 1975;

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le procès-verbal des réunions précitées soit accepté tel que rédigé et que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTE

224/6/75

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

1- FOURNITURE D'ALUN LIQUIDE A L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU

F.A.B. Drummondville

- |                              |                  |
|------------------------------|------------------|
| . Allied Chemical Canada Ltd | \$89.43 la tonne |
| . Aluminium du Canada Ltée   | \$89.43 la tonne |

ATTENDU QUE depuis 2 ans la Cité achète cet alun liquide de Aluminium du Canada Ltée;

ATTENDU QUE les prix sont identiques;

ATTENDU QUE le Conseil croit qu'il y a lieu d'alterner pour encourager les deux soumissionnaires;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la soumission de Allied Chemical Canada Ltd soit retenue.

ADOPTE

Le conseiller Laval Allard entre dans la Salle des Délégations et prend son siège.

225/6/75

2- COUVERTURE, EDIFICE ST-JEAN - PARTIE II

- |                           |            |
|---------------------------|------------|
| . Roland Bolduc Inc.      | \$4,300.00 |
| . Les Couvreurs R.B. Inc. | \$4,225.00 |

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Richard Désilets, que la soumission présentée par Les Couvreurs R.B. Inc. soit retenue, si jugée conforme à la demande de soumissions par l'ingénieur de la Cité.

M. Michel Parenteau, ing., est par la présente autorisé à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- La Banque d'Expansion Industrielle informe le Commissaire Industriel qu'elle ouvre un bureau à Drummondville pour desservir la clientèle de la région.

Le conseiller Roger Prince se dit heureux de cette décision qui favorisera le développement industriel et contribuera à augmenter la qualité des services déjà offerts au monde de l'industrie.

Le conseiller Richard Désilets exprime l'opinion que la décision de la B.E.I. permet à Drummondville de faire un pas de plus vers un meilleur développement du secteur des services.

- Le Bureau des Véhicules Automobiles informe le Conseil que le Conseil Canadien de la Sécurité, en collaboration avec le Ministère des Transports du Québec, a mis au point un cours: "Sécurité à Bicyclette".

Vu l'importance de la prévention des accidents de bicyclettes qui peuvent se produire en grande quantité dans notre territoire, le Conseil demandera au Directeur de Police de voir s'il est possible de collaborer avec le Ministère des Transports pour que ce cours soit donné à Drummondville au cours de l'été 1975.

- Le Secrétaire particulier adjoint du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec informe le Conseil que le Ministère ne peut établir un bureau régional du MIC à Drummondville.

226/6/75

CONSIDERANT que Drummondville est la ville la plus industrialisée du Centre du Québec;

CONSIDERANT que durant les trois prochaines années, 5 millions de dollars seront dépensés pour les infrastructures d'un nouveau parc industriel régional à Drummondville;

CONSIDERANT qu'une corporation industrielle sans but lucratif est en voie de création pour activer, soutenir et stimuler la promotion économique du milieu;

CONSIDERANT que la Cité de Drummondville n'a jamais demandé au Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec de diminuer les effectifs de ses bureaux régionaux déjà existants;

CONSIDERANT que le salaire moyen à Drummondville est reconnu comme étant un des plus bas à l'échelle nationale;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'intensifier nos efforts et d'augmenter nos effectifs pour réaliser une relance économique qui s'avère urgente pour l'ensemble du Centre du Québec;

CONSIDERANT que la Cité de Drummondville est sur le point d'engager deux adjoints au Commissaire Industriel pour hâter cette relance économique;

CONSIDERANT que la Chambre de Commerce qui regroupe plusieurs centaines de membres intéressés et impliqués dans l'économie locale et régionale, a plusieurs fois revendiqué la nomination d'un représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce qui aurait son bureau à Drummondville;

CONSIDERANT que le Ministère de l'Industrie et du Commerce semble mal percevoir les besoins maintes fois exprimés par le Conseil sous forme de résolutions;

POUR CES RAISONS, il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard et unanimement résolu que demande soit faite à l'Honorable Guy St-Pierre et au Gouvernement du Québec de réviser leur décision en tenant compte de toutes les raisons ci-haut citées et des efforts que Drummondville fait pour améliorer l'économie non seulement sur le plan local mais également sur le plan régional.

ADOPTE

227/6/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 7 juin au 1er juillet 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$290,048.85.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

228/6/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les mutations de propriétés portant les numéros 7171 à 7227 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

229/6/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que tous les membres du Conseil soient autorisés à assister au congrès de l'Union des Municipalités qui se tiendra à Québec du 30 septembre au 3 octobre 1975.

ADOPTE

230/6/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. soient autorisés à tenir le Bal du Chien-Chaud le 3 juillet 1975 et que le Directeur de Police soit autorisé à fournir les effectifs nécessaires pour assurer la sécurité des participants à cette manifestation.

ADOPTE

231/6/75

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement modifiant la cédule "B" du règlement No. 823 - Hauteur des bâtiments dans le secteur 01-18.

232/6/75

Attendu que par sa résolution no. 203/6/75, adoptée le 9 juin 1975, la Cité de Drummondville a accepté de rétrocéder à Celanese (Canada) Ltd. le lot 149-297-107, il est proposé par le conseiller Richard

Désilets, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette rétrocession.

ADOPTE

233/6/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Germain Picotin, président du Syndicat des Employés Municipaux, à l'occasion du décès de son père, M. Ovila Picotin.

ADOPTE

234/6/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Richard Désilets, que l'organisation municipale des mesures d'urgence soit autorisée à tenir un exercice le 5 juillet 1975.

ADOPTE

235/6/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Comité du Festival de l'Epi soit autorisé à tenir une activité populaire au carré de l'église SS. Pierre & Paul le 21 août 1975.

Le Directeur de Police est également autorisé à fournir les effectifs nécessaires pour assurer la sécurité des participants.

ADOPTE

236/6/75

Il est proposé par le conseiller Richard Désilets, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité vende à la Société d'Habitation du Québec pour la somme de \$28,600.00 les terrains ci-après décrits, savoir:

PARTIE A: comme étant les subdivisions 374 à 376 du lot original 144 (144-374 à 144-376), la subdivision 389 du lot original 144 (144-389), les subdivisions 393 à 396 du lot original 144 (144-393 à 144-396) du Rang III du cadastre du Canton de Grantham. Division d'enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville;

PARTIE B: comme étant une partie de la subdivision 11 du lot original 144 (P.144-11) et une partie de la subdivision 1 du lot original 141 (P.141-1) du Rang III du Cadastre du Canton de Grantham, Division d'enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville.

Cette propriété est plus particulièrement décrite de la manière suivante:

PARTIE A:

Partant du point "1" qui marque l'intersection de la ligne sud-est du lot 144-377 (rue Dumoulin) avec la ligne sud-ouest du lot 144-373 (rue Saint-Maurice);

De là, dans une direction sud-est, longeant la ligne de division du lot 144-373 (rue Saint-Maurice) et des lots 144-374 à 144-376 inclusivement, une distance de cent soixante-six pieds (166.0 pi) jusqu'au point "2" qui marque l'intersection de ladite ligne de division avec le côté nord-ouest du lot 144-399 (rue Saint-Adolphe);

De là, dans une direction sud-ouest, longeant la ligne de division des lots 144-274, 144-393 à 144-396 inclusivement et du lot 144-399 (rue Saint-Adolphe), une distance de trois cents pieds (300.0 pi) jusqu'au point "3" qui marque l'intersection de ladite ligne de division avec la ligne de division des lots 144-396 et 144-397;

De là, dans une direction nord-ouest, longeant la ligne de division des lots 144-396 et 144-397, une distance de quatre-vingt-trois pieds (83.0 pi) jusqu'au point "4";

De là, dans une direction nord-est, longeant la ligne de division des lots 144-390 et 144-396, une distance de cinquante pieds (50.0 pi) jusqu'au point "5";

De là, dans une direction nord-ouest longeant la ligne de division des lots 144-389 et 144-390, une distance de quatre-vingt-trois pieds (83.0 pi) jusqu'au point "6" lequel marque l'intersection de ladite ligne de division avec le côté sud-est du lot 144-377 (rue Dumoulin);

De là, dans une direction nord-est, longeant la ligne de division des lots 134-377 (rue Dumoulin) et 144-389, une distance de cinquante pieds (50.0 pi) jusqu'au point "7" lequel marque l'intersection de ladite ligne de division avec la ligne de division des lots 144-388 et 144-389;

De là, dans une direction sud-est, longeant la ligne de division des lots 144-388 et 144-389, une distance de quatre-vingt-trois pieds (83.0 pi) jusqu'au point "8";

De là, dans une direction nord-est, longeant la ligne de division des lots 144-388 et 144-394 ainsi que des lots 144-387 et 144-393, une distance de cent pieds (100.0 pi) jusqu'au point "9";

De là, dans une direction nord-ouest, longeant la ligne de division des lots 144-375, 144-376 et du lot 144-387, une distance de quatre-vingt-trois pieds (83.0 pi) jusqu'au point "10" lequel marque l'intersection de ladite ligne de division avec le côté sud-est du lot 144-377 (rue Dumoulin);

De là, dans une direction nord-est, longeant la ligne de division des lots 144-377 (rue Dumoulin) et 144-376, une distance de cent pieds (100.0 pi) jusqu'au point de départ.

Le tout tel que montré par un liséré rouge sur un plan annexé au contrat, lequel plan a été préparé en date du 13 novembre 1974 et révisé le 6 décembre 1974.

CETTE PARTIE A est bornée comme suit:

Vers le nord-est par les lots 144-388 et 144-373 (rue Saint-Maurice);  
 Vers le sud-est par une partie du lot 144-399 (rue Saint-Adolphe),  
 Vers le sud-ouest par les lots 144-397, 144-390, 144-387,  
 Vers le nord-ouest par les lots 144-390, 144-377 (rue Dumoulin), 144-388,  
 144-387.

PARTIE B:

Partant du point "11" qui marque l'intersection de la ligne de division d'une partie des lots 144-10 et 144-11 avec le côté nord-est du lot 144-373 (rue Saint-Maurice);

De là, dans une direction nord-est, longeant la ligne de division d'une partie des lots 144-10 et 144-11, une distance de cent six pieds (106.0 pi) jusqu'au point "12";

De là, dans une direction sud-est, longeant la ligne de division d'une partie des lots 144-11 et 141-1 (Boulevard Saint-Joseph) et une autre partie des lots 144-11 et 141-1, une distance de soixante-six pieds (66.0 pi) jusqu'au point "13" qui marque l'intersection de la dite ligne de division avec la ligne nord-ouest du lot 141-471-2;

De là, dans une direction sud-ouest, longeant la ligne de division des lots 141-1 et 141-471-2 ainsi que des lots 144-11 et 144-409-1, une distance de cent six pieds (106.0 pi) jusqu'au point "14" lequel marque l'intersection de ladite ligne de division avec la ligne de division des lots 144-11 et 144-399 (rue Saint-Adolphe);

De là, dans une direction nord-ouest, longeant la ligne de division des lots 144-11 et 144-399 (rue Saint-Adolphe), une distance de soixante-six pieds (66.0 pi) jusqu'au point de départ.

Le tout tel que montré par un liséré vert sur un plan annexé au contrat, lequel plan a été préparé en date du 13 novembre 1974 et révisé le 6 décembre 1974.

CETTE PARTIE B est bornée comme suit:

Vers le nord-est par une partie des lots 144-11 et 141-1,  
 Vers le sud-est par le lot 141-471-2 et une partie du lot 144-409-1,  
 Vers le sud-ouest par le lot 144-399 (rue Saint-Adolphe) et par une partie  
 du lot 144-373 (rue Saint-Maurice),  
 Vers le nord-ouest par une partie du lot 144-10.

Toute cette propriété contient une superficie totale de quarante-quatre mille trois cent quarante-cinq pieds carrés (44,345.0 pi. car.).

Cette vente est faite conformément aux conditions décrites au projet de contrat rédigé par le notaire Louis Morin et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "RENOVATION URBAINE - SOCIETE D'HABITATION - PROG. H'HABITATION DE LOGEMENTS SUBVENTIONNES).

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente résolution autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente et à y apporter toutes les corrections mineures jugées nécessaires.

ADOPTE

237/6/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville accepte de radier une hypothèque affectant une partie de terrain dont elle est propriétaire en vertu des actes enregistrés sous les numéros 49233, 49810, 50229 et 63247, B-81, au Bureau d'Enregistrement de Drummond.

Par la présente, la Cité demande au Régistrateur de la Division d'Enregistrement de Drummond de radier partout où besoin sera les inscriptions d'hypothèque prises aux termes des actes ci-haut mentionnés et autorise le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, à signer tous les documents relatifs à la radiation de ladite hypothèque.

ADOPTE

238/6/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville renonce au privilège qu'elle détient d'obliger M. Wilbrod Hébert et les propriétaires subséquents d'entretenir à perpétuité une clôture faite par le Ministère de la Voirie en bordure du Boulevard St-Joseph.

Il est également résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer le projet d'acte d'abandon de servitude préparé par le notaire Louis Morin, lequel projet d'acte est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET D'ACTE D'ABANDON CLASSE AVEC LES CONTRATS).

ADOPTE

239/6/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Michel Parenteau, ingénieur municipal, soit requis d'enlever la bande médiane du Boulevard St-Joseph à la hauteur de la rue St-Damase.

Le conseiller J.A. Michaud n'a pas d'objection à l'ouverture de la rue St-Damase jusqu'au terrain de la Place Drummond, mais il croit que ces travaux devraient être exécutés après que le règlement No. 1096 aura été accepté par le Ministère des Affaires Municipales.

Compte tenu du fait que l'enlèvement de la bande médiane ne représente pas des déboursés considérables et que cette demande fait l'objet de discussions depuis plus de 10 ans, Son Honneur le Maire croit que les travaux doivent être réalisés sans plus de retard.

Comme il n'y a pas de contreproposition à celle de M. Lindor Letendre et qu'elle a été appuyée par le conseiller Lucien Couture, Son Honneur le Maire déclare cette résolution adoptée.

ADOPTE

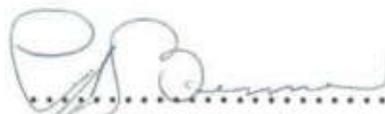
Vu la présence de seulement 2 journalistes à la séance du Conseil, le conseiller Lucien Couture demande au greffier s'il est possible que l'absence des autres représentants des média d'information soit due au fait que l'ordre du jour leur soit remis avant la tenue des séances du Conseil.

Le greffier explique que jusqu'à date et ce depuis environ 1 mois, seuls les 2 postes de radio locaux ont été invités à prendre connaissance d'une partie du contenu des ordres du jour du Conseil et qu'à cause de circonstances incontrôlables, il n'a pu remettre aux personnes habituelles l'ordre du jour de la séance en cours.

Le conseiller Laval Allard informe ses collègues qu'il a communiqué avec le conseiller Roger Marier qui est en convalescence suite à une opération qu'il a dû subir récemment. Comme le conseiller Roger Marier est en bonne voie de guérison, tous se réjouissent et souhaitent son retour prochain à la table du Conseil.

Son Honneur le Maire ajourne la séance du Conseil au vendredi, 27 juin 1975 à 4:00 P.M.

  
.....  
Greffier.

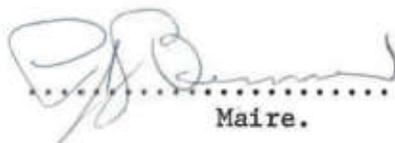
  
.....  
Maire.

27 juin 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 27 juin 1975 à 4:00 P.M., cette séance étant un ajournement de celle du 23 juin 1975.

Attendu que seuls M. Philippe Bernier, maire et M. Laurent Bernier, greffier, sont présents; Son Honneur le Maire ajourne la séance au mercredi, 2 juillet 1975 à 3:00 P.M.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

2 juillet 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 2 juillet 1975 à 3:00 P.M., cette séance étant le deuxième ajournement de la séance régulière du 23 juin 1975.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Richard Désilets, Lindor Letendre et Roger Prince, sous la présidence du pro-maire, le conseiller Jean-Paul Généreux.

240/7/75

Lecture est donnée du règlement No. 1100 prévoyant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Grantham-Ouest à la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Richard Désilets, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

241/7/75

Lecture est donnée d'un projet de convention à intervenir avec les contribuables du secteur annexé de la Municipalité de Grantham-Ouest et décrit au règlement No. 1100 de la Cité de Drummondville.

Sur proposition du conseiller Laval Allard, secondée par le conseiller Lindor Letendre, il est unanimement résolu que le greffier soit autorisé pour et au nom de la Cité de Drummondville à signer cette convention avec tout contribuable visé, intéressé aux avantages consentis par cette convention pourvu que le contribuable ait signé cette convention avant le 2 août 1975.

ADOPTE

242/7/75

Sur proposition du conseiller Lucien Couture, secondée par le conseiller Lindor Letendre, il est unanimement résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Drummondville, avec la Municipalité de Grantham-Ouest une convention portant sur un crédit relatif à la fourniture de l'eau à cette municipalité.

ADOPTE

243/7/75

Sur proposition du conseiller Roger Prince, secondée par le conseiller Laval Allard, il est unanimement résolu que conditionnellement à l'annexion du territoire décrit au règlement No. 1100, la Cité acquitte les honoraires dus à St-Pierre, Bertrand, Charron, Savoie et Associés, re: dossier GO-74-3, ainsi que les honoraires et frais encourus par la Municipalité de Grantham-Ouest auprès de Me Paul Biron, de MM. Verrier, Richard, Hébert et Associés et des ingénieurs relativement à cette annexion.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
*Philippe Bernier*  
 .....  
 Greffier.

.....  
*Jean-Paul G. G. G.*  
 .....  
 Pro-maire.

14 juillet 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 juillet 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Richard Désilets, Jean-Paul G. G. G., Lindor Letendre, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

244/7/75

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 23 juin, 27 juin et 2 juillet 1975.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le procès-verbal de ces trois assemblées soit accepté.

ADOPTE

### Période de Questions

Quelques propriétaires de la 17e Avenue remettent au greffier une requête demandant au Conseil d'intervenir pour éliminer au plus tôt un danger d'incendie, de propagation de vermine et de délabrement dans une maison portant les numéros civiques 195 et 197 de la 17e Avenue.

Le Conseil étant déjà au courant de cette situation déplorable, informe les requérants que déjà des procédures ont été entreprises, savoir:

- Inspection des lieux par l'inspecteur de la protection-incendie de la Cité;
- Demande d'inspection par le Service d'Hygiène Provincial;
- Demande d'inspection de l'édifice par le Bureau des Examineurs-Electriciens;
- Demande d'inspection des lieux par l'inspecteur en bâtiments de la Cité.

Une fois que tous ces rapports auront été analysés, la Cité prendra les procédures légales qui sont de sa juridiction pour faire corriger les lacunes qui font l'objet de la requête en question.

M. Bertrand Houle et son épouse demandent au Conseil s'ils peuvent espérer obtenir un permis pour construire une maison unifamiliale sur la rue Montplaisir à l'angle de l'Avenue des Pères.

Même si cette demande a été plusieurs fois réitérée, le Conseil ne peut accorder ce permis à cause des restrictions contenues dans les règlements municipaux.

Une étude d'aménagement du secteur de la Rive Nord progresse normalement. Des projets de planification de ce secteur ont été étudiés par le Conseil au cours de l'après-midi, mais il reste plusieurs étapes à franchir avant de connaître le zonage du secteur, les plans d'aménagement des voies de circulation et la localisation des services d'aqueduc et d'égouts. Lorsque le Conseil aura statué sur un plan d'aménagement du secteur, il devra également établir un échancier pour l'exécution des travaux et les règlements d'emprunt qu'il faudra adopter.

Le propriétaire devra donc patienter encore quelque temps avant d'obtenir une décision concernant l'émission du permis qu'il sollicite.

245/7/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 21 juin au 5 juillet 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$380,494.48.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

246/7/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que les mutations de propriétés portant les numéros 7228 à 7270 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- L'Honorable Victor C. Goldbloom, m.d., Ministre des Affaires Municipales, informe le Conseil que l'étude globale de la Rivière St-François sera incessamment remise à jour et que les conclusions devraient permettre de diminuer la pollution des eaux par l'usine Domtar de Windsor.
- Le Ministre des Affaires Municipales informe la Cité que la Société d'Habitation du Québec a soumis à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement une demande de contribution additionnelle et que Drummondville peut espérer obtenir des crédits afin de réaliser les projets estimés à \$441,000.00 qu'elle n'a pu terminer à cause des limites de son budget.
- M. Louis Boulanger, directeur général des opérations à la Société d'Habitation du Québec, informe le Conseil que rien n'a encore été décidé pour permettre à la Cité de réaliser un programme de logements subventionnés, mais que sa demande est actuellement étudiée par l'exécutif de la Société d'Habitation du Québec.
- L'Honorable Jean Chrétien, président du Conseil du Trésor, remercie le Conseil pour l'accueil chaleureux qui lui a été ménagé lors d'une récente visite à l'Hôtel de Ville.
- M. Pierre Champagne, directeur général de Radio Drummond Ltée, au nom de l'entreprise qu'il dirige et au nom du Comité Organisateur des Fêtes de la St-Jean 1975, remercie le Conseil pour l'appui accordé lors des manifestations de la St-Jean 1975.
- M. Luc Provencher de la Banque d'Expansion Industrielle, exprime sa satisfaction concernant la décision que le Conseil a prise récemment de former une corporation de développement économique pour notre région.
- L'Ambulance St-Jean informe les autorités municipales qu'elle tiendra sa campagne annuelle de souscription du 8 septembre au 18 octobre 1975.

247/7/75

Lecture est donnée du règlement No. 1102 autorisant la Cité de Drummondville à amender son règlement No. 559 afin de lui permettre d'augmenter son fonds industriel d'une somme additionnelle de \$1,000,000.00.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Richard Désilets, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au mercredi, 23 juillet 1975 à 7:00 heures P.M.

248/7/75

Lecture est donnée du règlement No. 1103 amendant la cédule "B" du règlement No. 823 concernant la hauteur des bâtiments dans le secteur 01-18.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Richard Désilets, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au mercredi, 23 juillet 1975 à 7:00 heures P.M.

249/7/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 168, Rang III, préparé en date du 28 mai 1975 par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire, pour le compte de Mme Thérèse Surprenant.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce plan de subdivision soit accepté à condition que le propriétaire consente conformément aux prescriptions de l'article 429-8<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes à céder à la Cité de Drummondville une superficie de terrain d'environ 5% de la superficie du terrain compris dans le plan ci-haut cité ou paie à la Cité une somme équivalente à 5% de la valeur réelle du terrain compris dans ce même plan.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc. qui demande au Conseil d'accueillir favorablement une requête produite par certains résidents de la 17e Avenue et de faire observer rigoureusement les règlements municipaux qui pourraient concerner la protection de l'environnement dans le secteur de la 17e Avenue.

250/7/75

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Municipalité du Comté de Drummond qui se plaint que malgré ses règlements nos 234 et 241 une charge supplémentaire est faite aux non-résidents de la Cité pour leur participation à certaines activités sportives et socio-culturelles.

Sur proposition du conseiller Roger Prince, il est unanimement résolu d'inviter le Conseil de la Municipalité du Comté de Drummond à venir rencontrer le Conseil de la Cité pour discuter de cette question.

ADOPTE

251/7/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville accepte le plan AQ. 353 préparé par l'ingénieur de la Cité pour la réfection de l'aqueduc, rue St-Denis, et autorise M. Michel Parenteau, ing., à le présenter aux Services de Protection de l'Environnement pour approbation.

ADOPTE

252/7/75

Attendu que lors du dernier congrès de l'Association des Policiers-Pompiers du Québec, M. Yves Pouliot, Directeur de Police, a été élu délégué régional de cette association;

Attendu que cette nomination témoigne de l'estime et de la confiance dont il jouit auprès de ses collègues;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, et unanimement résolu que des félicitations soient adressées à M. Yves Pouliot à l'occasion de cette nomination.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince demande que soit étudiée très sérieusement la possibilité de poser des indications d'arrêt obligatoire sur les rues Des Châtaigniers et Des Lilas à l'intersection des rues Des Erables et Des Ormes.

Pour sa part, le conseiller Laval Allard suggère que la surveillance des policiers soit accrue afin de diminuer la vitesse dans tout le "Secteur du Golf".

Un citoyen demande s'il est possible de sévir contre les automobilistes ou les motards qui circulent avec des véhicules dont les silencieux sont trop bruyants.

Son Honneur le Maire explique qu'il appartient aux Gouvernements Provincial et Fédéral de légiférer afin de déterminer la juridiction des Cités et Villes et leur donner le pouvoir d'adopter des règlements applicables pour proscrire ces abus. Malheureusement jusqu'à ce jour, malgré les pressions faites par la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités, l'Union des Municipalités du Québec et les Cités et Villes, les gouvernements supérieurs n'ont pas encore donné aux municipalités les pouvoirs qu'elles sollicitent pour freiner la pollution par le bruit.

253/7/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite à l'HYdro-Québec d'améliorer le service qu'elle fournit concernant le remplacement des lumières de rues grillées.

ADOPTÉ

Le greffier transmettra cette demande aux autorités concernées dans les meilleurs délais.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

23 juillet 1975ASSEMBLEE DES ELECTEURS PROPRIETAIRES

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires tenue à l'Hôtel de Ville, le 23 juillet 1975, à 7:00 heures P.M., conformément aux avis concernant les règlements nos 1102 et 1103 publiés dans le journal La Parole le 16 juillet 1975.

Cette assemblée est présidée par le pro-maire, M. Jean-Paul Généreux.

254/7/75

A 7:00 P.M., conformément aux prescriptions du Chapitre 175, S.R.Q. 1964 et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 1102 autorisant la Cité de Drummondville à amender son règlement No. 559 afin de lui permettre d'augmenter son fonds industriel d'une somme additionnelle de \$1,000,000.00.

255/7/75

A 7:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 1103 amendant la cédule "B" du règlement No. 823 - Hauteur des bâtiments dans le secteur 01-18.

255A/7/75

A 8:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 1103, le pro-maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

254A/7/75

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 1102, le pro-maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Pro-maire.

28 juillet 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 28 juillet 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

256/7/75

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 juillet 1975, ainsi que du procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires tenue à 7:00 P.M. le 23 juillet 1975.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le procès-verbal de ces assemblées soit accepté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire en son nom personnel et au nom de ses collègues, se dit très heureux du retour de M. Roger Marier qui a dû s'absenter durant quelques semaines pour cause de maladie.

Le conseiller Roger Marier exprime sa gratitude pour le réconfort qui lui a été apporté durant son séjour à l'hôpital et sa convalescence, tant par les membres du Conseil que par les officiers municipaux. En bonne voie de rétablissement, il entend se remettre à la tâche avec toute l'ardeur et la collaboration dont il est capable.

Période de questions

M. Henri Desfossés, propriétaire d'une résidence située sur le Boulevard Mercure, demande au Conseil d'effectuer sans retard les travaux nécessaires pour que l'eau cesse de refouler dans sa demeure et celle de ses voisins lors de pluies abondantes. Selon lui, les travaux effectués il y a quelques années n'ont pas amélioré la situation désastreuse qui dure depuis plus de 25 ans.

L'ingénieur de la Cité fera une étude afin de trouver un correctif efficace et le Conseil fera exécuter les travaux qui s'imposent s'il y a moyen de prendre une entente avec un propriétaire pour aménager un égout en direction de la rivière.

M. Pierre Ally demande au Conseil s'il a pris connaissance d'une requête signée par 36 citoyens du quartier Ouest qui veulent que des arrêts obligatoires soient installés sur les rues Des Châtaigniers et Des Lilas à l'intersection des rues Des Erables et Des Ormes.

Le Conseil reconnaît qu'il est souhaitable d'améliorer la sécurité sur ces artères et attend qu'une étude en cours effectuée par le Service de Police soit terminée avant de prendre des mesures adéquates pour ralentir la circulation et assurer une meilleure sécurité sur ces artères, ainsi que sur d'autres où il semble urgent d'apporter des correctifs, comme par exemple la rue Des Peupliers.

257/7/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 12 juillet au 1er août 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$211,790.16.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

258/7/75

Par une lettre adressée au Conseil de la Cité, M. Claude Rouleau, ing., Sous-ministre des Transports, l'informe qu'une subvention au montant de \$125,000.00 est accordée à la Cité pour défrayer une partie du coût de la réfection du revêtement bitumineux sur le Boulevard St-Joseph. Le paiement de cette subvention sera étalé sur trois ans, soit: \$25,000.00 en 1975/76, \$50,000.00 en 1976/77 et \$50,000.00 en 1977/78.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que les remerciements soient adressés au Ministre des Transports du Québec pour cette subvention qui permettra de restaurer le Boulevard St-Joseph

autant pour le bénéfice des usagers en transit que pour celui des citoyens de la Cité.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre émanant du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec dans laquelle on peut lire que le Ministre se propose au cours des prochaines années de réévaluer la position qu'il a prise de ne pas ouvrir un bureau permanent à Drummondville pour permettre à la région de bénéficier de la présence d'un représentant du MIC.

259/7/75

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Normand Bégin, adjoint spécial au Ministère des Transports du Canada, dans laquelle il écrit que l'Honorable Jean Marchand estime que l'aéroport de Drummondville ne répond pas aux critères sur lesquels son Ministère se base pour fournir un radiophare non directionnel. Les raisons invoquées sont qu'il n'y a pas eu d'augmentation sensible de la circulation aérienne au cours des dernières années; qu'il n'existe pas de ligne aérienne commerciale qui utilise l'aéroport municipal et que les aéronefs se trouvant dans la phase "en Route" peuvent avoir accès aux aides à la navigation aérienne dans d'autres aéroports du secteur.

Attendu que la position du Ministre Jean Marchand concernant l'aménagement d'un phare non directionnel à l'aéroport municipal est très décevant;

Attendu que l'augmentation de la circulation aérienne à l'aéroport municipal pourrait s'accroître avec l'installation d'un phare non directionnel;

Attendu qu'il est impossible d'espérer qu'une ligne commerciale puisse utiliser cet aéroport sans qu'on y aménage des aides à la navigation aérienne;

Attendu que la situation présente paralyse le développement de l'aéroport municipal;

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Marier et unanimement résolu que demande soit faite au Ministre des Transports du Canada de reviser sa décision et que copie de la présente résolution soit adressée à Me Yvon Pinard, député de Drummond, afin de solliciter son appui pour convaincre le Ministère des Transports que la demande de la Cité est pleinement justifiée.

ADOPTE

260/7/75

Attendu que le Conseil de la Cité de Drummondville approuve et accepte le projet de convention proposé et soumis par la Société d'Habitation du Québec concernant l'administration de 29 logements dont la construction a été autorisée par l'Arrêté en Conseil numéro 1118-75 en date du 19 mars 1975; il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par

le conseiller Lindor Letendre, que MM. Roger Marier et Jean-Paul Généreux, conseillers de la Cité de Drummondville, soient autorités à signer pour et au nom de la Cité la convention ci-haut citée qui demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (CONVENTION CLASSEE AVEC LES CONTRATS).

ADOPTE

261/7/75

Attendu qu'en vertu de l'Arrêté en Conseil numéro 1118-75 en date du 19 mars 1975, la Société d'Habitation du Québec a été autorisée à réaliser un projet de vingt-neuf (29) logements à Drummondville et désire conclure une entente avec la Corporation de la Cité de Drummondville et l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour confier à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville l'administration de ces logements; il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville autorise l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville à administrer le projet de logements réalisé par la Société d'Habitation du Québec dans la municipalité de Drummondville en vertu de l'Arrêté en Conseil ci-haut mentionné.

ADOPTE

262/7/75

Attendu que la Cité de Drummondville consent à confier l'administration de 29 logements réalisés par la Société d'Habitation du Québec en vertu de l'Arrêté en Conseil numéro 1118-75 du 19 mars 1975; il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec de conclure conjointement avec la Corporation de la Cité de Drummondville et l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville une convention d'exploitation prévoyant le paiement de subventions à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'aider à défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement de ce projet.

ADOPTE

263/7/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux:

- a) Que la Cité de Drummondville accepte les travaux de démolition exécutés par la firme Deshaies & Raymond Inc. suite à la convention intervenue le 13 mars 1973, sous réserve de la responsabilité de l'entrepreneur relativement à tout vice caché dû à l'exécution desdits travaux;
- b) Que la Cité accepte de résilier la convention en date du 13 mars 1973;
- c) Que le Conseil de la Cité autorise le versement d'une somme de \$6,350.00 en paiement des travaux exécutés, ainsi que de la somme de \$1,365.00, représentant le dépôt de soumission de l'entrepreneur;
- d) Que M. Denis Luneau, coordonnateur du programme de rénovation urbaine de la Cité, soit autorisé par la présente à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à ce qui précède.

ADOPTE

264/7/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que des comptes totalisant la somme de \$15,410.42 soient radiés parce que jugés irrécupérables par le Service de la Trésorerie de la Cité. La liste de ces comptes est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A". (LISTE DES COMPTES VERSEE AU DOSSIERS: "FINANCE").

ADOPTE

265/7/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud:

- a) Que la Cité de Drummondville accepte les travaux exécutés par Transport Drummond Inc. concernant l'aménagement du stationnement St-Louis/Manseau, sous réserve de la responsabilité de l'entrepreneur relativement à tout vice caché dû à l'exécution de ces travaux;
- b) Que la somme de \$1,066.49 représentant le dernier 5% de la retenue soit remise à l'entrepreneur;
- c) Que M. Denis Luneau, coordonnateur du programme de rénovation urbaine de la Cité, soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ce qui précède.

ADOPTE

266/7/75

Le conseiller Roger Marier donne avis de motion d'un règlement modifiant l'article 4.1 du règlement No. 1036 (piscines).

267/7/75

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 801 - Limites du secteur 06-02.

268/7/75

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Yvon Legris soit autorisé à assister au congrès de l'Association des Inspecteurs en Bâtiments du Québec qui se tiendra à Lévis du 23 au 26 septembre 1975.

ADOPTE

269/7/75

Pour des raisons d'efficacité et de contrôle, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que toute demande de rapport d'accident au Service de Police soit faite par écrit et par courrier postal. La fourniture de ces rapports sera également faite par courrier, à condition que le requérant ait acquitté le prix fixé par le Conseil pour ces documents.

ADOPTE

270/7/75

Attendu que l'élargissement du Boulevard Lemire s'inscrit dans les priorités de la Cité de Drummondville afin de favoriser le développement du parc industriel;

Attendu qu'il est nécessaire de terminer l'élargissement du Boulevard Lemire pour améliorer les facilités de circulation à un trafic de plus en plus intense;

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Pierre Genest, ing., Directeur Général des Services Municipaux de la Cité, soit autorisé à faire des démarches auprès du Ministère des Transports du Québec pour obtenir les subventions gouvernementales nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOPTE

271/7/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que M. Roger Turcotte, C.A., soit engagé au poste de trésorier de la Cité au salaire de \$21,000.00 par année plus une allocation annuelle de \$1,000.00 pour frais de déplacement.

ADOPTE

272/7/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que M. Yvan Morin soit nommé assistant-trésorier de la Cité et que son salaire soit porté à \$14,000.00 par année à partir du 4 août 1975.

ADOPTE

273/7/75

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement d'emprunt d'une somme n'excédant pas \$85,000.00 pour l'exécution de travaux publics dans le secteur de Drummondville-Ouest.

274/7/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Ludovic Pinard, employé au service des travaux publics, à l'occasion du décès de sa mère.

ADOPTE

275/7/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à:

- M. Gérald Lapierre, coordonnateur de la Protection Civile à Drummondville;
- M. Gilles Bordeleau, responsable de la Protection Civile de la région;
- M. Yves Pouliot, directeur de la Police de la Cité;

pour la façon dont ils ont dirigé les mesures d'urgence qui furent prises lors d'une tempête dévastatrice survenue à St-Bonaventure.

Ces félicitations s'adressent également aux membres de la Protection Civile qui ont secondé les responsables d'une façon admirable.

ADOPTE

Plusieurs citoyens et organismes de notre Cité se sont également signalés par leur générosité et leur disponibilité en apportant leur contribution à ceux que ce désastre a si durement éprouvés.

Le conseiller Roger Princ conclut en ajoutant que ce malheureux évènement nous a quand même permis de constater qu'en cas de sinistre éventuel les connaissances et la valeur des membres de notre Protection Civile seraient en mesure de nous rendre des services inestimables et rassurants.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

*Laurant Benoit*  
.....  
Greffier.

*J. Benoit*  
.....  
Maire.

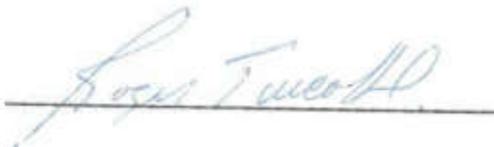


PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE DRUMMONDVILLE

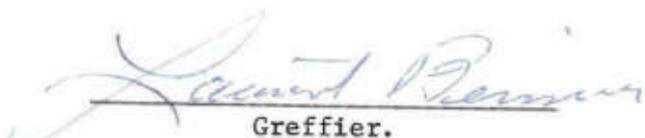
SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Roger Turcotte, Trésorier de la  
Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté  
et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon  
jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

  
\_\_\_\_\_

Assermenté devant moi à  
Drummondville, ce 18ième  
jour d'août 1975.

  
\_\_\_\_\_

Greffier.



11 août 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 11 août 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Richard Désilets, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence du pro-maire, M. Jean-Paul Généreux.

276/8/75

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 juillet 1975, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

277/8/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 26 juillet au 2 août 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$344,045.93.

Il est proposé par le conseiller Richard Désilets, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

278/8/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Marier, que les mutations de propriétés portant les numéros 7271 à 7321 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

M. Dorion Dubé, résident de la 13e Avenue, informe le Conseil qu'à la suite d'un refoulement d'égouts survenu à sa propriété le 24 juillet dernier de nombreux rats ont envahi sa demeure et les environs.

Afin d'éviter la prolifération des rats, demande sera faite à l'ingénieur municipal de procéder à un traitement antivermine dans les égouts de ce secteur.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une résolution adoptée par la Municipalité du Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil aux fins d'obtenir des prix pour l'aide éventuelle des policiers de la Cité sur demande des autorités municipales.

Vu les implications sérieuses qui pourraient découler d'une entente intermunicipale de ce genre;

Vu que les effectifs policiers sont actuellement très restreints;

Le Conseil regrette de ne pas pouvoir accommoder la Municipalité du Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, du moins à court terme.

- Lecture est donnée d'une lettre de M. Laurent Lavoie, président du Fonds de Secours St-Bonaventure, qui sollicite une contribution de la Cité pour venir en aide aux sinistrés de cette municipalité.

Attendu que tous les effectifs de la Protection Civile de la Cité ont largement contribué aux mesures d'urgence;

Attendu que la Cité a contribué en prêtant des personnes ressources et de l'équipement pendant plusieurs jours;

Attendu que les contribuables de Drummondville par l'intermédiaire des organismes qui s'occupent de recueillir des fonds pour les sinistrés de St-Bonaventure sont ou seront sollicités pour cette cause;

Le Conseil croit que Drummondville a apporté une contribution appréciable à cette municipalité durement éprouvée.

- M. Roméo Clément, chef de poste de l'Association des Scouts, remercie la Cité pour les démarches qu'elle a faites afin de permettre au 191<sup>ème</sup> poste scout provisoire de Drummondville de participer au Jamboree scout mondial de Norvège.

279/8/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la résolution no. 241/7/75 soit amendée pour changer les mots "2 août 1975" par "1<sup>er</sup> septembre 1975".

ADOPTÉ

280/8/75

Lecture est donnée du règlement No. 1104 amendant le règlement No. 801 en modifiant les limites du secteur 06-02.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire, M. Jean-Paul Généreux, fixe la lecture publique de ce règlement au mercredi 20 août 1975 à 7:00 P.M.

281/8/75

Lecture est donnée du règlement No. 1106 amendant l'article 4.1 du règlement No. 1036 - piscines.

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

282/8/75

Lecture est donnée du règlement No. 1105 prévoyant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1975 dans le secteur annexé de Drummondville-Ouest et un emprunt de \$85,000.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire, M. Jean-Paul Généreux, fixe la lecture publique de ce règlement au mercredi 20 août 1975 à 7:00 heures P.M.

283/8/75

Il est proposé par le conseiller Richard Désilets, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint soient autorisés à signer une convention avec le Club de Hockey Les Sabres (Drummond Sport Inc.) pour l'utilisation du Centre Civique durant les années 1975 et 1976.

ADOPTE

284/8/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité acquière de M. Conrad Jutras et du Groupe I.F.L. Ltée pour la somme de \$500.00 une partie de terrain nécessaire à l'ouverture de rue sur le lot 119 N.S. Cette partie de terrain est décrite sur un plan préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint sont par la présente autorisés à signer cet acte d'achat et à y apporter toute modification d'importance mineure jugée nécessaire, ainsi qu'à signer tous les autres documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTE

285/8/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité acquière de Frank Frenette et Gestion Louis L. Morin Ltée pour la somme de \$500.00 une partie du lot 119 N.S. pour fins d'ouverture de rue; telle partie de terrain étant décrite sur un plan préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint sont par la présente autorisés à signer l'acte d'achat précité et à y apporter toute modification d'importance mineure jugée nécessaire, ainsi qu'à signer tous les autres documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTE

286/8/75

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient autorisés à préparer un plan d'arpentage concernant l'ouverture de rue sur une partie du lot 119 N.S. et une partie du lot 119-27.

ADOPTE

287/8/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le bureau Morin, Brière et Gariépy, notaires, soit autorisé à préparer les actes d'acquisition des terrains nécessaires à l'ouverture d'une rue sur une partie du lot 119 N.S. et une partie du lot 119-27.

ADOPTE

288/8/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité vende à M. Réal Lemay pour la somme de \$300.00 une partie de terrain d'une superficie approximative de 1,500 pieds carrés à distraire du lot 162B-113 (rue), telle partie de terrain étant décrite dans une description technique no. 143 préparée par l'arpenteur-géomètre A. Marcel Lachapelle et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint sont par la présente autorisés à signer cet acte de vente, à en donner quittance, ainsi qu'à signer tous les autres documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

289/8/75

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement abrogeant le règlement No. 1099 et modifiant le règlement No. 932 (trafic lourd sur la rue Paris).

290/8/75

Le conseiller Laval Allard donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de circulation No. 1050 (arrêts obligatoires dans le secteur de Drummondville-Ouest).

291/8/75

Il est unanimement résolu que des voeux de prompt rétablissement soient offerts à Mme Jean-Paul Généreux actuellement hospitalisée.

ADOPTE

292/8/75

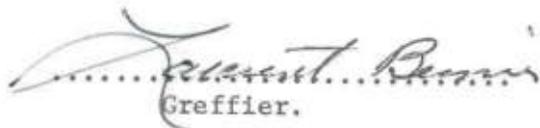
Il est unanimement résolu que des voeux de prompt rétablissement soient offerts à M. Gérard Bergeron, acheteur municipal, actuellement hospitalisé.

ADOPTE

Le pro-maire, M. Jean-Paul Généreux, demande la collaboration des journalistes pour aviser la population que le Service de Protection

entend prendre des mesures énergiques et préventives pour réduire la vitesse des véhicules qui circulent dans les rues de la Cité. Les mêmes mesures seront prises pour faire cesser le bruit causé par ces mêmes véhicules.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
Greffier.

  
Pro-maire.

20 août 1975

ASSEMBLEE DES ELECTEURS PROPRIETAIRES

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires tenue à l'Hôtel de Ville, le 20 août 1975, à 7:00 heures P.M., conformément aux avis concernant les règlements nos 1104 et 1105 publiés dans le journal La Parole le 13 août 1975.

Cette assemblée est présidée par Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

293/8/75

A 7:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No.1104 amendant le règlement No. 801 en modifiant les limites du secteur 06-02.

294/8/75

A 7:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No.1105 prévoyant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1975 dans le secteur annexé de Drummondville-Ouest et un emprunt de \$ 85,000.00 à cette fin.

293A/8/75

A 8:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1<sup>o</sup> de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No.1104, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

294A/8/75

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 1105, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

25 août 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 25 août 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No.819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

295/8/75

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 août 1975, ainsi que du procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires tenue à 7:00 P.M. le 20 août 1975.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le procès-verbal de ces assemblées soit accepté.

ADOPTE

296/8/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 9 août au 3 septembre 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$ 239,433.61

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces comptes soient

acceptés pour paiement.

ADOPTE

297/8/75

Lecture est donnée de la résolution no. 240/7/75 adoptée par le Conseil le 2 juillet 1975 pour adopter le règlement No. 1100 prévoyant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Grantham-Ouest pour l'aménagement d'un parc industriel régional.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que la résolution no. 240/7/75 soit amendée en ajoutant les mots: "et unanimement résolu", avant les mots: "que ce-règlement soit adopté".

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Lecture est donnée d'une lettre signée par M. Paul Phaneuf, Ministre Responsable de la Jeunesse, des Loisirs et des Sports, dans laquelle il explique les raisons qui permettent à la Cité d'encaisser un chèque au montant de \$4,272.00 à titre de subvention pour la réalisation de stages socio-culturels.
- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec qui exprime sa gratitude au Conseil pour l'autorisation qu'elle a donnée à M. Yves Pouliot, Directeur de Police, d'accepter le poste d'officier régional de la région no. 6 de cette association.

298/8/75

Le conseiller Laval Allard donne avis de motion d'un règlement établissant des normes pour l'utilisation de jets de sable pour le nettoyage de matériaux ou d'édifices.

299/8/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Gilles Charest soit nommé Régisseur des Sports pour le Service de la Récréation de la Cité.

ADOPTE

300/8/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'article 1 du règlement No. 1053 de la Cité de Drummondville soit remplacé par le suivant:

" 1. La Cité de Drummondville est par le présent règlement autorisée à contracter un emprunt pour:

- A - Acquérir les lots P.173-120, P.173-121, P.173-124 et P.173, tels que décrits sur le plan no. A-1765 daté du 30 avril 1974, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire, annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Le coût d'acquisition de ces terrains s'élève à \$15,392.00 et est plus amplement décrit à la cédule "B" du présent règlement.

- B - Exécuter ou faire exécuter des travaux d'aqueduc et d'ouverture de rues sur les rues Michaud et Cormier, selon les plans et devis préparés par l'ingénieur de la Cité et portant les nos. 340-1 et 340-2, lesquels plans ont reçu l'approbation des Services de Protection de l'Environnement le 29 juillet 1975.

Le coût des travaux est estimé à \$51,165.00; lesquels travaux sont également plus amplement détaillés à la cédule "B" du présent règlement. "

ADOPTE

301/8/75

ATTENDU QUE l'Organisation Municipale des Mesures d'Urgence de la Cité de Drummondville a dû agir comme centre régional d'assistance lors de désastres survenus dans des municipalités voisines, savoir: Yamaska, St-Germain, St-Bonaventure;

ATTENDU QUE son action a également bénéficié à la Commission Scolaire Régionale St-François durant l'hiver 1974-1975;

ATTENDU QUE cette organisation est susceptible d'être appelée à rendre de nouveaux services d'urgence sur le plan régional;

ATTENDU QUE l'action régionale par l'Organisation Municipale des Mesures d'Urgence de la Cité de Drummondville est susceptible de se reproduire;

ATTENDU QU'aucune municipalité de la région de Drummondville n'est en mesure de répondre physiquement à un événement désastreux d'importance;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville n'a pas l'équipement nécessaire pour répondre adéquatement aux demandes éventuelles qui peuvent lui être faites lors de sinistres ou de désastres;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, et unanimement résolu que demande soit faite aux autorités compétentes d'accorder à l'Organisation Municipale des Mesures d'Urgence de la Cité de Drummondville une subvention au montant de \$40,000.00 pour l'achat de matériel de communications, de sauvetage, et de transport affecté aux mesures d'urgence, dont le détail apparaît à l'annexe "B" de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

302/8/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Laval Allard, que l'acte de vente d'un terrain industriel (Ptie 165 N.S.) du cadastre du Canton de Grantham, intervenu entre la Cité de Drummondville et MM. Réal Lamothe et Jacques Laplante le 7 juillet 1975 devant Me Marcel Bernier et enregistré sous le numéro 215448, soit annulé à condition:

- 1<sup>o</sup> Que MM. Réal Lamothe et Jacques Laplante assument les frais légaux d'annulation de cette vente;

2<sup>o</sup> Que les acquéreurs paient également les frais encourus par la Cité lors de cette vente.

Le trésorier de la Cité est autorisé à retenir les frais mentionnés à l'article 2<sup>o</sup> de la présente lors du remboursement de la somme payée à date pour le terrain ayant fait l'objet de cette transaction.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés, pour et au nom de la Cité, à signer tous les documents relatifs à cette annulation de contrat.

ADOPTE

303/8/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 165, préparé par l'arpenteur-géomètre André Roy le 1er août 1975, pour le compte de: Estimations de l'Est Inc.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOPTE

304/8/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 159, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 15 août 1975, pour le compte de M. Gaston Raïche.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOPTE

305/8/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la résolution no. 414/10/72 soit amendée pour remplacer le nom de M. Richard Désilets par celui de M. Roger Turcotte.

ADOPTE

306/8/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que M. André Binette du 403 rue Pie IX à St-Nicéphore soit autorisé à utiliser le terrain de l'exposition de la Cité pour un concours de tir par des poneys le 21 septembre 1975, à condition:

- 1<sup>o</sup> Qu'il assume les frais d'une police d'assurance-responsabilité couvrant l'évènement pour une somme minimale de \$200,000.00;
- 2<sup>o</sup> Qu'il s'engage par écrit à effectuer les réparations des dommages qui pourraient survenir sur la propriété de la Cité durant la tenue de cette activité.
- 3<sup>o</sup> Qu'il assume les frais de surveillance sur le terrain de l'exposition durant la tenue de l'évènement.

ADOPTE

307/8/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville accepte les plans préliminaires d'agrandissement de l'usine de traitement d'eau, modifications 1976, feuilles 1 à 11 inclusivement, préparés par les ingénieurs-conseils Hamel, Ruel et Associés et autorise ces derniers à les soumettre aux Services de Protection de l'Environnement pour approbation.

ADOPTE

308/8/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que les évaluateurs Morin, Tessier, et Associés soient autorisés à procéder à l'expertise des terrains concernés par l'aménagement d'un parc industriel régional dans le secteur annexé de la Municipalité de Grantham-Ouest, tel que décrit au règlement d'annexion de de la Cité portant le numéro 1100.

ADOPTE

309/8/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'arpenteur-géomètre André Roy soit autorisé à préparer la description technique du territoire de la Municipalité de Grantham-Ouest concerné par le règlement No. 1100 de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

310/8/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle soit autorisé à préparer les descriptions techniques des lots ou parties de lots que la Cité de Drummondville doit acquérir pour l'aménagement d'un parc industriel régional dans le territoire annexé de la Municipalité de Grantham-Ouest et décrit au règlement No. 1100 de la Cité.

ADOPTE

311/8/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les ingénieurs-conseils Hamel, Ruel et Associés soient autorisés à préparer le plan d'aménagement et des infrastructures du parc industriel régional pour un montant de travaux n'excédant pas \$4,545,000.00, tel que déterminé par l'entente auxiliaire sur les infrastructures industrielles et que le directeur général de la Cité, M. Pierre Genest, ing., soit autorisé à signer une convention à cette fin avec les ingénieurs-conseils ci-haut cités.

ADOPTE

312/8/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité paie au Ministère des Transports la somme de \$54,600.00 pour des travaux d'égout pluvial exécutés sur le Boulevard Lemire.

ADOPTE

313/8/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité demande aux autorités compétentes de lui fournir le dossier complet d'information sur les jeux du Québec afin de pouvoir étudier la possibilité de poser sa candidature pour la présentation des finales provinciales durant l'année 1977.

ADOPTE

314/8/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que M. Michel Parenteau, ingénieur de la Cité, soit autorisé à assister au congrès de l'Association des Ingénieurs qui se tiendra à Granby du 14 au 17 septembre 1975.

ADOPTE

315/8/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que Me Louis Morin, notaire, et Me Jacques Biron, avocat, soient autorisés à faire l'analyse du dossier Marlboro Manufacturing Ltd. concernant les recherches de titres, les contrats antérieurs intervenus avec la Cité, etc., et la préparation d'un projet de vente sujet à l'approbation de l'aviseur légal de la Cité.

ADOPTE

A la demande de Monsieur le Maire Philippe Bernier, lecture est donnée d'une lettre de l'exécutif du Conseil Economique Drummond concernant:

- 1° la fourniture d'un local et un bail de location;
- 2° la possibilité pour les employés du C.E.D. d'obtenir les mêmes bénéfices marginaux d'assurance-groupe, salaire, etc. et de fonds de pension que les employés permanents de la Cité;
- 3° le transfert en un seul versement du budget actuellement disponible pour le commissariat industriel;
- 4° la paie de vacances des employés de la Cité qui seront transférés à l'emploi du C.E.D., ainsi que le rachat des congés de maladie en date du transfert;
- 5° l'ajustement du salaire du commissaire industriel, s'il y a lieu, après que l'étude Pominville sera terminée.

M. Denis Beaudoin du C.E.D. ainsi que M. Jean-Guy Moreau, commissaire industriel, insistent tour à tour pour persuader le Conseil que ces demandes sont impératives et urgentes pour permettre au Conseil Economique de Développement d'entrer en action.

Il est convenu que l'exécutif du C.E.D. rencontrera l'aviseur légal de la Cité afin de rédiger une convention conforme aux exigences légales qui doivent être respectées. Cette convention devra postérieurement être approuvée par le Conseil de la Cité dans les meilleurs délais.

316/8/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que des voeux de prompt rétablissement soient offerts au conseiller Richard Désilets présentement hospitalisé.

ADOPTE

Le conseiller J.A. Michaud demande que le Service de la Circulation, conjointement avec l'ingénieur de la Cité, fasse une étude pour établir de quelle façon il serait possible d'améliorer la signalisation à l'embouchure de la rue De Boucherville sur le Boulevard St-Joseph.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

8 septembre 1975

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 septembre 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Roger Marier, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

317/9/75

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 25 août 1975.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

Plusieurs personnes intéressées dans l'organisation du baseball demandent au Conseil qu'est-ce qu'il adviendra du stade actuellement en voie de démolition. Les amateurs semblent désirer que le stade soit restauré sur le site actuel.

Monsieur le Maire et le Directeur Général de la Cité expliquent que la Cité conjointement avec la Ville de Drummondville-Sud, la Commission Scolaire Régionale St-François et la Commission Scolaire de Drummondville ont fait préparer un plan directeur pour planifier les implantations des équipements récréatifs. Il semble qu'il serait logique de s'inspirer de ce plan directeur préparé par des experts pour décider si le stade doit être reconstruit sur le même site ou être déplacé dans un complexe sportif intégré au Campus Raimbault, afin que les contribuables bénéficient d'équipements plus fonctionnels et mieux structurés.

Comme le problème semble complexe et difficile à analyser en profondeur durant une séance du Conseil, il est suggéré à la satisfaction de tous que le Conseil prenne connaissance d'une étude qui doit être produite incessamment par les analystes-conseils DeMontigny, Dion, Métivier, Gagnon concernant le site qui devrait être choisi pour l'érection d'un nouveau stade de baseball. Il est entendu qu'une décision sera prise à ce sujet dans un délai minimum et que les intéressés seront informés de la décision du Conseil vers la fin du mois de septembre.

Le Conseil rassure tout le monde en disant que de toute façon des équipements adéquats seront en place pour que la saison de baseball 1976 puisse se dérouler sans difficultés majeures.

La discussion bifurque vers le baseball mineur durant quelques instants et il semble que dans ce domaine de meilleures relations avec le Service de la Récréation de la Cité permettraient d'organiser la prochaine saison de façon à mieux satisfaire les jeunes joueurs et les

bénévoles qui s'en occupent.

M. Jean-Louis Racine, propriétaire d'un terrain situé dans le territoire de Grantham-Ouest, dont l'annexion est prévue au règlement No.1100 de la Cité se dit fort désappointé du fait que le Conseil de Grantham-Ouest lui refuse un permis pour l'érection d'une maison usinée que le fabricant doit lui livrer le 10 octobre 1975. S'il ne peut obtenir un permis avant cette date, il devra déboursier \$ 500.00 par mois pour l'entreposage de cette bâtisse.

Attendu que le règlement d'annexion de la Cité No.1100 prévoit que le zonage actuel du secteur concerné doit demeurer inchangé; la Cité de Drummondville fournira à la Municipalité de Grantham-Ouest une lettre d'intention, attestant que l'émission du permis sollicité par M. Racine ne va pas à l'encontre du règlement de zonage que la Cité se propose d'établir dans cette partie du territoire annexée de Grantham-Ouest.

#### C O R R E S P O N D A N C E

- M. Gérard Ruel, ing., président du Conseil d'Exploitation du Domaine Trent, remercie le Conseil pour sa participation à l'inauguration de ce musée historique.

- Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par 78 citoyens qui demandent à la Cité de ne plus utiliser le terrain situé à l'extrémité de la rue Poirier comme dépotoir à neige durant le prochain hiver.

Le Conseil et les services techniques de la Cité étudieront cette demande et tenteront un moyen de disposer de la neige sans utiliser ce terrain si la chose est possible.

- Les Amusements Spectaculaires Inc. demandent au Conseil l'autorisation d'opérer un carnaval avec manèges ou jeux mécaniques sur le terrain des Galeries Drummond.

Vu que la Cité, par une convention, a accordé l'exclusivité des cirques à l'Exposition Agricole et que les règlements de zonage de la Cité comportent certaines restrictions, Son Honneur le Maire suggère qu'une rencontre ait lieu après la séance régulière du Conseil afin d'étudier si cette autorisation peut être accordée.

318/9/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 23 au 31 août 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$281,191.83.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

319/9/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que les mutations de propriétés portant les numéros 7332 à 7351 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

Le greffier informe le Conseil qu'il a reçu une soumission pour la démolition du stade de baseball.

320/9/75

Attendu que plusieurs citoyens intéressés à la conservation du stade sur le site actuel ont demandé au Conseil de ne pas procéder à sa démolition;

Attendu que le Conseil doit statuer sur la construction d'un nouveau stade lorsque le rapport DeMontigny, Dion, Métivier, Gagnon aura été étudié;

Attendu que cette étude peut retarder et que la démolition du stade actuel peut éventuellement compromettre l'opération du baseball en 1976;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Marier, que la soumission produite par Les Entreprises de Démolition du Québec Enrg ne soit pas ouverte et qu'elle soit conservée au Bureau du Greffier en attendant qu'une décision finale soit prise par le Conseil.

ADOPTE

Le soumissionnaire présent à l'assemblée accepte volontiers cette décision du Conseil.

321/9/75

Considérant la lettre d'engagement reçue du président du Conseil Economique Drummond en date du 5 septembre 1975, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la balance budgétaire apparaissant aux livres de la Cité en date du 12 septembre 1975 soit payée au C.E.D. en retour de cet engagement.

Considérant cependant que pour l'année 1975 la subvention du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec n'a pas été reçue par la Cité, cette subvention devra être remise à la Cité sur réception.

La présente résolution est également conditionnelle à ce que le Conseil Economique Drummond assume à la décharge de la Cité les obligations existantes vis-à-vis le personnel actuel du Commissariat Industriel de la Cité.

ADOPTE

Suite à l'adoption de la résolution qui précède, M. Marcel J. Bundock, président du Conseil Economique Drummond, remercie le Conseil pour avoir consenti le transfert de fonds qui permettra à C.E.D. de démarrer immédiatement dans ses travaux de promotion industrielle.

322/9/75

Lecture est donnée du règlement No. 1107 interdisant le trafic lourd sur la rue Paris, entre le Boul.St-Joseph et la rue Perron (Abroge le règlement No.1099 et amende le règlement No.932).

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

323/9/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Roger Turcotte, C.A. trésorier de la Cité, soit nommé greffier-adjoint. Par la présente résolution, la résolution no.377/9/72 est abrogée.

ADOPTE

324/9/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Marier, que la Cité acquière de M. Léo Bergeron une partie du lot 124 d'une superficie de 14,818 pieds carrés telle que décrite à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 12 décembre 1974, portant le numéro 3386 et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette acquisition est faite pour la somme de \$3,015.00 payable au moment de la signature de l'acte d'achat.

Le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTE

325/9/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité acquière de Claire Bergeron une partie du lot 124 ayant une superficie de 9,285 pieds carrés telle que décrite à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le 12 décembre 1974, portant le numéro 3385 et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette acquisition est faite pour le prix de \$1,915.00 payable au moment de la signature de l'acte de l'achat.

Le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTE

326/9/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité paie à Mes Yvon Pinard et Pierre Boyer la somme de \$500.00, représentant leurs honoraires professionnels pour le règlement des acquisitions des terrains appartenant à Léo et Claire Bergeron.

ADOPTE

327/9/75

Attendu que la Cité de Drummondville, par son règlement numéro 878 en date du 15 avril 1970, a décidé de mettre en oeuvre ce programme et a demandé à la Société une subvention et un prêt à cette fin;

Attendu que la Société, par sa résolution numéro 2839 en date du 24 mars 1970, a décidé avec l'autorisation du lieutenant-gouverneur aux termes d'un arrêté en conseil portant le numéro 1354 en date du 25 mars 1970, de conclure un contrat avec la municipalité pour lui accorder conformément à l'article 49 c) de sa loi et de l'article 12 de son règlement numéro 1, une subvention estimée à \$2,199,183.75 et conformément à l'article 49 c) de sa loi et de l'article 21 de son règlement numéro 1, un prêt estimé à \$733,061.25 pour la mise en application de ce programme;

Attendu que la Cité de Drummondville, par son règlement numéro 847 du 31 mars 1969 (modifié par le règlement numéro 874 du 23 mars 1970), a adopté un programme de rénovation (ci-après appelé "le programme") pour la partie de son territoire appelée "Centre-Ville";

Attendu que ce programme (ainsi modifié) a été approuvé par la Société, aux termes d'une résolution portant le numéro 2838 en date du 24 mars 1970 et que cette approbation a été ratifiée par le lieutenant-gouverneur, aux termes d'un arrêté en conseil portant le numéro 1364 du 25 mars 1970;

Attendu que les formalités prévues aux articles 42 et 48 de la loi de la Société d'Habitation du Québec concernant le dépôt de ce programme et l'emprunt de la municipalité ont été accomplis;

Attendu que le délai de 5 ans prévu pour la réalisation de ce programme de rénovation est expiré;

Attendu que la Cité de Drummondville a procédé à la mise en oeuvre de son programme avec toute la diligence possible et qu'elle se propose de poursuivre les travaux prévus à son programme si elle peut obtenir les subventions dont elle a besoin pour ce faire;

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Laval Allard et unanimement résolu que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec et au Conseil du Trésor d'étendre la période du programme de rénovation urbaine de la Cité de Drummondville pour une durée d'au moins 2 ans.

ADOPTE

328/9/75

Attendu que le 25 janvier 1975 la Cité a acquis dans le cadre de la mise en oeuvre de son programme de rénovation urbaine autorisé par l'arrêté en conseil portant le numéro 1354 en date du 25 mars 1970, le lot 147-44 du cadastre du Canton de Grantham;

Attendu que suite à la réalisation du programme de rénovation urbaine dans le secteur St-Joseph, la Cité croit qu'il y a lieu de se départir du lot 147-44;

Attendu que la Cité a procédé par appel d'offres pour la vente de ce terrain;

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité vende au plus haut soumissionnaire, soit Yves Houle & Frères Inc., pour la somme de \$1,000.00 le lot 147-44 d'une superficie de 2,957 pieds carrés, tel que décrit à la description technique no. 2746 préparée par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 12 novembre 1972, laquelle description technique est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante,

Le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité l'acte de vente, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ils sont également autorisés à signer tous les autres documents relatifs à cette vente.

La présente est conditionnelle à l'approbation par la Société d'Habitation du Québec de tout ce qui précède.

ADOPTE

329/9/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture que l'ingénieur de la Cité, M. Michel Parenteau, ing., soit autorisé:

- 1<sup>o</sup> à demander à la compagnie Bell Canada de relocaliser 7 poteaux pour permettre le réaménagement de la rue DeBoucherville et 2 poteaux sur la rue Dauphin pour favoriser l'élargissement de cette rue;
- 2<sup>o</sup> à demander à l'Hydro-Québec de relocaliser ses fils qui sont installés sur les poteaux de Bell Canada mentionnés à l'article 1<sup>o</sup> de la présente résolution;
- 3<sup>o</sup> à demander à T.V. Drummond Inc. de relocaliser ses poteaux aménagés en bordure des rues DeBoucherville et Dauphin afin de permettre l'exécution de travaux d'aménagement de ces rues.

L'ingénieur est également autorisé à exiger des trois entreprises concernées par la présente résolution que les travaux précités soient exécutés conformément aux exigences de la Cité.

ADOPTE

330/9/75

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement établissant des sens uniques sur certaines rues du quartier St-Jean-Baptiste.

331/9/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité acquière de la Commission Scolaire Régionale St-François une lisière de terrain en bordure de la rue Marie-Rivier d'une superficie de 4,360 pieds carrés pour fins d'aménagement d'un trottoir.

La présente acquisition est faite pour le prix de \$ 1.00 et aux conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Jean-Guy Allie, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le maire et le greffier, ou a défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à cette acquisition qui devront être préalablement acceptés par la Direction Générale de l'Équipement du Ministère de l'Éducation du Québec.

ADOPTE

332/9/75

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises au Révérend Frère Côme St-Germain à l'occasion de son 60ième anniversaire de vie religieuse et de dévouement sur le plan communautaire.

ADOPTE

333/9/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des condoléances soient offertes au conseiller Lindor Letendre et sa famille à l'occasion du décès de son père.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

22 septembre 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 22 septembre 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Richard Désilets, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

334/9/74

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 septembre 1975.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le conseiller Richard Désilets demande au greffier de noter au procès-verbal que ses absences aux séances régulières tenues les 25 août et 8 septembre 1975 étaient justifiées pour cause de maladie.

Son Honneur le Maire profite de l'occasion pour exprimer la joie qu'il partage avec ses collègues de voir le conseiller Richard Désilets reprendre son siège alors que sa santé se rétablit rapidement.

Le conseiller Richard Désilets se dit très reconnaissant des témoignages d'amitié dont il a été l'objet durant son séjour à l'hôpital et sa convalescence.

Le conseiller Lindor Letendre remercie les membres du Conseil pour la sympathie qui lui a été manifestée à l'occasion du décès de son père.

#### Période de questions

M. Olivier Carignan demande au Conseil de prendre connaissance d'une lettre concernant le paiement d'une table de billard pour le Club d'Age d'Or.

Le greffier donne lecture de cette lettre dans laquelle le Club d'Age d'Or sollicite de la Cité une subvention de \$2,000.00 pour l'acquisition d'une table de billard.

Invité à formuler ses commentaires sur cette demande, le conseiller Lindor Letendre, président du Comité de la Récréation, suggère qu'un examen des disponibilités budgétaires du Service de la Récréation soit fait aussi rapidement que possible afin de pouvoir décider si la Cité peut accepter cette dépense en totalité ou en partie, ou si elle doit reporter cette décision à l'an prochain. Les membres du Club d'Age d'Or espèrent une réponse favorable ou au moins l'autorisation d'organiser une campagne de souscription pour atteindre leur objectif.

Cette dernière alternative ne saurait être refusée par les Autorités Municipales.

335/9/75

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes pour la fourniture de sel de rue:

<u>Soumissionnaires:</u>	<u>F.A.B. LEUR ENTREPOT</u>	<u>F.A.B. DRUMMONDVILLE</u>
. PRODUITS CHIMIQUES DOMTAR LTEE	\$17.00/tonne	\$20.60/tonne
. LES PRODUITS SEL IROQUOIS LTEE	\$17.00/tonne	\$19.90/tonne
. LA SOCIETE CANADIENNE DE SEL, LIMITEE	\$17.00/tonne	\$19.39/tonne

(La taxe provinciale de 8% est applicable aux trois soumissions)

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Roger Marier, que la soumission présentée par la Société Canadienne de Sel, Limitée, au prix de \$19.39 la tonne - F.A.B. Drummondville soit retenue.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Paul Hénault qui fait des suggestions concernant la conservation du stade de baseball sur le site actuel et des améliorations qui pourraient y être apportées.
- Les Employés de la Cité de Drummondville remercient le Conseil pour la contribution qu'il a apportée lors du 3ième Tournoi Annuel de Golf tenu le 2 septembre 1975.
- Le Frère Côme St-Germain remercie Son Honneur le Maire pour le témoignage d'appréciation et de reconnaissance qu'il lui a fait parvenir à l'occasion de la célébration de son 60ième anniversaire de vie religieuse.
- M. Claude Rouleau, ing., Sous-Ministre, informe le Conseil qu'une subvention de \$60,000.00 sera versée à la Cité en paiement de travaux déjà exécutés sur le Boulevard Lemire.

336/9/75

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Société d'Habitation du Québec indiquant qu'elle ne peut accorder à la Cité les crédits nécessaires à la réalisation d'un programme d'habitation à même sa programmation 1975.

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la demande de la Cité de Drummondville pour la réalisation d'un programme d'habitation formulée par sa résolution no. 200/6/75 adoptée le 9 juin 1975, soit retenue comme prioritaire par la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

337/9/75

Attendu qu'un projet Stratégie d'Emploi Communautaire a été mis sur pied par les gouvernements fédéral et provincial pour Drummondville et Drummondville-Sud; il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le conseiller Lucien Couture soit nommé représentant de la Cité sur le Comité qui sera formé pour réaliser ce projet.

ADOPTE

338/9/75

Lecture est donnée du règlement No. 1108 amendant le règlement No. 864 en établissant un sens unique sur la 12ième Avenue, de la rue St-Jean à la rue St-Frédéric.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

339/9/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 6 septembre 1975 au 1er octobre 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$371,305.42.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

340/9/75

Lecture est donnée d'une résolution du Conseil de la Municipalité du Village de St-Cyrille demandant à la Cité de Drummondville d'accepter de lui fournir l'eau nécessaire pour alimenter son aqueduc.

Attendu qu'avant de s'engager à la fourniture de l'eau à cette municipalité, la Cité doit savoir si elle peut obtenir des subventions suffisantes pour procéder aux transformations qui doivent être exécutées à l'usine de traitement d'eau pour en augmenter la capacité de production; il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que la Cité de Drummondville ne prenne aucun engagement concernant la fourniture de l'eau à la Municipalité du Village de St-Cyrille avant que:

- 1- Le gouvernement provincial se soit engagé formellement à consentir des subventions qui permettraient l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau;
- 2- Le Service de Protection de l'Environnement donne son approbation à la révision des coûts applicables pour la fourniture de l'eau aux municipalités par la Cité de Drummondville;
- 3- La municipalité requérante fournisse un plan de zonage et de développement acceptable par la Cité de Drummondville.

ADOPTE

341/9/75

Le Conseil prend connaissance d'une demande de la Corporation Municipale de St-Nicéphore qui a décidé de majorer les coûts de location du dépotoir dont elle est propriétaire.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité accepte les coûts demandés par la Corporation Municipale de St-Nicéphore dans sa résolution du 10 septembre 1975, savoir:

- 1976 - \$7,200.00	- 1979 - \$9,300.00
- 1977 - \$7,900.00	- 1980 - \$10,000.00
- 1978 - \$8,600.00	

ADOPTE

342/9/75

Suite au règlement d'annexion No. 1100 de la Cité de Drummondville et considérant que l'article 7 dudit règlement semble prêter à confusion, il est résolu sur proposition du conseiller Roger Prince, appuyée par le conseiller Lucien Couture, qu'il soit précisé que c'est du solde des échéances subséquentes à l'annexion, en capital et intérêts, qui reste à courir en vertu du règlement 6-72 de la Municipalité de Grantham-Ouest, déduction faite des subventions que la Cité de Drummondville assume.

ADOPTE

343/9/75

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas la somme de \$772,500.00 pour l'exécution de travaux relatifs à l'élargissement du Boulevard Lemire.

344/9/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la Cité loue pour le prix de \$100.00 par année à M. Horace Michaud une partie de terrain mesurant 75 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, à être distraite du lot portant le numéro de cadastre 167 N.S. et située au sud de la propriété du locataire portant le numéro de cadastre 167-56 du Canton de Grantham.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer ce bail de location qui sera valable pour la période du 1er octobre 1975 au 30 septembre 1976.

ADOPTE

345/9/75

Il est proposé par le conseiller Richard Désilets, appuyé par le conseiller Laval Allard, que MM. Philippe Bernier, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Roger Marier et Roger Prince soient autorisés à assister au congrès de l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. qui se tiendra à Victoriaville le 9 octobre 1975.

ADOPTE

346/9/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie des lots 141-1 et 144-11, préparé par l'arpenteur-géomètre André Roy le 7 août 1975, pour le compte de la Société d'Habitation du Québec.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

347/9/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 166C, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 14 avril 1975, pour le compte de M. Lucien Larocque.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

348/9/75

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Laval Allard, que M. Denis Luneau, coordonnateur du programme de rénovation urbaine, soit autorisé à demander des soumissions pour la démolition de six maisons situées dans la zone de rénovation urbaine, secteur St-Joseph.

ADOPTE

349/9/75

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'inspecteur en bâtiments soit autorisé à émettre un permis d'occupation pour un local situé à l'arrière de l'édifice portant le numéro 222 rue Mercier, à condition que l'occupant respecte les exigences de la Partie III du règlement No. 801 (usages dérogatoires).

ADOPTE

350/9/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le conseiller Lucien Couture soit nommé représentant de la Cité de Drummondville au C.R.D. région 04 en remplacement du conseiller Richard Désilets qui demande d'être relevé de son mandat pour cause de maladie.

ADOPTE

351/9/75

Le conseiller Richard Désilets informe ses collègues qu'après avoir compilé les honoraires professionnels de l'aviseur légal pour les années 1972 à 1975 inclusivement, il croit de son devoir de recommander l'engagement d'un avocat à plein temps. Cet homme de loi pourrait s'occuper des causes de la Cité, de la revision des règlements municipaux, de la Cour Municipale et agir comme consultant. Le poste devrait selon lui être d'abord offert à l'aviseur légal déjà en place avant de procéder à un appel d'offre qui pourrait prévoir une rémunération se situant entre \$17,000.00 et \$21,000.00 par année.

D'autre part à titre de président du Comité du Personnel,

après avoir pris connaissance du rapport Pominville intitulé: "Etude sommaire des structures administratives, les descriptions et l'évaluation des fonctions et l'échelle des salaires du personnel non syndiqué de la Cité de Drummondville", il estime que la valeur de ce rapport est fort discutable, qu'il ne rend pas justice au personnel concerné et propose un organigramme inacceptable.

En conséquence, il propose à ses collègues d'accepter que l'étude de ce rapport soit accélérée en établissant le calendrier suivant, savoir:

- Remise immédiate d'une copie du rapport à tous les chefs de services;
- Rencontre préliminaire entre le Comité du Personnel et les chefs de services le 29 septembre 1975;
- Rapport du Comité du Personnel aux membres du Conseil le 6 octobre 1975;
- Ratification par le Conseil le 14 octobre 1975 des ententes négociées par le Directeur Général avec les employés non syndiqués à l'emploi de la Cité concernés par l'application du rapport Pominville et adoptées par les membres du Conseil réunis en comité le 6 octobre 1975.

Le conseiller Lucien Couture appuie la proposition exprimée par le conseiller Richard Désilets.

ADOPTE

Le conseiller Roger Marier se dit fort surpris de la proposition du conseiller Richard Désilets parce qu'un consensus antérieur avait établi que tous les membres du Conseil prendraient connaissance du rapport et discuteraient de la valeur du contenu avant d'établir les modalités quant à sa mise en circulation et/ou son application.

M. Jean-Guy Moreau, Commissaire Industriel, explique qu'il y a lieu de noter que la somme de \$25,000.00 qui apparaît à la liste des comptes acceptés par le Conseil au début de la séance est un montant qui sera utilisé par le Conseil Economique Drummond pour opérer jusqu'au 31 décembre 1975.

M. Moreau remet ensuite au greffier une lettre de démission de son poste de commissaire industriel de la Cité et qui met fin à la convention intervenue le 25 août 1972 pour établir les conditions de son engagement.

352/9/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la démission de M. Jean-Guy Moreau comme Commissaire Industriel de la Cité soit acceptée.

ADOPTE

353/9/75

Le conseiller Roger Prince propose et il est unanimement résolu que des remerciements soient adressés à M. Jean-Guy Moreau pour l'excellent travail qu'il a effectué à titre de Commissaire Industriel

de la Cité. Tous souhaitent que M. Moreau connaisse le succès avec le C.E.D. qui entend travailler ferme au développement industriel de la Cité et sa région.

ADOPTE

354/9/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec M. Jean-Pierre Auclair pour l'entretien du dépotoir.

Ce contrat est consenti pour le prix de \$625.00 par mois pour la période du 1er octobre 1975 au 1er octobre 1976 et de \$670.00 par mois pour la période du 1er octobre 1976 au 1er octobre 1977.

ADOPTE

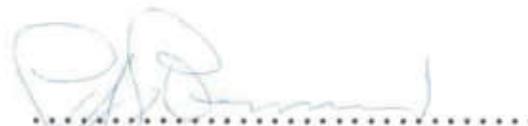
M. Jean-Guy Moreau informe le Conseil que le C.E.D. croit que les interlocuteurs de la Cité devraient être les membres du Conseil qui siègent déjà sur le Comité de cet organisme et non les officiers municipaux proposés par l'aviseur légal.

M. Pierre Genest explique au Conseil que la suggestion de l'aviseur légal ne visait pas à faire agir les officiers municipaux comme membres du C.E.D. mais de leur permettre d'oeuvrer avec le C.E.D. pour satisfaire à ses besoins le cas échéant.

M. Moreau conclut qu'il y a lieu de limiter le nombre des membres du Comité afin de conserver la discrétion indispensable à la réussite sur le plan de la promotion industrielle.

L'ordre du jour et les discussions étant terminés, Son Honneur le Maire déclare l'assemblée levée.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

14 octobre 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 octobre 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

355/10/75

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 22 septembre 1975. Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

Période de questions

M. Claude Béland se fait le porte-parole d'un groupe de sportifs qui l'accompagnent pour demander si le Conseil a reçu de la firme DeMontigny, Dion, Métivier, Gagnon un rapport concernant la localisation d'un futur stade de baseball.

Son Honneur le Maire explique que ce rapport n'est pas encore disponible et qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet.

Après échange de vues avec les amateurs de baseball présents, le Conseil croit qu'il y a lieu de conserver la partie du stade construite en béton et de planter les poteaux qui devront soutenir le nouveau système d'éclairage.

356/10/75

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement d'emprunt pour l'achat et l'installation d'un système d'éclairage pour le stade de baseball.

357/10/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les ingénieurs-conseils Hamel, Ruel & Associés soient autorisés à préparer les plans et devis d'un système d'éclairage pour le stade de baseball, rue Cockburn.

ADOPTE

Le conseiller Lindor Letendre informe des résidents du Domaine du Boulevard et du Domaine du 150ième que des lumières seront installées pour éclairer les patinoires qui seront aménagées dans ces deux secteurs au cours de l'automne.

La Cité ne se propose pas, semble-t-il, d'aménager des chalets pour accommoder les usagers de ces patinoires.

358/10/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 20 septembre au 1er novembre 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$661,698.72.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Roger Marier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

359/10/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les mutations de propriétés portant les numéros 7352 à 7395 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

L'Honorable Victor C. Goldbloom informe le Conseil que la Cité de Drummondville a été inscrite sur la liste des municipalités autorisées à s'engager dans la préparation et la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers. Le montant alloué à la Cité à cette fin est de \$1,700,000.00 devant couvrir le coût total relatif au choix du quartier, à la planification et à la mise en oeuvre du programme. Ce montant inclut une contribution maximale du gouvernement fédéral de \$680,000.00; la participation du gouvernement du Québec sera de 25% des coûts. Le solde sera à la charge de la Cité qui pourra cependant se prévaloir d'un prêt à un taux préférentiel de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Le conseiller Roger Marier se dit fort heureux que la Société d'Habitation du Québec donne suite aux nombreuses demandes de la Cité pour obtenir un programme d'amélioration de quartiers, même si cette décision coïncide avec la fin de son terme comme conseiller responsable du Service d'Urbanisme qui a piloté ce projet.

Son Honneur le Maire explique le fonctionnement de ce programme et M. Pierre Genest, directeur général des services municipaux, précise les limites du quartier du secteur St-Joseph où la Cité se propose d'appliquer ce programme.

360/10/75

Le Conseil prend connaissance d'une longue lettre du Centre Artistique Drummond Enr. qui explique ses origines, les différents progrès réalisés par ses membres et les objectifs qu'ils poursuivent, savoir:

- Travail rémunéré des handicapés membres du C.A.D.
- Transport à coût modique et adapté
- Diminution des barrières architecturales.

En résumé, le C.A.D. voudrait que:

- a) la Cité participe à la création d'un service de transport pour handicapés et personnes âgées;
- b) la Cité aménage une plate-forme mobile "porch lift" au Centre Culturel.

Le Conseil se dit heureux des initiatives réalisées par le C.A.D. jusqu'à ce jour et demande aux responsables de lui fournir des renseignements écrits sur le nombre de personnes âgées ou handicapées

qui pourraient bénéficier d'un service de transport en commun ou utiliser la plate-forme mobile au Centre Culturel.

En attendant que le dossier soit compilé pour étude, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Marier, que l'ingénieur de la Cité, M. Michel Parenteau, soit autorisé à rencontrer les responsables du C.A.D. pour étudier quel genre de plate-forme mobile il faudrait aménager et quel en serait le coût. Lorsque toutes ces données seront disponibles le Conseil verra s'il est possible de réaliser ce projet avec l'aide des gouvernements si nécessaire.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

361/10/75 1- VENTE DU LOT 126-1-10 DU CANTON DE GRANTHAM

Soumissionnaire:

M. Réal Belval,  
983 rue DeBoucherville

Offre:

.30¢ le pied carré

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la Cité vende à M. Réal Belval du 983 rue DeBoucherville le lot 126-1-10 du Canton de Grantham au prix de .30¢ le pied carré. L'acquéreur devra cependant respecter toutes les conditions contenues dans l'appel d'offres publié par la Cité dans le journal La Parole, édition du 8 octobre 1975.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente, à en recevoir le prix et en donner quittance.

ADOPTE

362/10/75 2- FOURNITURE D'HUILE À CHAUFFAGE POUR LA PERIODE DU 1 NOVEMBRE 1975 AU 31 OCTOBRE 1976

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Env. 230,000 gal. Huile à chauffage légère No. 1</u>	<u>Env. 10,000 gal. Huile à chauffage légère No. 2</u>
. Rémi Jean	Nil	0.385 gal.
. Fournier Ltée	0.45 gal.	0.334 gal.
. Petrofina Canada Ltée	0.382 gal.	0.3347 gal.
. Gilles Mélançon	0.361 gal.	0.321 gal.
. Léo-Paul Therrien Inc.	0.439 gal.	0.335 gal.
. Texaco	0.43 gal.	0.336 gal.

(Tous ces prix sont sujets aux fluctuations du marché)

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la plus basse soumission, soit celle présentée par M. Gilles Mélançon, soit retenue pour la fourniture d'huile à chauffage légère Nos 1 et 2.

ADOPTE

363/10/75 3- FOURNITURE DE DIVERSES SORTES D'HUILE A MOTEUR ET DE GRAISSE POUR LA PERIODE DU 1 NOVEMBRE 1975 AU 31 OCTOBRE 1976

Une seule soumission a été reçue: L.P. THERRIEN INC.

. Huile à moteur H.D. série 1 en 45 gal.	\$1.85 le gallon
. Caisses d'huile à moteur H.D.	\$2.60 le gallon
. Huile à moteur diesel série 3 en 45 gal.	\$2.21 le gallon
. Huile à différentiel multigear en 13 gal.	\$2.19 le gallon
. Graisse Multi-Purpose no. 2 en 120 lbs	\$0.45 la livre
. Huile à transmission automatique en caisse	\$2.97 le gallon

(Ces pri sont sujets aux fluctuations du marché)

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que cette soumission, soit celle de L.P. Therrien Inc., soit acceptée.

ADOPTE

364/10/75 4- DEMOLITION DU STADE DE BASEBALL MUNICIPAL

Soumissionnaire:

. Les Entreprises de Démolitions du Québec  
Enr'g (M. Germain Lépine)

Prix

\$14,445.00 pour démolition du stade;  
Moins \$4,000.00 si la base de béton est conservée;  
Moins \$1,200.00 si les poteaux d'éclairage n'ont pas à être enlevés.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que cette soumission soit acceptée au prix de \$9,245.00 et que le soumissionnaire n'exécute pas les travaux de démolition de la base de béton et l'enlèvement des poteaux d'éclairage.

ADOPTE

365/10/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, et unanimement résolu que la Corporation de la Cité de Drummondville consente, accepte, approuve et ratifie la vente du lot 143-127 du cadastre du Canton de Grantham par Gestobec Ltée à Dubeau & Lapointe Ltée.

Il est également unanimement résolu que la compagnie accepte et approuve le garage déjà érigé dans le coin sud de ce lot et approuve également le léger empiètement de l'usine actuelle dont le mur nord-est empiète de trois dixièmes de pied (0.3') au coin est et de quatre dixièmes de pied (0.4') au coin nord et ce sur l'assiette de la servitude pour pose et entretien de services publics.

Cette approbation est accordée en conformité de la réserve en faveur de la Cité et du droit d'occupation que la Cité avait conservés dans un acte de vente qu'elle avait consenti à Drummond Die & Stamping Co. Ltd. le 8 janvier 1969, enregistré dans Drummond sous le numéro 177874.

Il est unanimement résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés et ils sont par les présentes tous deux dûment autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité de Drummondville les susdites acceptations qui sont incluses dans un acte de vente par Gestobec Ltée à Dubeau & Lapointe Ltée, devant être reçu devant André Jean, notaire, dans le cours du mois d'octobre 1975.

ADOPTE

366/10/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'inspecteur en bâtiments de la Cité soit autorisé à émettre un permis de déménagement en faveur de M. Réal Belval pour un édifice situé au 730 Boul. St-Joseph qui sera relocalisé sur le lot 126-1-10 rue St-Amant. Toutes les normes du règlement de zonage de la Cité et ses amendements devront être respectées.

ADOPTE

367/10/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'article 4 du règlement No. 1052 de la Cité de Drummondville soit amendé pour remplacer le taux de 8½% par 12%.

ADOPTE

368/10/75

Attendu que l'Organisation des Mesures d'Urgence de la Cité de Drummondville est à compléter la formation de ses volontaires;

Attendu que la Cité désire compléter les services auxiliaires qui sont requis en temps d'urgence;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite à la Protection Civile du Québec de seconder l'Organisation des Mesures d'Urgence de la Cité en lui fournissant la possibilité de conduire les cours suivants:

- 4 cours de secourisme
- 2 cours de communication
- 2 cours de sauvetage
- 1 cours de pompiers auxiliaires
- 1 cours de policiers auxiliaires.

ADOPTE

369/10/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité autorise C.H.R.D. 1480 ainsi que l'Association des Marchands du secteur St-Joseph de diffuser de la musique dans les secteurs commerciaux durant les Fêtes, soit 10 jours avant Noël. Cette permission est accordée à la condition que le volume du son soit acceptable et que la musique ne soit diffusée que durant les heures d'ouverture des commerces.

ADOPTE

370/10/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Club des Petits Animaux Drummond soit autorisé à utiliser la bâtisse industrielle sise sur le terrain de l'Exposition à condition que cet organisme fournisse une assurance-responsabilité publique de \$200,000.00 pour la durée de l'exposition et qu'une entente soit prise avec l'Organisation des Mesures d'Urgences pour protéger le matériel entreposé destiné aux sinistrés de St-Bonaventure.

ADOPTE

371/10/75

Le Conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1050 concernant l'installation d'arrêts obligatoires aux intersections suivantes:

- Chemin du Golf/Des Lilas
- Des Châtaigniers/Des Ormes
- Des Lilas/Des Ormes
- Des Lilas/Des Erables
- Des Châtaigniers/Des Erables
- Des Peupliers/Des Ormes (Gosselin)
- St-Edouard/Des Ecoles
- St-Jean/Des Ecoles
- Notre-Dame/St-Georges
- Notre-Dame/Cockburn
- St-Laurent/18e Avenue.

372/10/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le conseiller Lucien Couture soit nommé pro-maire en remplacement du conseiller Jean-Paul Généreux dont le terme est expiré.

ADOPTE

Son Honneur le Maire remercie le conseiller Jean-Paul Généreux pour la disponibilité dont il a fait preuve durant son terme de pro-maire pour le remplacer à plusieurs occasions.

Le conseiller Jean-Paul Généreux accepte ses remerciements avec gratitude et à son tour exprime sa reconnaissance à l'endroit des officiers municipaux qui lui ont facilité la tâche au cours des quatre derniers mois.

Le conseiller Jean-Paul Généreux offre ses remerciements aux membres du Conseil et aux officiers municipaux qui ont manifesté leur amitié à son épouse à l'occasion de son récent séjour à l'hôpital.

373/10/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Roger Marier, que l'article 7 du règlement No. 1100 de la Cité de Drummondville, déjà modifié par la résolution no. 342/9/75 du 22 septembre 1975, soit abrogé et remplacé par ce qui suit, savoir:

- 7- La Cité de Drummondville se porte responsable du paiement du solde des échéances, en capital et intérêts, qui restent à courir en vertu du règlement 6-1972 de la Municipalité de Grantham-Ouest, déduction faite des subventions à recevoir.

ADOPTE

374/10/75

Attendu que l'article 8 de la Loi 42 sanctionnée le 27 juin 1975 permet au Conseil de désigner par résolution un de ses fonctionnaires ou employés pour détenir au bénéfice et avantage de la municipalité un permis pour la vente de boissons alcooliques dans tout centre de loisirs ou de récréation ou dans un lieu public dont elle est propriétaire; il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite à la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool d'accorder à M. Michel Trudel, directeur du Centre Culturel, des permis équivalents aux permis nos. 1051 et 1053 actuellement accordés pour le Centre Culturel.

ADOPTE

375/10/75

Lecture est donnée du règlement No. 1109 prévoyant un emprunt de \$772,500.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur le Boulevard Lemire, de la rue St-Pierre à la route Transcanadienne.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au mercredi 29 octobre 1975 à 7:00 heures P.M.

376/10/75

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité accepte les plans GO-74-3, feuilles 1 à 16, préparés par les ingénieurs-conseils St-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie concernant des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial qui seront exécutés sur le Boulevard Lemire, de la rue St-Pierre à la Transcanadienne, et que ces ingénieurs-conseils soient autorisés à présenter ces plans aux Services de Protection de l'Environnement pour approbation.

ADOPTE

377/10/75

Attendu que le Ministère des Transports accepte de céder à la Cité de Drummondville la totalité du lot P.17 incluant un chemin mitoyen situé dans le parc Woodyatt; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville accepte la cession de la totalité du lot P.17 incluant le chemin mitoyen pour l'incorporer au Parc Woodyatt.

La Cité cependant demande au Ministère des Transports l'autorisation de rétrocéder à M. Fernand Blanchard une partie dudit lot 17 telle que décrite par une description technique et un plan (Minute 369) préparés par l'arpenteur-géomètre A. Marcel Lachapelle le 29 septembre 1975 et annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette rétrocession sera cependant sujette aux conditions suivantes:

- que l'acquéreur paie tous les frais de rétrocession;
- qu'il accepte une servitude de non construction sur la partie du lot 17 faisant l'objet de la présente rétrocession.

- qu'il n'exige pas que la Cité clôture cette partie de terrain faisant l'objet de la présente rétrocession.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à la cession et rétrocession précitées.

ADOPTE

378/10/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'inspecteur en bâtiments soit autorisé à émettre un permis de déménagement pour la partie du Motel Albatros qui n'a pas été incendiée sur les lots 173-100, -101, -102, -107, -108 et -109 du Canton de Grantham situés sur la rue Robichaud, entre les rues Bernier et Giroux.

Ce permis est autorisé à condition que tous les règlements de zonage et autres règlements de la Cité soient observés.

ADOPTE

379/10/75

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement d'emprunt prévoyant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts et d'ouverture de rue (rue Robichaud).

380/10/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité accepte:

- 1<sup>o</sup> les plans d'aqueduc et d'égout, feuilles 1 de 8 à 8 de 8, datés du mois de septembre 1975 et scellés par Michel Bourbeau, ingénieur;
- 2<sup>o</sup> les plans de la station de pompage, feuilles 1 de 6 à 6 de 6, datés de septembre 1975 et scellés par Laurent Joyal, architecte, R.B. Beaulieu, ingénieur, et Gerald Ruel, ingénieur.

La présente autorise les personnes précitées à présenter ces plans aux Services de Protection de l'Environnement pour approbation.

ADOPTE

381/10/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Roger Marier, que la Cité accepte provisoirement les travaux de relocalisation des équipements de la compagnie Celanese Canada Ltée exécutés aux abords du futur Boulevard Celanese et autorise le trésorier à verser à Majeau & Fils Inc. la somme de \$2,043.50 représentant la moitié de la retenue prévue à la convention intervenue avec cet entrepreneur.

ADOPTE

382/10/75

Attendu qu'un mandat de classification des tâches et d'établissement d'échelles de salaires a été confié à R. Pominville Ltée en avril 1975 (rés. 140/4/75);

Attendu qu'en avril 1975, le Conseil Municipal a pris l'engagement de corriger le traitement de son personnel non syndiqué et ce, rétroactivement au premier janvier 1975;

Attendu que le rapport concerné a été déposé au Conseil le 26 août 1975;

Attendu que le Comité du Personnel a recommandé au Conseil Municipal la ratification de l'application du rapport Pominville selon les tableaux préparés par le Directeur Général de la Cité en date du 3 octobre 1975;

Attendu qu'antérieurement à ce jour, une entente est intervenue avec chaque personne non syndiquée à l'emploi de la Cité;

Attendu qu'à la séance régulière du 22 septembre 1975, le Conseil a par sa résolution no. 351/9/75 pris l'engagement de finaliser l'application de ce rapport avant ce jour;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que la rémunération des employés non syndiqués de la Cité soit modifiée et établie de la façon apparaissant à l'annexe "A" du procès-verbal de cette assemblée, laquelle sera considérée comme partie intégrante de la présente résolution. (ANNEXE "A" VERSE AU DOSSIER: "EMPLOYES NON SYNDIQUES")

ADOPTE

383/10/75

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que suite au rapport Pominville et après discussions entre les membres du Conseil en Comité, M. Pierre Genest soit dorénavant, en sa qualité de Directeur Général de la Cité de Drummondville, considéré comme étant un fonctionnaire hors cadre de la Cité. Il est également résolu que le maire ou à défaut le pro-maire soit autorisé à ratifier l'entente conclue avec M. Pierre Genest relativement à sa rémunération.

ADOPTE

384/10/75

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que l'article 1 du règlement No. 1053 de la Cité de Drummondville soit remplacé par le suivant:

" 1. La Cité de Drummondville est par le présent règlement autorisée à contracter un emprunt pour:

A - Acquérir les lots P.173-120, P.173-121, P.173-122, 173-123, P.173-124 et parties du lot P.173 N.S., tels que décrits sur le plan no. A-1765 daté du 30 avril 1975, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire, annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Le coût d'acquisition de ces terrains s'élève à \$15,392.00 et est plus amplement décrit à la cédule "B" du présent règlement.

B - Exécuter ou faire exécuter des travaux d'aqueduc et d'ouverture de rues sur les rues Michaud et Cormier, selon les plans et devis préparés par l'ingénieur de la Cité et portant les nos 340-1 et 340-2, lesquels plans ont reçu l'approbation des Services de Protection de l'Environnement le 29 juillet 1975.

Le coût des travaux est estimé à \$51,165.00; lesquels travaux sont également plus amplement détaillés à la cédule "B" du présent règlement. "

La présente résolution abroge et remplace la résolution no. 300/8/75 du 25 août 1975 et modifie la cédule "B" du règlement No. 1053 en conséquence.

ADOPTE

385/10/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, et unanimement résolu que des félicitations soient offertes à Son Honneur le Maire Philippe Bernier pour sa nomination au poste de vice-président de l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTE

386/10/75

Attendu que grâce aux efforts du gouvernement provincial, la région de Drummondville possède une grande ressource de plein air, soit le Parc des Voltigeurs;

Attendu, par contre, que la région immédiate de Drummondville, mises à part les ressources en potentiel dudit Parc des Voltigeurs, est défavorisée au niveau de la pratique des activités de plein air d'hiver, à savoir: la raquette, le ski de fond, la traine sauvage et la moto-neige;

Attendu que dans d'autres parcs provinciaux, le gouvernement du Québec a déjà investi des deniers pour l'amélioration des équipements et pour l'animation de telles activités;

Attendu les dangers que l'utilisation actuelle du Parc des Voltigeurs suscite, vu l'absence de signalisation, de pistes ouvertes et entretenues, de surveillance et d'animation durant la saison d'hiver;

Attendu que le Parc des Voltigeurs possède déjà la plupart des équipements de base permettant son utilisation 12 mois par année;

Attendu que le Parc des Voltigeurs est facilement accessible à la population qui le fréquente déjà de façon intensive;

Attendu que la Cité de Drummondville via les Services Récréatifs et Communautaires est prête à apporter un support considérable aux autorités responsables, si ces dernières veulent discuter des améliorations à apporter à court terme au Parc des Voltigeurs;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville insiste fortement pour que les autorités concernées se préoccupent rapidement de l'étude des problèmes actuels du Parc des Voltigeurs en vue de son utilisation durant l'hiver 1975-1976 et pour qu'elles apportent dans la mesure du possible les premiers éléments de solution permettant une utilisation mieux planifiée et plus sécuritaire.

ADOPTE

M. Jean R. Doré demande au Conseil un permis pour opérer un commerce de liqueurs douces (Pop Shoppe) à l'intérieur des baies de service du poste d'essence situé au 1900 Boulevard St-Joseph.

Vu les règlements de zonage et les règlements qui régissent l'opération des stations de service, le Conseil ne peut accepter l'émission de ce permis. Demande sera faite à l'inspecteur en bâtiments de prendre les procédures pour que certains propriétaires de postes d'essence cessent d'enfreindre les règlements municipaux.

Vu que cette séance est la dernière avant la tenue des élections du 3 novembre 1975, Son Honneur le Maire Philippe Bernier veut profiter de l'occasion pour remercier ses collègues, les officiers municipaux, les employés municipaux et la population de Drummondville pour le support et la collaboration qu'ils ont apportés à l'administration municipale au cours des quatre dernières années.

Les résultats positifs sont tangibles, tant sur le plan du développement urbain que sur le plan de l'efficacité de l'administration municipale.

Tous les conseillers présents expriment leur satisfaction et leur gratitude pour l'excellent climat d'entente qui a permis des discussions honnêtes lors de l'étude des problèmes soumis au Conseil. Tous affirment qu'ils ont donné le maximum d'eux-mêmes pour travailler au bien-être de leurs commettants et qu'ils sont relativement satisfaits des réalisations obtenues.

M. Pierre Genest, directeur général des services municipaux, se faisant l'interprète des cadres et des employés municipaux remercie les membres du Conseil pour la compréhension et la confiance dont ils ont fait preuve au cours du terme qui s'achève.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

29 octobre 1975

ASSEMBLEE DES ELECTEURS PROPRIETAIRES

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires tenue à l'Hôtel de Ville le 29 octobre 1975, à 7:15 heures P.M., conformément à un avis concernant le règlement No. 1109 publié dans le journal La Parole le 22 octobre 1975.

Cette assemblée est présidée par Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier.

387/10/75

A 7:15 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 1109 prévoyant un emprunt de \$772,500.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur le Boulevard Lemire, de la rue St-Pierre à la route Transcanadienne.

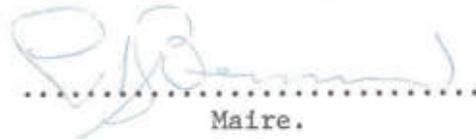
387A/10/75

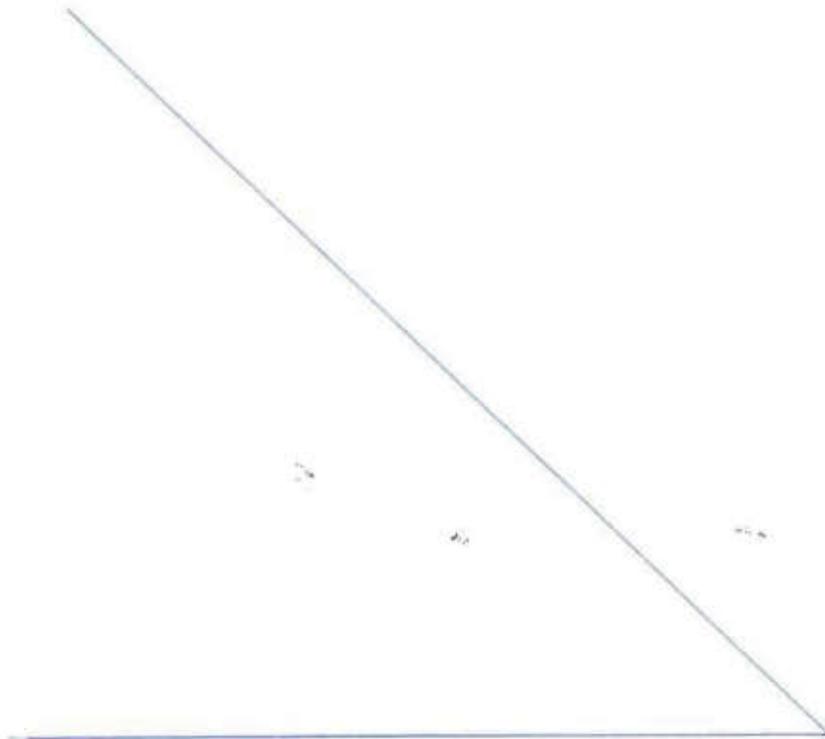
A 9:15 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 1109, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

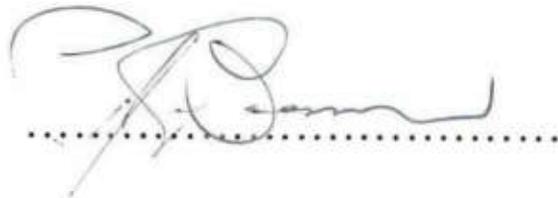


PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Philippe Bernier, homme d'affaires, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu maire de la Cité de Drummondville à l'occasion de l'élection municipale tenue à Drummondville le 3 novembre 1975, jure que je remplirai les devoirs de ma charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!



.....

Assermenté devant moi  
à Drummondville, ce  
10 novembre 1975.



.....  
Greffier de la Cité de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Lindor Letendre, gérant des ventes, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu conseiller au siège No. 1 de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 3 novembre 1975, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

*Lindor Letendre*

Assermenté devant moi  
à Drummondville, ce 10  
novembre 1975.

*Robert Benoit*  
Greffier de la Cité de  
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Jean-Marie Boisvert, assureur-vie, de la Cité de Drummondville, ayant été élu conseiller au siège No. 2 de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 3 novembre 1975, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

*Jean-Marie Boisvert*

Assermenté devant moi  
à Drummondville, ce 10  
novembre 1975.

*Robert Benoit*  
Greffier de la Cité de  
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Marcel Joyal, marchand, de la Cité de Drummondville, ayant été élu conseiller au siège No. 3 de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 3 novembre 1975, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!



Assermenté devant moi  
à Drummondville, ce 10  
novembre 1975.



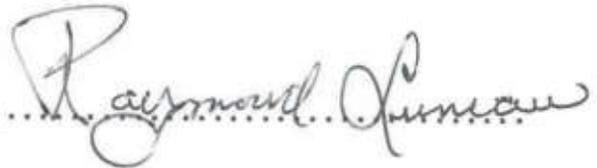
Greffier de la Cité de  
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Raymond Luneau, garagiste, de la Cité de Drummondville, ayant été élu conseiller au siège No. 4 de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 3 novembre 1975, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!



Assermenté devant moi  
à Drummondville, ce  
10 novembre 1975.



Greffier de la Cité de  
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, J.-Bruno Smith, gérant-adjoint, de la Cité de Drummondville, ayant été élu conseiller au siège No. 5 de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 3 novembre 1975, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

*J. Bruno Smith*  
.....

Assermenté devant moi  
à Drummondville, ce  
10 novembre 1975.

*Sacré Bessier*  
Greffier de la Cité de  
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE BRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Roger Prince, homme d'affaires, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu conseiller au siège No. 6 de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 3 novembre 1975, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

*Roger Prince*  
.....

Assermenté devant moi  
à Drummondville, ce  
10 novembre 1975.

*Sacré Bessier*  
Greffier de la Cité de  
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Jean-Paul Généreux, opérateur, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu conseiller au siège No. 7 de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 3 novembre 1975, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!



Assermenté devant moi  
à Drummondville, ce  
10 novembre 1975.



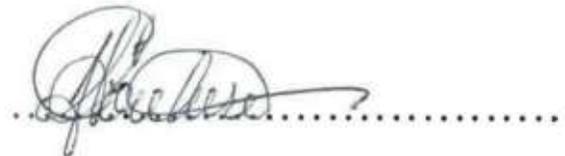
Greffier de la Cité de  
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE DRUMMONDVILLE

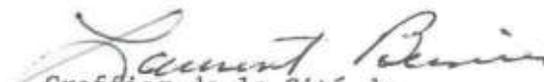
SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Lucien Couture, gérant, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu conseiller au siège No. 8 de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 3 novembre 1975, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!



Assermenté devant moi  
à Drummondville, ce  
10 novembre 1975.



Greffier de la Cité de  
Drummondville.

10 novembre 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 novembre 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

388/11/75

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 14 et 29 octobre 1975. Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit accepté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire Philippe Bernier fait mention que l'assistance à l'assemblée du Conseil est nombreuse et que le Conseil apprécie l'intérêt que les contribuables semblent vouloir démontrer à l'endroit des affaires municipales.

Il souligne que lui-même et ses collègues ont accepté que les assemblées du Conseil soient dorénavant diffusées en direct par le câble communautaire. Les dirigeants municipaux espèrent que cette initiative permettra à la population de s'intéresser aux activités et aux décisions de leurs administrateurs.

Lecture est donnée d'une lettre conjointe des comités d'éducation et d'action sociale de l'A.F.E.A.S. St-Jean-Baptiste de Dr'Ville, de l'A.F.E.A.S. Christ-Roi de Dr'Ville, de l'A.F.E.A.S. St-Pierre de Dr'Ville et de l'A.F.E.A.S. St-Germain de Drummond, demandant au Conseil de la Cité de faire des pressions auprès du Ministère des Affaires Sociales et du député, M. Robert Malouin, pour améliorer les services de santé à l'Hôpital Ste-Croix.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert se fait le porte-parole de ses collègues pour dire que le Conseil de la Cité de Drummondville veut travailler positivement à la solution de ce problème et qu'il secondera fermement tous les organismes sérieux qui voudront apporter leurs énergies pour intensifier les pressions logiques qui semblent s'imposer pour débloquent ce dossier.

389/11/75

M. Richard Robitaille qui réside sur le Chemin Hemming demande que le pavage de cette artère soit restauré dans les meilleurs délais.

Attendu que le Chemin Hemming situé dans le territoire de la Cité est le prolongement d'une route entretenue par le Ministère de la Voirie;

Attendu que cette artère est utilisée en grande partie par des résidents de l'extérieur de la Cité;

Attendu que les travaux de réfection qui s'imposent seront temporaires à cause de l'absence des services d'aqueduc et d'égouts;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite au Ministère de la Voirie d'accorder une subvention à la Cité pour lui permettre de restaurer le pavage du Chemin Hemming en attendant que la Cité soit prête à procéder à l'aménagement du secteur de la Rive Nord.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre signée par M. et Mme André Thibault du 497 rue St-Georges, pour demander que des arrêts obligatoires soient installés à l'intersection des rues St-Alfred et Notre-Dame afin d'assurer la sécurité des nombreux écoliers qui fréquentent l'école St-Pierre.

Attendu que la signalisation sur la rue Notre-Dame vient d'être modifiée sur recommandation du Directeur de Police, le Conseil veut que le Service de la Circulation étudie les alternatives possibles pour minimiser les risques d'accident à cet endroit.

Après de longues discussions sur le sujet, il est résolu que le Directeur Général des Services Municipaux demande au Directeur de Police de prendre des mesures rapides pour sécuriser les jeunes étudiants qui doivent traverser la rue Notre-Dame à l'intersection de la rue St-Alfred. Il semble que l'engagement d'un brigadier adulte serait la solution la plus satisfaisante pour les parents qui s'inquiètent des dangers qui guettent leurs enfants dans ce secteur. Les citoyens concernés par ce problème seront informés dès que possible.

390/11/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 11 octobre au 7 novembre 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$453,952.07.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Un citoyen demande qu'à l'avenir l'ordre du jour soit distribué aux personnes qui assistent aux assemblées du Conseil.

Son Honneur le Maire explique que la procédure actuelle rend difficile l'impression préalable des ordres du jour des séances du Conseil. On tentera de contourner cette difficulté pour la prochaine assemblée.

Le conseiller Marcel Joyal informe le public que des micros seront installés sur les pupitres des conseillers et que le public aura accès à un micro au centre de la salle, afin de rendre les interventions plus compréhensibles.

391/11/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les mutations de propriétés portant les numéros 7396 à 7424 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

392/11/75

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

A - FOURNITURE DE GAZOLINE, DIESEL ORDINAIRE ET DIESEL COLORE POUR LA PERIODE DU 1ER DECEMBRE 1975 AU 30 NOVEMBRE 1976

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Gazoline rouge Taxes incluses (\$0.19)</u>	<u>Diesel ordinaire Taxes incluses (\$0.25)</u>	<u>Diesel coloré (Non taxable) (\$0.03)</u>
. Gulf Oil Canada Ltd.	\$0.7589/gal.	\$0.6690/gal.	\$0.4490/gal.
. Fournier Ltée	\$ -	\$0.6590/gal.	\$0.4390/gal.
. Léo-Paul Therrien	\$0.7490/gal.	\$0.6420/gal.	\$0.4230/gal.
. Gilles Mélançon	\$ -	\$0.6430/gal.	\$0.4230/gal.
. Texaco Canada Ltée	\$0.75/gal.	\$0.66/gal.	\$0.44/gal.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la soumission de Léo-Paul Therrien soit acceptée.

ADOPTÉ

393/11/75

B - FOURNITURE DE 3 AUTOS POUR LE SERVICE DE POLICE

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. Drummond Auto Ltée	\$12,380.00

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette soumission soit acceptée si elle est jugée conforme à la demande de soumission par l'ingénieur municipal.

ADOPTÉ

394/11/75

Lecture est donnée du règlement No. 1110 établissant des arrêts obligatoires à certaines intersections de la Cité.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit accepté et soumis pour approbation à la Commission des Transports du Québec.

ADOPTÉ

395/11/75

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral permet aux municipalités de bénéficier des programmes d'initiatives locales (P.I.L.);

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville projette certaines modifications à l'entrée de l'hôtel de ville ainsi que des rénovations;

ATTENDU QUE par son règlement municipal d'emprunt No. 1096, la Cité a réservé les sommes d'argent nécessaires à ce projet.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Pierre Genest, directeur général des services municipaux, soit nommé parrain du P.I.L. et que la Cité s'engage à combler s'il y a lieu le déficit pouvant résulter de cette entreprise.

ADOPTE

396/11/75

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'architecte Ferdinand Blais soit mandaté pour préparer les plans et devis de certaines modifications à l'hôtel de ville et d'une nouvelle entrée pour donner accès à la salle des délibérations. Cet engagement est conditionnel à une entente préalable avec le directeur général des services municipaux, M. Pierre Genest.

ADOPTE

397/11/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que MM. les conseillers Marcel Joyal, Raymond Luneau et Roger Prince soient nommés sur un comité qui étudiera le dossier des modifications à apporter à l'hôtel de ville.

ADOPTE

398/11/75

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité accepte les travaux concernant la démolition d'un édifice portant les numéros civiques 219 à 225 rue Mercier. La Cité autorise également le versement à l'entrepreneur de son dépôt de soumission, ainsi que le paiement complet de son contrat, le tout conformément à l'article 8 du devis de soumission.

ADOPTE

399/11/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que Son Honneur le Maire, M. Philippe Bernier, ou les pro-maires: MM. Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, pour les termes successifs de 4 mois; et le trésorier, M. Roger Turcotte, ou le trésorier-adjoint, M. Roland Tessier, soient par la présente autorisés pour et au nom de la Cité de Drummondville à recevoir de temps à autre, jusqu'à avis contraire, tous les relevés de compte (livrets de banque), les billets, les traites, chèques, autres effets et pièces justificatives s'y rapportant, et à signer un reçu à ces fins et ce sur la formule en usage à la Banque Provinciale du Canada (Drummondville).

ADOPTE

400/11/75

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les comptables agréés Verrier, Richard, Hébert & Cie soient nommés vérificateurs de la Cité de Drummondville pour l'exercice financier 1975.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de deux lettres du Ministre des Affaires Municipales et de l'Environnement, M. Victor C. Goldbloom, concernant deux subventions:

- a) \$45,650.00 relativement à des travaux d'aqueduc et d'égouts exécutés sur la rue St-Amant;
- b) \$228,000.00 en vertu de la loi sur les subventions aux municipalités de 15,000 âmes et plus.

401/11/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville accepte le plan d'aménagement du parc industriel régional tel que préparé par les ingénieurs-conseils Hamel, Ruel & Associés.

ADOPTE

402/11/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville accepte les termes de l'approbation de principe du projet du parc industriel régional, tels que contenus dans la correspondance adressée à la Cité par le Comité Directeur de l'Entente Auxiliaire Canada-Québec sur les Infrastructures Industrielles en date du 16 octobre 1975 et jointe en annexe au présent procès-verbal.

ADOPTE

403/11/75

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$5,000,000.00 pour les travaux d'aménagement du parc industriel régional.

404/11/75

Attendu que le Drummondville Olympique Midget défendra les couleurs du Canada au Tournoi International de Karlskoga en Suède, il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité accorde au Drummondville Olympique la somme de \$500.00 pour défrayer une partie des dépenses de voyage de cette équipe locale.

ADOPTE

405/11/75

Attendu que pour procéder aux travaux d'aménagement du parc industriel régional, la Cité de Drummondville devra se porter acquéreur des immeubles et des terrains; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les évaluateurs Morin, Pelletier, Roy, Mercure & Associés soient mandatés pour négocier les acquisitions nécessaires pour l'aménagement du parc industriel régional, leur mandat devant être établi par le Directeur Général des Services Municipaux.

ADOPTE

406/11/75

AMENDEE  
PAR RES.  
55/2/76

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que MM. Roger Prince, Jean-Marie Boisvert et J.-Bruno Smith, conseillers, ainsi que Me Jacques Biron, aviseur légal, soient nommés membres d'un comité de négociation en vue de l'acquisition par la Cité des immeubles et des terrains nécessaires pour l'aménagement du parc industriel régional.

ADOPTE

407/11/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Denis Luneau, coordonnateur du programme de rénovation urbaine, soit autorisé à signer une convention à intervenir entre la Cité et Dame Carmel Bourbeau concernant le paiement et la démolition d'un immeuble situé au 1953 et Al. Boulevard St-Joseph.

ADOPTE

408/11/75

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a demandé d'être inscrite à la programmation de la Société d'Habitation du Québec concernant le programme d'amélioration de quartier;

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires Municipales a, par sa lettre du 4 septembre 1975, informé la Cité de Drummondville qu'elle avait été retenue à ladite programmation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 66b de la Loi de la Société d'Habitation du Québec, toute municipalité peut, avec l'autorisation du Ministre des Affaires Municipales, préparer un programme d'amélioration de quartier;

ATTENDU QU'en vertu de la Partie III.1 de la Loi Nationale sur l'Habitation, la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement peut, dans le cadre d'une entente signée avec la Société d'Habitation du Québec, verser des contributions et consentir des prêts à une municipalité pour le choix du quartier et l'élaboration d'un programme d'amélioration de quartier;

A CES FINS ET EN CONSEQUENCE:

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL:

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales pour que la Cité de Drummondville soit autorisée à préparer un programme d'amélioration de quartier, pour la partie de son territoire connue sous le nom de "St-Joseph - St-Jean-Baptiste" telle que délimitée au plan numéro 1A ci-annexé;

QUE demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec de transmettre à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement une demande de contributions pour et au nom de la Cité de Drummondville;

QUE le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et ils sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville les documents relatifs aux fins de la présente résolution.

ADOPTE

409/11/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité accepte la totalité des travaux exécutés par la firme Sintra Inc. dans le secteur de rénovation St-Joseph et autorise le remboursement du dernier 5% de la retenue effectuée en date de l'estimé final (\$9,570.64).

ADOPTÉ

410/11/75

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture et résolu:

- 1<sup>o</sup> Que le Conseil de la Cité de Drummondville approuve le rapport fait par le greffier de la Cité relativement à des dépenses pour des travaux exécutés aux chemins municipaux et se montant à \$27,000.00;
- 2<sup>o</sup> Que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le département de la voirie lorsque la subvention a été accordée.

ADOPTÉ

411/11/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre et résolu:

- 1<sup>o</sup> Que le Conseil de la Cité de Drummondville approuve le rapport fait par le greffier de la Cité relativement à des dépenses pour des travaux exécutés aux chemins municipaux et se montant à \$129,149.43;
- 2<sup>o</sup> Que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le département de la voirie lorsque la subvention a été accordée.

ADOPTÉ

412/11/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité accepte la totalité des travaux exécutés concernant l'élargissement de la rue St-Damase dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine et paie à l'entrepreneur Majeau & Fils Inc. la totalité de la retenue accompagnant sa soumission, soit: \$2,397.33.

ADOPTÉ

413/11/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 165, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles Le-Maire le 3 octobre 1975, pour le compte de M. Philippe Cardin.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de redivision soit accepté à condition que sur ce plan apparaisse une servitude déjà consentie à la Cité et que cette dite servitude soit localisée sur ledit plan par l'arpenteur-géomètre qui l'a préparé.

ADOPTÉ

414/11/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 172-293, préparé par l'arpenteur-géomètre André Roy le 15 octobre 1975, pour le compte des Motels Albatros Inc.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce plan de redivision soit accepté à condition qu'un rayon de 20 pieds à l'angle du Boulevard St-Joseph et de la rue Hains soit cédé à la Cité.

ADOPTE

415/11/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 126-3, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 21 octobre 1975, pour le compte de M. Jacques Giroux.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOPTE

416/11/75

Le conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 162B-97, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 22 octobre 1975, pour le compte de Nicole Parent.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOPTE

417/11/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 173, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 16 octobre 1975, pour le compte de MM. Michel Halikas et Jacques Lavigne.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOPTE

418/11/75

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le conseiller Lucien Couture soit nommé pro-maire pour une période de 4 mois, savoir: du 10 novembre 1975 au 8 mars 1976.

ADOPTE

419/11/75

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. André Brière, ex-ingénieur municipal de la Cité, décédé récemment à Sherbrooke.

ADOPTE

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal d'autoriser T.V. Drummond Inc. à diffuser en direct sur le câble communautaire les séances régulières du Conseil de la Cité. Le conseiller Lucien Couture appuie cette résolution avec la restriction que si certains reportages sont faits en différé, les montages ne soient pas conçus pour mettre certaines personnes en évidence et en reléguer d'autres dans l'ombre. En d'autres termes, les reportages doivent être faits dans leur entité et non avec des montages partiels et discrétionnaires.

ADOPTE

Le conseiller Raymond Luneau se dit fort intéressé par les coûts que pourront représenter pour la Cité l'installation d'un système de micros dans la salle des délibérations et la diffusion des assemblées du Conseil par le câble communautaire.

Le conseiller Roger Prince espère que le Conseil considérera la possibilité de climatiser la salle du Conseil pour atténuer la chaleur des réflecteurs qu'on doit utiliser pour la télévision.

Le conseiller Jean-Paul Généreux demande aux représentants de la presse écrite et parlée d'informer la population concernant les arrêts obligatoires récemment installés dans le territoire de la Cité conformément aux prescriptions du règlement No. 1110.

Le conseiller Marcel Joyal estime que pour bien informer la population, la Cité pourrait créer un service d'information générale qui serait éventuellement l'équivalent du service d'information opérant déjà au Service des Sports et Loisirs de la Cité.

Son Honneur le Maire informe la population que le Conseil et les cadres de la Cité tiendront une journée d'étude, samedi le 15 novembre 1975, afin d'informer les nouveaux conseillers du fonctionnement de chacun des services municipaux et d'élaborer une stratégie d'action au cours des 4 prochaines années. Quant aux divers Comités, ils seront formés après discussion avec les membres du Conseil et la formule traditionnelle pourrait éventuellement être modifiée.

A un journaliste qui s'informe si le Ministre des Affaires Municipales a ratifié le règlement d'annexion d'une partie du territoire de Grantham-Ouest, on répond que l'arrêté ministériel décrétant cette annexion devrait être publié dans la Gazette Officielle du Québec le 12 ou le 19 novembre 1975.

M. Claude Monty qui se dit un citoyen intéressé à prendre une part active à la chose municipale demande et obtient le droit de parole pour traiter des sujets suivants:

- Fournir à tous les concessionnaires d'automobiles des formules de soumissions lors des appels d'offres publiés par la Cité;
- Installer un système d'air climatisé dans la salle des délibérations;
- Engagements des candidats à l'élection du 3 novembre à proposer des résolutions pour contester les mesures contenues dans le Bill C73;
- Construction d'un viaduc à la hauteur de la rue St-Pierre et de la Route 51;
- Transmission aux députés fédéral et provincial de ces résolutions;
- Ordres du jour à mettre à la disposition des personnes qui assistent aux assemblées du Conseil;
- Intérêt de la population relativement à la télédiffusion des assemblées du Conseil;
- Radiodiffusion en direct des assemblées du Conseil avec commandites;
- Mise sur pied d'un comité de citoyens intéressés aux affaires municipales;
- Raison de la démolition du stade de baseball;
- Possibilité que C.F.D.M. cesse ses opérations.

421/11/75

C.F.D.M.;

Attendu qu'il serait regrettable que Drummondville perde

Attendu qu'un poste F.M. répond aux aspirations de la majorité de la population de Drummondville et la région;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que demande soit faite au C.R.T.C. d'apporter sa collaboration au poste C.F.D.M. et de permettre que cette station survive avec une programmation locale.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert félicite M. Claude Monty pour l'intérêt qu'il a démontré à la chose municipale durant cette première assemblée du Conseil tenue après l'élection du 3 novembre.

M. Jean-Noel Laplante, au nom des citoyens présents, félicite les membres du Conseil élus et réélus et les assure de l'appui et la confiance de la population.

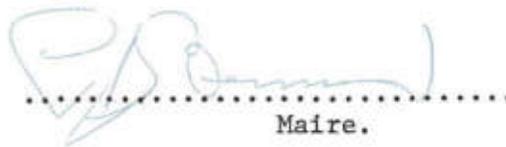
Tous sont informés que la présente assemblée sera télé-  
diffusée en différé, jeudi le 13 novembre à 7:30 P.M., à l'antenne du  
canal 11.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



.....

Greffier.



.....

Maire.

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

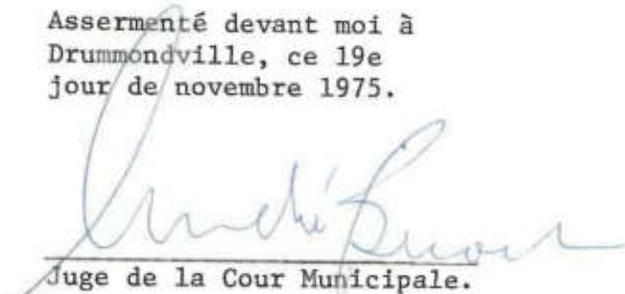
Je soussigné, Donald Desrosiers, Greffier-adjoint de la Cour Municipale de la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!



Donald Desrosiers

Assermenté devant moi à  
Drummondville, ce 19e  
jour de novembre 1975.



Juge de la Cour Municipale.



24 novembre 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 novembre 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

422/11/75

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 10 novembre 1975. Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

M. André Thibault s'informe si le Conseil a pris une décision concernant l'engagement d'un brigadier scolaire pour protéger les jeunes écoliers qui doivent traverser la rue Notre-Dame à la hauteur de la rue St-Alfred.

Son Honneur le Maire explique que suite à des rapports du Lieutenant Gratien Raïche et du Directeur de Police, M. Yves Pouliot, le Conseil a pris la décision de ne pas engager de brigadier scolaire pour surveiller cette intersection.

Lecture est donnée par le greffier des deux rapports précités.

La Cité essaiera de trouver une personne disponible pour placer une enseigne au centre de la rue aux heures d'entrée et de sortie de l'école, afin que les automobilistes cèdent le droit de passage aux écoliers.

Mme Yvon Dupuis veut connaître la formation des Comités du Conseil.

Son Honneur le Maire l'informe qu'il donnera la liste des comités un peu plus tard au cours de la séance.

Cette même dame veut savoir:

- Qui a choisi le type de bande de béton installée au centre d'une section du Boulevard St-Joseph?
- Quand le Conseil a autorisé l'exécution de ces travaux?
- Quel en a été le coût?
- Qu'a fait le Conseil avec la subvention de \$125,000.00 accordée à la Cité pour la réfection du Boulevard St-Joseph?

Le conseiller Roger Prince fournit les réponses suivantes:

- C'est l'ingénieur municipal qui a choisi le type de bande de béton;
- Ces travaux ont été autorisés par un règlement de travaux publics (No. 1085);
- Le coût approximatif est de \$32,000.00;
- Quant à l'octroi de \$125,000.00, la Cité a reçu une première tranche de \$25,000.00 qu'elle a utilisée pour la réfection du Boul. St-Joseph entre la rue Marchand et la rue St-Alphonse. La balance sera versée par tranches de \$50,000.00 en 1976 et 1977.

Vu que ce mur de béton fait l'objet de nombreuses controverses, le conseiller Raymond Luneau demande que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil pour étude.

Mme Huguette Courchesne de l'A.F.E.A.S. St-Pierre demande au Conseil de prendre action pour débloquer le dossier concernant les services de santé dispensés par l'Hôpital Ste-Croix.

Les conseillers Lucien Couture, Jean-Marie Boisvert et J.-Bruno Smith interviennent, tour à tour, pour exprimer l'opinion qu'il appartient aux organismes communautaires d'établir une stratégie concertée pour que des pressions soient faites sur les autorités compétentes qui peuvent solutionner ce problème. Quant au Conseil Municipal, il s'engage à appuyer et soutenir les efforts qui seront faits en ce sens.

A une prochaine réunion du Conseil, ce sujet sera à l'ordre du jour pour étude afin de trouver un moyen de relancer les démarches déjà entreprises et qui n'ont pas encore donné de résultats satisfaisants, même si des améliorations seront apportées au pavillon d'Youville et que des projets sont en cours pour répondre aux besoins d'hébergement.

Une requête signée par 95 membres de l'A.F.E.A.S. St-Pierre est remise au Conseil pour demander 2 patinoires additionnelles.

Cette requête sera étudiée par le Conseil et par le Service de la Récréation de la Cité.

Un citoyen de la rue Dumoulin se dit fort désappointé de constater que lors de la première tempête de neige, la Cité a utilisé le Parc Poirier pour y déverser de la neige, malgré un engagement que le Conseil a pris antérieurement de ne plus utiliser ce terrain comme dépotoir à neige. Il appréhende de revivre l'expérience désagréable que les résidents de ce secteur doivent subir à chaque printemps lors du dégel alors que de mauvaises odeurs se dégagent de cet endroit.

Le Directeur Général de la Cité explique que le Conseil avait envisagé la possibilité de restreindre l'utilisation du Parc Poirier pour y déverser de la neige durant le jour seulement afin de diminuer le bruit dans les rues du voisinage durant la nuit. Quant aux mauvaises odeurs, il semble qu'elles proviennent davantage des déchets que des contribuables ne se gênent pas de déverser à cet endroit durant la saison froide.

De toute façon, la question sera de nouveau débattue par le Conseil prochainement et on établira une politique bien définie pour l'utilisation du Parc Poirier durant la saison hivernale.

M. Jean Verrier, président du Syndicat des Enseignants, proteste contre le moyen employé lors des élections municipales pour livrer les cartes-avis aux électeurs. Selon lui, le fait d'employer des étudiants qui étaient surveillés par des professeurs pour le triage et la livraison de ces cartes-avis équivaut à jouer le rôle de briseur de grève.

Le greffier qui agissait comme président d'élection explique qu'aucun membre du Conseil n'a été consulté sur les moyens à prendre pour informer les électeurs et qu'il a convenu avec un directeur d'école que le triage et la livraison de ces cartes-avis seraient effectués lors de périodes d'activités para-scolaires avec le concours de professeurs. La rémunération a été payée à l'école et la somme versée servira à défrayer le coût de d'autres activités para-scolaires.

423/11/75

Attendu que plusieurs groupes A.F.E.A.S. veulent débloquent le dossier concernant les services de santé et d'hébergement; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que demande soit faite au Comité qui a travaillé sur ce dossier d'assister à la prochaine séance du Conseil qui se tiendra le 8 décembre 1975. Des invitations particulières seront adressées à Me André Jean, président du Comité des Affaires Sociales de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond et au député provincial, M. Robert Malouin à qui on demandera des informations sur les démarches déjà faites et un appui pour celles qui seront entreprises incessamment.

ADOPTE

424/11/75

Le conseiller Jean-Paul Généreux formule la résolution suivante:

SUJET: Loi numéro C73 visant à contrôler les prix et les revenus par les gouvernements fédéral et provincial.

"  
Considérant que le local de la C.S.N. de Drummondville a demandé aux candidats à l'élection municipale du 3 novembre dernier de se prononcer sur la Loi C73;

Considérant que personnellement à titre de candidat, j'ai pris une position non-équivoque à savoir que j'étais contre le contrôle des salaires inférieurs à la moyenne nationale établis par les statistiques à \$8,993.00;

Attendu qu'à Drummondville la plupart des salariés touchent un salaire inférieur à cette moyenne nationale;

Considérant que la Loi C73 est à l'étape de la troisième lecture;

Considérant que certains amendements sont proposés dans le débat actuel;

Je propose, à titre de conseiller au siège numéro 7, qu'une résolution soit adoptée en bonne et due forme par les autorités de la Cité de Drummondville pour marquer leur opposition à tout contrôle sur les salaires inférieurs à la moyenne nationale.

Je propose également que la Cité exprime son accord au contrôle des prix sans accepter le contrôle des bas salaires afin d'épargner les gagne-petits.

Que copie de cette résolution soit envoyée au Ministre des Finances des gouvernements fédéral et provincial, ainsi qu'aux deux députés de Drummond, au local de la C.S.N., de la F.T.Q., de la C.E.Q., de l'U.O.T.A., de la C.S.D. et aux média d'information. "

AMENDEE  
PAR RES.  
450/12/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette résolution soit adoptée.

ADOPTE

425/11/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 8 novembre au 1er décembre 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$593,810.02.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

426/11/75

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'Association de Taxis Lindsay qui demande l'autorisation d'utiliser des espaces de stationnement dans les rues.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette demande soit acceptée à condition que la localisation de ces espaces de stationnement soit établie de concert avec le Directeur de Police et l'Ingénieur Municipal et soumise au Conseil pour approbation.

ADOPTE

427/11/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité contribue aux décorations des fêtes de la façon suivante, savoir: 50% du coût de l'installation desdites décorations jusqu'à concurrence de \$1,000.00 pour chacune des associations ci-après nommées:

- La Jeune Chambre
- La Promenade Lindsay Enr.
- Les Marchands du Carrefour St-Joseph.

Il est entendu que la Cité paiera le coût de l'électricité pour ces décorations.

ADOPTE

428/11/75

Attendu que la compagnie Westburne a acquis la bâtisse industrielle de la compagnie Arfor dans le parc industriel; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité rembourse à la compagnie Westburne la somme de \$1,670.76 payée lors de la signature d'une option d'achat d'un terrain industriel à l'angle de la rue Haggerty et du Boulevard Lemire.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Dame Germaine Proulx, directrice de l'Académie de Ballet et locataire d'une salle au Centre Culturel, qui demande qu'un purificateur d'air soit installé dans ce local. Elle souhaite également qu'un système de climatisation soit installé dans l'auditorium du Centre Culturel.

Son Honneur le Maire explique que le Conseil a étudié cette demande et que dès que possible un purificateur d'air sera installé dans le local utilisé par l'Académie de Ballet.

Quant au système d'air climatisé, les services techniques de la Cité ont commencé l'étude du problème et d'ici quelques mois on devrait pouvoir demander des soumissions et exécuter les travaux d'installation après qu'un règlement d'emprunt aura été adopté et approuvé.

429/11/75

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer le renouvellement d'une convention avec Camille McKenzie Inc. pour l'utilisation d'un terrain de stationnement, rue Cockburn. Cette convention sera renouvelée aux mêmes conditions qu'en 1975 et sera valable pour un an.

ADOPTE

430/11/75

Considérant le contenu des résolutions 75-F.-0.1 à 75-F.-0.4; 75-R.L.-0.1 à 75-R.L.-0.5; 75-R.O.-0.1 à 75-R.O.-0.4; 75-L.-0.1 à 75-L.-0.3; 75-A.T.-0.1 à 75-A.T.-0.5 et 75-T.-0.1 présentées dans le cahier des résolutions de l'Union des Municipalités; il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que lesdites résolutions soient acceptées.

ADOPTE

431/11/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville accepte les budgets d'opération de l'Office Municipal d'Habitation tels que présentés et annexés à la présente résolution pour en faire partie comme cédules "A", "B", "C" et "D". Ladite acceptation est cependant conditionnelle à celle de la Société d'Habitation du Québec. (PREVISIONS BUDGETAIRES VERSEES AU DOSSIER: "OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION")

ADOPTE

432/11/75  
ABROGE  
PAR RES.  
490/9/76

Vu les articles 28 à 32 inclusivement de la Loi sur l'Évaluation Foncière (Bill 33), il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Jean-Jacques Rozon, évaluateur et détenteur d'un permis provincial portant le numéro 33,459, soit autorisé à titre de représentant de la firme Bégin, Charland & Valiquette (1972) Ltée, à dresser un rôle de valeur locative pour fins d'imposition en 1976 sur les immeubles de la Cité dont la Loi exige l'inscription au rôle.

ADOPTE

433/11/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'inspecteur en bâtiment soit autorisé à émettre un permis pour la transformation des 3ième, 4ième et 5ième étages du Pavillon d'Youville de l'Hôpital Ste-Croix.

ADOPTE

434/11/75

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Pierre Genest, Ingénieur et Directeur Général des Services Municipaux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec le gouvernement provincial pour la fourniture de l'eau au Parc des Voltigeurs.

ADOPTE

435/11/75

Lecture est donnée du règlement No. 1111 prévoyant un emprunt au montant de \$965,956.00 pour la réalisation du parc industriel régional de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

436/11/75

Attendu que les gouvernements du Canada et du Québec dans le cadre des ententes auxiliaires sur les infrastructures industrielles ont consenti à la Cité de Drummondville un octroi de \$5,000,000.00;

Attendu que par son règlement No. 1111 la Cité de Drummondville a approprié la somme de \$965,956.00;

Attendu que la Cité de Drummondville doit financer temporairement ces dépenses;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'autoriser la Cité de Drummondville d'emprunter temporairement jusqu'à concurrence de \$869,361.00, soit 90% des montants votés en attendant que les octrois soient versés.

ADOPTE

437/11/75

Le greffier fait lecture du rapport qu'il a rédigé à la suite de l'élection municipale tenue le 3 novembre 1975 et durant laquelle il a agi comme président d'élection.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce rapport du président d'élection soit accepté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire donne lecture de la liste des comités et des membres du Conseil qui en feront partie. Ces comités sont au nombre de 8 et 3 conseillers se partagent la responsabilité de chacun de ces comités. Cette formule sera mise à l'essai pour une période d'un an et pourra être révisée ou modifiée si les membres du Conseil en manifestent le désir.

Son Honneur le Maire remercie ses collègues d'avoir accepté les charges qui leur ont été confiées et souhaite que le partage des responsabilités soit à la satisfaction de tous et donne des résultats intéressants au cours de la prochaine année.

438/11/75

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement d'emprunt au montant de \$1,000,000.00 pour l'acquisition des terrains qui seront aménagés comme parc industriel régional de Drummondville.

439/11/75

ABROGEE  
PAR RES.  
472/12/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Philippe Bernier, maire, et M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, soient nommés pour représenter la Cité au Conseil Economique Drummond.

ADOPTE

440/11/75

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral permet aux municipalités de bénéficier des programmes d'initiatives locales (P.I.L.);

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Cité de développer des espaces de plein air et de mettre des équipements de loisirs à la disponibilité de la population;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville possède d'importantes ressources en matériel et en personnel disponibles pour améliorer l'utilisation de la Cité des Loisirs;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville entend assumer un rôle de leadership dans les activités de plein air et de loisirs;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Claude Boucher, Directeur des Services Récréatifs et Communautaires de la Cité de Drummondville, soit nommé parrain du "P.I.L. no. BH25115 plein air et loisirs" applicable à la Cité des Loisirs et que demande soit faite aux autorités compétentes d'accepter ce projet.

ADOPTE

441/11/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Roland Janelle soit engagé au poste

d'animateur socio-culturel aux Services Récréatifs et Communautaires de la Cité. Cet employé non syndiqué sera rémunéré selon l'échelle Classe 8, deuxième échelon.

ADOPTE

442/11/75 Lecture est donnée du règlement No. 1112 prévoyant un emprunt de \$47,000.00 pour l'exécution de travaux d'égouts et d'ouverture de rues (rues Hains et Robichaud).

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, le greffier ouvrira un registre dans lequel au moins 500 propriétaires devront signer pour obtenir un référendum sur le règlement No. 1112. Ce registre sera ouvert dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville les 2 et 3 décembre 1975 entre 9:00 heures et 19:00 heures.

443/11/75 Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité accepte le plan EG. et AQ. 356 daté du 11 novembre 1975 et préparé par l'ingénieur municipal, M. Michel Parenteau, et autorise ce dernier à le présenter aux Services de Protection de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE

444/11/75 Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement amendant les articles 4.4, 4.5 et 4.21.1 du règlement No. 801.

445/11/75 Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement interdisant le stationnement sur certaines parties de rues dans le territoire de la Cité.

446/11/75 Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement concernant les parcomètres (tarifs).

447/11/75 Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier soit autorisé à répondre à l'invitation qui lui a été faite par l'Honorable Garneau, Ministre des Finances et de l'Education, d'assister à un déjeuner-prière qui aura lieu au café du Parlement de Québec le 5 décembre 1975 à 8:00 heures A.M.

ADOPTE

448/11/75 M. Rolland Aubé remet au greffier une requête signée par 245 propriétaires de Grantham-Ouest qui demandent l'annexion à la Cité de Drummondville du territoire de Grantham-Ouest compris entre la rue Jean-de-Brébeuf, le Boulevard Lemire, la route 51 et la rue St-Pierre.

Le Conseil prendra connaissance de cette requête et s'enquerra auprès de l'aviseur légal de la Cité des procédures prescrites par la Loi pour y donner suite.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu que des remerciements soient offerts à M. Rolland Aubé qui s'est occupé de recueillir les signatures apparaissant sur cette requête en annexion.

ADOPTE

M. Claude Monty après avoir félicité le greffier pour le travail qu'il a accompli à titre de président de l'élection du 3 novembre, traite des sujets suivants:

- Possibilité de télédiffuser en direct les séances du Conseil avec commandite;
- Possibilité qu'un comité de citoyens regroupe les organismes communautaires pour réouvrir le dossier des services de santé et d'hébergement;
- Possibilité de prolonger la rue St-Georges jusqu'au Boulevard Lemire;
- Possibilité de construire un pont sur la Rivière Noire et d'aménager un parc pour les résidents des secteurs St-Jean-Baptiste et St-Pierre;
- Ouverture de la rue St-Damase jusqu'à la rue Des Forges;
- Coûts et conditions de location du stationnement appartenant à Camille McKenzie Inc.;
- Opération de la fosse de décantation localisée à l'extrémité de la rue Marchand;
- Localisation du site de la future usine d'épuration;
- Possibilité de publier les avis publics dans l'Express et le Voltigeur au lieu de publier dans le journal La Parole.

449/11/75

Attendu que le projet du prolongement de la rue St-Damase jusqu'à la rue Des Forges est à l'étude depuis plusieurs années;

Attendu que le Conseil a adopté un règlement d'emprunt pour l'achat de feux de circulation à l'intersection du Boulevard St-Joseph et de la rue St-Damase;

Attendu que l'ouverture de la bande médiane du Boulevard St-Joseph à la hauteur de la rue St-Damase doit être réaménagée;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite à l'ingénieur de la Cité de commander sans délai les feux de circulation qui devront être installés à l'angle de la rue St-Damase et du Boulevard St-Joseph et de préparer dès que possible les plans et devis nécessaires au réaménagement de l'ouverture de la bande médiane du Boulevard St-Joseph à la hauteur de la rue St-Damase.

ADOPTE

Mme Yvon Dupuis demande qu'une lettre soit envoyée à chacun des propriétaires qui sont concernés par le règlement No. 891 décrétant l'homologation de certains terrains destinés à l'ouverture d'un futur boulevard (Boulevard Marier), afin de les aviser des intentions du Conseil suite à l'expiration du délai de 5 ans prévu par ledit règlement.

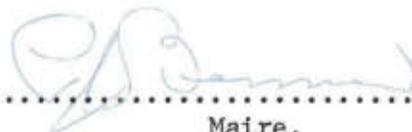
Le Conseil à sa prochaine réunion prendra une décision concernant la procédure qui sera adoptée pour réserver les terrains en question pour fins d'aménagement d'un boulevard projeté.

MM. Yvon Dupuis et Guy Fournier demandent que le mur de ciment qui sert de bande médiane sur le Boulevard St-Joseph à la hauteur de la rue William soit modifié ou enlevé de façon à améliorer la visibilité et faciliter la circulation à cet endroit.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Greffier.



Maire.

8 décembre 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 décembre 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

450/12/75

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 1975.

Le conseiller Jean-Paul Généreux demande que la résolution no. 424/11/75 de ce procès-verbal soit modifiée pour y inscrire qu'elle a été proposée par lui-même et appuyée par le conseiller Jean-Marie Boisvert,

alors que le texte dit qu'elle a été proposée par le conseiller Jean-Marie Boisvert et appuyée par le conseiller Lucien Couture.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté avec la correction demandée par le conseiller Jean-Paul Généreux.

ADOPTE

Son Honneur le Maire demande au Directeur Général si l'Association de Taxis Lindsay en est arrivée à une entente avec le Directeur de Police et l'Ingénieur Municipal pour déterminer des espaces de stationnement en bordure de certaines rues.

M. Pierre Genest explique que l'étude de ce projet devrait se terminer lors d'une rencontre prévue pour le 10 décembre 1975.

Quant à l'installation d'un purificateur d'air dans la salle du Centre Culturel utilisée par l'Académie de Ballet, des cotations ont été demandées par l'Ingénieur Municipal et la Cité s'attend à ce que des fournisseurs présentent leurs prix dans les prochains jours.

Mme Annette Bisson de l'A.F.E.A.S. St-Pierre explique que son association a reçu un rapport de l'Hôpital Ste-Croix concernant les décisions prises par le Ministère des Affaires Sociales du Québec. Vu que ce rapport est plutôt décevant, elle demande au nom des A.F.E.A.S. de la région que le Conseil de la Cité de Drummondville désigne un conseiller pour agir comme interlocuteur de la Cité auprès des autorités compétentes responsables de l'amélioration des services de santé.

451/12/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le conseiller J.-Bruno Smith soit nommé mandataire du Conseil de la Cité pour agir comme interlocuteur entre les organismes qui s'intéressent à l'amélioration des services de santé à Drummondville et les autorités gouvernementales habilitées à prendre action en ce sens.

ADOPTE

Son Honneur le Maire explique que le député provincial, M. Robert Malouin, et Me André Jean, président du Comité des Affaires Sociales de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, ont décliné l'invitation qui leur a été faite de participer à la présente assemblée, préférant donner une conférence de presse le 15 décembre 1975 afin d'informer le public par les médias d'information sur le cheminement du dossier "Services de Santé" ouvert il y a plusieurs mois.

M. André Thibault de la rue St-Georges réitère une demande plusieurs fois exprimée concernant l'engagement d'un brigadier adulte pour assister les jeunes écoliers qui doivent traverser la rue Notre-Dame à la hauteur de la rue St-Alfred.

A sa grande satisfaction, il est informé que suite à une recommandation du Directeur de Police, le Conseil a pris la décision de procéder à l'engagement d'un brigadier qui entrera en fonction dès qu'il aura été choisi.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du comité de l'Ecole Jeanne-Mance qui désire que les autorités prennent des mesures énergiques pour que les tenanciers de brasseries et de tavernes cessent de vendre des boissons alcooliques aux étudiants mineurs qui fréquentent leurs établissements.

Le Conseil explique que l'exploitation de ces commerces relève de la juridiction provinciale. Le Service de Police de la Cité en collaboration avec la Police Provinciale et la Police Montée ont au cours des derniers mois procédé à des descentes dans des débits de boisson et les autorités municipales verront à demander aux autorités compétentes d'exercer une surveillance accrue et au besoin de prendre des mesures plus sévères pour protéger la jeunesse et faire respecter les lois applicables.

452/12/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 22 novembre 1975 au 30 novembre 1975, lesquels comptes totalisent la somme de \$295,538.14.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

453/12/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les mutations de propriétés portant les numéros 7425 à 7471 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

454/12/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Municipalité du Village de l'Avenir soit autorisée à utiliser le dépotoir municipal que loué la Cité dans le territoire de St-Nicéphore, à raison de \$1.30 per capita pour l'année 1976.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention à intervenir avec la Municipalité du Village de l'Avenir si les conditions ci-haut décrites sont acceptées.

ADOPTE

455/12/75

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a signé, le 23 avril 1970, un contrat avec la Société d'Habitation du Québec prévoyant un emprunt de \$733,061.25 pour la mise en oeuvre du programme de rénovation "Zone Centre-Ville", ratifié par l'arrêté en conseil numéro 1364 du 25 mars 1970;

ATTENDU QUE ce contrat prévoit que des obligations seront émises le 1er juillet de chaque année en faveur de la Société d'Habitation du Québec pour garantir le remboursement des sommes avancées pendant les douze (12) mois précédents;

ATTENDU QU'au 1er juillet 1975, la Société d'Habitation du Québec avait avancé une somme nette de \$176,423.87 au cours des douze (12) mois précédents;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour cette somme en capital de \$176,423.87 suivant les termes et conditions de ce contrat signé le 23 avril 1970 et suivant l'autorisation prévue du règlement numéro 878 dûment approuvé.

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,  
ET RESOLU CE QUI SUIT:

Une émission d'obligations datée du 1er juillet 1975 pour un montant en capital de \$176,423.87 est émise en faveur de la Société d'Habitation du Québec concernant la mise en oeuvre du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en conseil numéro 1364 du 25 mars 1970.

Les quinze (15) obligations de cette émission seront remboursées conformément au tableau ci-annexé et porteront intérêt à un taux de 7 7/8% l'an.

Le 1er juillet de chaque année, une obligation de cette émission sera échue, la première en 1976 et la dernière en 1990.

Ces obligations seront payables à la Société d'Habitation du Québec à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.

Ces obligations avec le consentement de la Société d'Habitation du Québec, seront rachetables par anticipation, en tout ou en partie, en tout temps.

Un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

456/12/75

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Firme J.-B. Deschamps Inc. soit autorisée à imprimer des obligations de la Cité de Drummondville au montant de \$176,423.87 pour la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

457/12/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les comptables Verrier, Richard, Hébert & Cie, C.A., soient nommés vérificateurs de la Cité de Drummondville pour l'exercice financier 1976.

ADOPTE

Le greffier donne lecture du certificat qu'il a rédigé conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, suite au dépôt du registre ouvert pour permettre aux électeurs de se prononcer sur le règlement No. 1112, prévoyant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de réfection et d'ouverture de rue (Robichaud) et un emprunt de \$47,000.00, lequel règlement avait été adopté par le Conseil lors de son assemblée régulière tenue le 24 novembre 1975.

458/12/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le trésorier de la Cité soit autorisé à appliquer aux comptes de taxes foncières, taxes de services et taxes d'affaires passés dus un intérêt au taux de 1% par mois. Ce taux d'intérêt s'applique également à tous autres comptes recevables passés dus et demeurera en vigueur aussi longtemps que la présente résolution n'aura pas été révoquée (Bill 42).

ADOPTE

459/12/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le conseiller Lucien Couture soit nommé représentant de la Cité au sein du Conseil d'Administration du Groupe Local de Concertation de Stratégie d'Emploi Communautaire.

ADOPTE

A la demande de Son Honneur le Maire, le conseiller Lucien Couture donne quelques explications sur cet organisme nouvellement formé et subventionné par les gouvernements supérieurs, qui travaille à recycler et relancer sur le marché du travail des personnes en chômage et défavorisées, soit sur le plan physique ou sur le plan social.

460/12/75

Lecture est donnée du règlement No. 1113 autorisant la Cité de Drummondville à emprunter la somme de \$1,000,000.00 pour l'acquisition de terrains qui seront aménagés comme parc industriel régional.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

461/12/75

Lecture est donnée du règlement No. 1114 amendant les articles 4.4 et 4.5 du règlement No. 801.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1114 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 16 et 17 décembre 1975.

462/12/75

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement décrétant l'expropriation des terrains destinés à l'aménagement d'un parc industriel régional dans le territoire annexé de Grantham-Ouest par l'arrêté en conseil numéro 4978-75 du 12 novembre 1975.

463/12/75

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des taxes foncières générale et spéciales pour l'année 1976.

- 464/12/75 Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe de services pour l'année 1976.
- 465/12/75 Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1976.
- 466/12/75 Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Rémi Thibeault soit engagé à l'essai comme policier de la Cité de Drummondville aux conditions de la convention collective.

ADOPTE

- 467/12/75 Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Pierre Genest, Directeur Général des Services Municipaux, soit autorisé à signer une convention avec les Entreprises Blouin Ltée pour l'achat de parcomètres.

ADOPTE

Référant à un document publié dans le journal La Parole le 3 décembre 1975 et intitulé "Document Personnel et Confidentiel" émanant de l'organisation libérale d'après le journaliste Benoit Paré, le conseiller Jean-Marie Boisvert demande au maire s'il peut confirmer l'authenticité de ce document et qu'elles sont les implications qui peuvent émaner des ententes prises entre l'organisation libérale et les membres du Conseil élus après avoir été appuyés par cet organisme.

Son Honneur le Maire affirme qu'il n'a jamais vu ce document et qu'il ne peut dire s'il est authentique. Quant aux implications auxquelles le conseiller Jean-Marie Boisvert fait allusion, il ne peut en résulter aucune puisqu'il n'y a jamais eu d'ententes ou de compromis acceptés de sa part avec aucun parti politique. Il laisse aux autres conseillers le soin de faire des déclarations s'ils le jugent opportun.

Les conseillers Raymond Luneau, Lucien Couture et Lindor Letendre abondent dans le même sens que Son Honneur le Maire.

Mme Yvon Dupuis veut savoir quand le Conseil va prendre une décision finale concernant l'enlèvement ou la conservation du mur de béton qui sert de bande médiane sur une partie du Boulevard St-Joseph.

Le conseiller Raymond Luneau explique que le Conseil attend le rapport de l'ingénieur municipal à ce sujet et que la décision ne saurait tarder.

Cette même dame veut obtenir une lettre signée par Son Honneur le Maire attestant que l'homologation des terrains destinés à l'ouverture du futur boulevard Marier est prescrite à cause de l'expiration du délai de 5 ans prévu au règlement No. 891 de la Cité.

Son Honneur le Maire lui explique que rien dans la loi n'oblige le maire à fournir pareil document et qu'il n'a pas l'intention de satisfaire

sa demande puisque légalement le règlement No. 891 est devenu sans effet et que la requérante en a été informé verbalement à plusieurs reprises.

Le conseiller Marcel Joyal informe le commissaire industriel, M. Jean-Guy Moreau, présent à l'assemblée, qu'une convention qui doit intervenir avec le C.E.D. sera rédigée dans les prochains jours et qu'elle sera ratifiée par le Conseil.

468/12/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à acheter des compteurs pour quantifier l'eau vendue aux municipalités desservies par la Cité et dont on ne peut actuellement calculer la consommation.

ADOPTE

Son Honneur le Maire ajourne la séance au lundi 15 décembre 1975 à 8:00 heures P.M.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

15 décembre 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue à 8:00 heures P.M., au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 15 décembre 1975, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière tenue le 8 décembre 1975, selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

469/12/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier soient autorisés à signer un protocole d'entente avec le Conseil Economique Drummond lui conférant la responsabilité de la promotion économique pour une période de 3 ans à partir du 1er janvier 1976.

Ce protocole d'entente est sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long ici réité. (PROTOCOLE D'ENTENTE CLASSE AVEC LES CONTRATS).

ADOPTE

470/12/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier soient autorisés à signer un bail avec le Conseil Economique Drummond pour la location de locaux appartenant à la Cité. Ce bail est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A". (BAIL CLASSE AVEC LES CONTRATS).

ADOPTE

471/12/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le trésorier de la Cité soit autorisé à verser au Conseil Economique Drummond une somme équivalente au quart de son budget d'opération tel qu'accepté par le Conseil pour l'année 1976. Ce montant sera considéré comme une avance sur les engagements de la Cité envers le C.E.D. aux termes décrits à l'article 15<sup>o</sup> du protocole d'entente accepté par la résolution du Conseil de la Cité adoptée le 15 décembre 1975 et portant le numéro 469/12/75.

ADOPTE

M. Pierre Genest, directeur général des services municipaux, donne lecture du protocole d'entente à intervenir avec le Conseil Economique Drummond.

472/12/75

ABROGEE  
PAR RES.  
10/1/77

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Philippe Bernier, maire, et MM. Jean-Marie Boisvert, Lindor Letendre et Roger Prince, conseillers, soient autorisés à représenter la Cité de Drummondville au conseil d'administration du Conseil Economique Drummond et que de plus M. Roger Prince soit autorisé à siéger sur l'exécutif du même organisme.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 439/11/75 adoptée le 24 novembre 1975.

ADOPTE

473/12/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et résolu unanimement que la Cité de Drummondville appuie le Comité Provisoire de l'Assainissement du Bassin de la Rivière St-François afin que ses crédits surnuméraires soient attribués sur-le-champ et prévus dans les prochains budgets, en ce qui concerne

la dépollution de la rivière St-François, étant donné l'intérêt hautement touristique de cette rivière; la grande étendue de son bassin; l'utilisation humaine de ses eaux; l'énorme utilisation industrielle dont elle jouit; et de plus il devient impérieux que les ordonnances émises, en vue du contrôle progressif des déchets industriels par les moulins de pâtes et papiers, soient plus sévèrement contrôlées et appliquées et rendues plus rigides auprès desdits moulins qui ne s'y conforment pas face à la stagnation actuelle qui se poursuit.

ADOPTE

474/12/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises au Dr. André Allaire et à ses collaborateurs du Comité Provisoire de l'Assainissement du Bassin de la Rivière St-François de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, pour les démarches qu'ils effectuent afin d'obtenir des gouvernements supérieurs des actions concrètes qui permettront de réaliser et d'accélérer la dépollution du bassin de la rivière St-François.

ADOPTE

475/12/75

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la firme Bendwell et Associés Ltée soit engagée pour la préparation d'un programme détaillé d'amélioration de quartiers, à condition que:

- La Cité soit autorisée par les autorités supérieures concernées à préparer ledit programme détaillé;
- Que la firme Bendwell et Associés Ltée s'engage à signer lorsque requis le projet de contrat constituant l'annexe "F" de la proposition qu'elle a faite à la Cité;
- Que l'offre de services présentée le 19 novembre 1975 soit fermée et qu'elle soit signée par une personne autorisée par Bendwell et Associés Ltée.

La présente autorise également le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, à signer pour et au nom de la Cité la convention à intervenir avec Bendwell et Associés Ltée avec l'autorisation de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

476/12/75

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services professionnels des évaluateurs Morin, Pelletier, Roy, Mercure & Associés soient retenus pour la préparation d'une expertise d'évaluation dans le secteur déterminé pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers. Le mandat de ces évaluateurs sera déterminé par le Directeur du Service d'Urbanisme de la Cité, M. Denis Luneau.

ADOPTE

LOAN REPAYMENT SCHEDULE / LISTE DES REMBOURSEMENTS SUR UN PRÊT

Borrower / Emprunteur: <b>DRUMMONDVILLE</b>			Account No. / No de compte: <b>455STP 11</b>
Loan Amount / Montant du prêt: <b>42873.49</b>	Interest Rate / Taux d'intérêt: <b>10.3750</b>	Compounded / Calculé: <b>SEMI-ANNUALLY 2</b>	Interest Adjustment Date / Date d'ajustement de l'intérêt: <b>01/12/75</b>
Amortization Period / Période d'amortissement: <b>2C</b>	Payment / Versement: <b>5259.07</b>	Payable / Payable: <b>ANNUALLY 1</b>	First Payment Date / Date du premier versement: <b>01/11/76</b>

PAYMENT NUMBER / VERSEMENT NUMERO	PRINCIPAL OUTSTANDING / PRINCIPAL IMPAYÉ	PRINCIPAL REPAYMENT / REMBOURSEMENT DE PRINCIPAL	INTEREST PAYMENT / PAIEMENT D'INTERETS	INTEREST CHARGE / FRAIS D'INTERETS
1	42177.92	695.57	4183.80	
2	41408.31	769.61	4489.46	
3	40556.78	851.53	4407.54	
4	39614.61	942.17	4316.90	
5	38572.16	1042.45	4216.62	
6	37418.75	1153.41	4105.66	
7	36142.57	1276.18	3982.89	
8	34730.55	1412.02	3847.05	
9	33168.24	1562.31	3696.76	
10	31439.63	1728.61	3530.46	
11	29527.03	1912.60	3346.47	
12	27410.85	2116.18	3142.89	
13	25069.42	2341.43	2917.64	
14	22478.76	2590.66	2668.41	
15	19612.35	2866.41	2392.66	
16	16440.84	3171.51	2087.55	
17	12931.75	3509.09	1749.98	
18	9049.15	3882.60	1376.47	
19	4753.28	4295.87	963.20	
20	0.0	4753.28	505.94	
	**FINAL PAYMENT IS \$	5259.22		
		42873.49		61,928.36
	Montant de prêt	\$57,154.65		
	Moins la renonciation	<u>14,291.15</u>		
	Solde à amortir	<u>\$42,873.49</u>		
<p>Nous avons préparé la présente liste de paiements en supposant que la première avance émise le 1er décembre 1975.</p> <p>Voici comment nous avons fait le calcul de votre première paiement d'intérêt:</p> <p>\$42,873.49 X .0975848 facteur d'intérêt composé 336 jours (le 1er décembre 1975 - octobre 31, 1976)</p>				
				\$4,183.80

Pour copie conforme,

*Lucien Beaudin*  
Greffier de la Cité  
de Drummondville.

485/12/75

Le Conseil prend connaissance d'un avis de la Société d'Agriculture du District de Drummond qui demande à la Cité de reconstruire avant le 1er juin 1976 les bâtisses incendiées sur le terrain de l'Exposition en 1975.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que MM. Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux et Lindor Letendre soient nommés sur le Comité chargé de transiger avec la Société d'Agriculture du District Nicolet/Yamaska/Drummond.

ADOPTE

486/12/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité accorde au club de baseball "Royal Junior de Drummondville" une subvention au montant de \$542.54 pour combler le déficit d'opération 1975 explicable par la disparition de la clôture du terrain et la démolition du stade de baseball, rue Cockburn, suite à un ouragan.

ADOPTE

M. Lucien Couture tient à préciser que cette subvention ne constitue pas un précédent.

487/12/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité paie à Me Paul Biron la somme de \$3,000.00, représentant ses honoraires professionnels comme aviseur légal de la Municipalité de Grantham-Ouest lors des négociations relatives à l'annexion d'une partie du territoire de cette municipalité pour fins d'aménagement d'un parc industriel régional (Règlement No. 1100).

ADOPTE

A la demande du conseiller Roger Prince, le greffier donne lecture du mémoire de frais présenté à la Cité pour paiement.

488/12/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à l'épouse et la famille du Capitaine Georges Millette, décédé à la suite d'une longue maladie.

ADOPTE

489/12/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu qu'une requête en annexion présentée par plusieurs résidents de la Municipalité de Grantham-Ouest soit présentée au Ministre des Affaires Municipales pour considération.

ADOPTE

Lecture est donnée d'un télégramme émanant de la Société d'Habitation du Québec qui demande que l'Office Municipal d'Habitation de Dr'Ville maintienne les salaires de ses employés à leur niveau actuel aussi longtemps que le projet de Loi 64 n'aura pas été adopté par l'Assemblée Nationale.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert explique que le protocole d'entente à intervenir avec le Conseil Economique Drummond n'aura pas pour effet de diminuer l'intérêt que la Cité se doit d'apporter à la promotion industrielle. Il s'agit d'une nouvelle formule de promotion où la Cité sera représentée par quatre membres du Conseil qui seconderont les efforts des bénévoles qui veulent travailler pour amener de nouvelles industries, aider les industries existantes et explorer de nouvelles formules de promotion. L'expérience dictera au Conseil la révision de cette formule en temps opportun s'il y a lieu.

A 9:00 heures P.M., LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

15 décembre 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 15 décembre 1975, à 9:00 heures P.M.; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- " 1<sup>o</sup> Présentation des estimés budgétaires pour l'année 1976.  
2<sup>o</sup> Lecture et adoption d'un règlement de taxe foncière -  
No. 1117.  
3<sup>o</sup> Lecture et adoption d'un règlement de taxe de services -  
No. 1115.  
4<sup>o</sup> Lecture et adoption d'un règlement de taxe d'affaires -  
No. 1116.  
5<sup>o</sup> Adoption d'une résolution pour fixer le pourcentage du  
budget applicable aux subventions accordées par la Cité. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Le conseiller Lucien Couture, président du Comité des Finances de la Cité, procède à la présentation des estimés budgétaires pour l'exercice financier de l'année 1976.

Avant de débiter son exposé, le conseiller Lucien Couture offre ses remerciements à ses collègues et aux chefs de services, spécialement au Trésorier et au Directeur Général qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour collaborer à la confection d'un budget réaliste et rationnel qui devrait permettre de fournir aux contribuables un niveau de services acceptables.

Il précise que ces prévisions budgétaires ont été établies suivant les normes exigées par le Gouvernement du Québec, ce qui explique qu'à différents postes du présent budget, il arrive de fortes variantes avec les chiffres apparaissant au budget de l'année 1975. Ces prévisions budgétaires totalisent la somme de \$6,528,375.00 à la section des revenus et une somme équivalente à la section des dépenses et indiquent un accroissement de \$749,005.00 des revenus pendant que les dépenses augmentent de \$720,840.00, soit des augmentations respectives de 12.96% et 12.41%.

Avant que le Conseil ne procède à l'adoption des règlements décrétant l'imposition des différentes taxes pour l'année 1976, le conseiller Lucien Couture explique que le gouvernement provincial a légiféré pour obliger les Commissions Scolaires à diminuer leurs taxes pour permettre aux municipalités d'accroître leurs revenus.

Vu que la Commission Scolaire Locale a pour l'année en cours diminué de \$0.20 par \$100.00 d'évaluation la taxe imposée aux contribuables, la Cité se doit de récupérer une partie de cette diminution afin d'équilibrer ses revenus par le moyen qui lui est fourni par les autorités supérieures, qui sont de plus en plus réfractaires aux demandes de subventions qui leur parviennent des municipalités.

A l'aide d'une comparaison basée sur une évaluation d'un immeuble d'une valeur de \$10,000.00, le président du Comité des Finances démontre que le total des taxes municipales et scolaires qui seront prélevées sur cet immeuble sera inférieur en 1976 à ce qu'il a été en 1975. Il en résulte donc que même si la taxe municipale doit être augmentée de \$0.15 par \$100.00 d'évaluation en 1976, le contribuable réalisera une économie malgré l'augmentation du budget municipal.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert est d'opinion que le gouvernement provincial, après avoir réduit les pouvoirs de taxation des Commissions Scolaires, devra aller chercher une compensation par une augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Ce même gouvernement aurait pu tout aussi bien accorder des subventions plus généreuses aux municipalités pour arriver au même résultat.

Le conseiller Lucien Couture croit que la politique gouvernementale a été orientée de façon à faire contribuer une multitude de personnes qui échappent à la taxation scolaire, lorsqu'elles ne sont pas propriétaires et qui souvent ont bénéficié d'un enseignement qui leur permet de gagner un revenu supérieur sans pour autant être propriétaires. De plus, le président du Comité des Finances croit qu'il est préférable pour un Conseil de supporter l'odieux d'une augmentation des taxes, plutôt que de sacrifier une part de son autonomie en réclamant sans cesse des subventions gouvernementales qui s'accompagnent toujours d'ingérence de la part du donateur.

Le conseiller Marcel Joyal observe que le service de la dette augmentera de \$94,000.00 en 1976 et que durant cette même année, la Cité prévoit émettre des obligations pour une somme approximative de \$2,000,000.00, afin de rembourser des emprunts temporaires effectués à une banque locale; ce qui aura pour effet d'augmenter ce même service de dette pour les années subséquentes.

M. Lucien Couture explique que le financement actuel coûte moins cher que s'il avait été effectué sur le marché des obligations en 1975.

La Cité espère que ce marché faiblira au cours des prochains mois et que la prochaine émission d'obligations sera vendue à un taux inférieur à celui qui s'offrait depuis plusieurs mois.

M. Claude Monty obtient plusieurs explications concernant les variantes que présentent les prévisions budgétaires à plusieurs postes comparativement à l'année 1975. Tout cela est dû aux normes imposées par le gouvernement provincial pour uniformiser la comptabilité municipale.

490/12/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les estimés budgétaires pour l'année 1976 soient acceptés tels que présentés et annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (ESTIMES BUDGETAIRES VERSES AU DOSSIER: "FINANCES").

ADOPTÉ

491/12/75

Lecture est donnée du règlement No. 1117 décrétant l'imposition des taxes foncières, générale et spéciales pour l'année 1976.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement No. 1117 soit adopté.

ADOPTÉ

492/12/75

Lecture est donnée du règlement No. 1115 décrétant l'imposition de la taxe de services pour l'année 1976.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement No. 1115 soit adopté.

ADOPTÉ

493/12/75

Lecture est donnée du règlement No. 1116 décrétant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1976.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement No. 1116 soit adopté.

ADOPTÉ

494/12/75

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Conseil de la Cité de Drummondville soit autorisé à effectuer chaque année aux fins du paragraphe 2 de l'article 26 de la Loi des Cités et Villes une somme n'exécédant pas deux pour cent (2%) de son budget annuel.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 44/2/74.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire remercie le président du Comité des Finances pour l'admirable façon dont il a présenté les estimés budgétaires et exprime sa gratitude à tous ceux qui ont contribué à la préparation de ce document, sans compter leur temps et leurs efforts, pour en arriver à un résultat valable dans une période inflationniste qui complique l'administration à tous les paliers d'autorité et dans tous les secteurs, qu'ils soient communautaires ou individuels.

Pour le bénéfice de la population, le conseiller Lucien Couture donne la cédule de l'envoi des comptes de taxes qui se fera de la façon suivante en 1976:

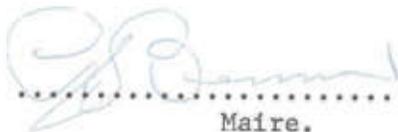
- Taxes foncières en janvier
- Taxes d'affaires en février
- Taxes de services en mars.

Toutes ces taxes seront payables dans les 30 jours suivant l'envoi du compte et la cédule de l'expédition des comptes a été faite pour satisfaire les exigences de la Loi qui stipule que la Cité doit expédier tous ses comptes de taxes avant le 28 février de chaque année.

Le conseiller J.-Bruno Smith tient à souligner que si la Cité n'a pas accepté de percevoir ses taxes en 2 versements semestriels, c'est pour des raisons d'économie dont les contribuables sont bénéficiaires, puisque la duplication des envois de factures diminuerait les intérêts perçus par la Cité, augmenterait les frais de perception et aurait pour effet de privilégier les industries et plusieurs commerces en leur permettant de différer leurs paiements sur 2 semestres, diminuant ainsi les encaissements rapides et payants que la Cité enregistre avec la formule actuelle.

L'ordre du jour de la séance spéciale étant épuisé, LA  
SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

22 décembre 1975

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 22 décembre 1975, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

495/12/75

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 8 décembre 1975 et de l'assemblée du 15 décembre 1975, cette dernière étant l'ajournement de la précédente.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit accepté.

ADOPTE

496/12/75

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue à 9:00 P.M. le 15 décembre 1975.

Le conseiller Marcel Joyal demande qu'à la fin de ce procès-verbal il soit fait mention qu'il s'est opposé à ce que Son Honneur le Maire et le Directeur Général des Services Municipaux soient autorisés à procéder au choix d'un secrétaire attaché au Cabinet du Maire, parce que cet item n'était pas inscrit à l'ordre du jour contenu dans l'avis de convocation de cette assemblée spéciale.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le procès-verbal de cette assemblée spéciale soit accepté à condition qu'il soit complété en y incluant la correction ci-haut mentionnée.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal demande à Son Honneur le Maire si M. Robert Malouin, député à l'Assemblée Nationale, a donné une conférence de presse pour traiter du dossier "Services de Santé", tel que mentionné au procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 8 décembre 1975.

Son Honneur le Maire dit ignorer si effectivement cette conférence de presse a été tenue.

M. Claude Rocheleau, courtier d'assurances, au nom de plusieurs collègues présents à l'assemblée, demande si la Cité a l'intention de laisser à la firme Robert Verrier & Fils Ltée le soin d'administrer en 1976 le portefeuille des assurances de la Cité et, dans l'affirmative, si cette firme sera tenue de faire le partage des commissions selon les barèmes établis depuis plusieurs années.

Il explique que les courtiers locaux ont été fort surpris de constater qu'en 1974 la Cité a pris la décision de confier l'administration de ses assurances à un autre bureau sans consulter les courtiers et sans procéder par appel d'offres tel que promis.

Le sujet est longuement débattu et plusieurs suggestions sont faites concernant la procédure jugée équitable par les courtiers pour que le portefeuille des assurances municipales soit administré par un bureau qui serait choisi suite à un appel d'offres ou par un comité représentant l'ensemble des courtiers locaux. Ce bureau pourrait recevoir un pourcentage raisonnable pour l'administration des polices et des réclamations, tandis que l'excédent des commissions pourrait être réparti selon une échelle prédéterminée par le Conseil et acceptée par le comité. On suggère que la formule innovée par l'Association Provinciale des Courtiers d'Assurances du Québec et appliquée dans la plupart des villes de la Province soit utilisée par la Cité dès l'année 1976.

Le Conseil prend bonne note des suggestions formulées et étudiera la question en profondeur avant de prendre une décision concernant l'administration du portefeuille des assurances de la Cité en 1976.

M. Claude Rocheleau remet au Greffier une lettre qui résume les griefs exposés précédemment par les courtiers d'assurances.

497/12/75

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 6 décembre 1975 au 5 janvier 1976, lesquels comptes totalisent la somme de \$214,073.50.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

#### C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Serge Perreault, président de l'Association des Assureurs-Vie de Drummondville-Arthabaska, remercie le Conseil pour la réception civique accordée aux membres de son organisme le 12 décembre 1975.
- M. Jean Labonté remercie le Conseil pour les félicitations qui lui ont été transmises lors de sa nomination au poste de président et directeur général de la Société de Développement Industriel du Québec.
- M. Jean-Noel Lavoie exprime sa gratitude pour l'accueil chaleureux dont tous les participants ont bénéficié de la part de la Cité lors du tournoi de golf des membres de l'Assemblée Nationale tenu le 5 septembre 1975.
- M. Raymond Beaugrand, directeur général de la Société d'Investissement Desjardins, remercie les Autorités Municipales pour la réception civique qui lui fut accordée lors de son passage à Drummondville comme conférencier à un souper de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond.

- Le Conseil prend connaissance de trois lettres signées respectivement par Me Yvon Pinard, député fédéral, M. Jean Lambert, chef de cabinet du Ministre des Finances du Québec, et M. Paul Morin, agent d'affaires de l'Union des Ouvriers du Textile-Coton de Drummondville Inc., qui accusent réception d'une résolution portant le numéro 424/11/75 et adoptée par la Cité le 24 novembre 1975, laquelle traite des mesures législatives contenues dans le projet de Loi C73.
- Le Conseil prend connaissance d'une demande de subvention formulée par la section de Drummondville des "Boy Scouts of Canada". Cette dépense n'étant pas prévue au budget, le Conseil décline l'invitation qui lui est faite de souscrire à cette demande.

498/12/75

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité verse à la Chambre de Commerce du Comté de Drummond une subvention de \$10,000.00 pour son année d'opération 1976. Cette subvention sera donnée en quatre versements égaux, savoir: le premier en janvier 1976, et les autres en avril, juillet et octobre de la même année. En retour, la Cité demandera à la Chambre de Commerce de lui faire parvenir 5,000 bottins et cartes touristiques dont elle a déjà payé l'impression.

ADOPTÉ

499/12/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les personnes suivantes soient nommées membres de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'année 1976:

MM. Majella Croteau,  
Marcel Joyal,  
Jean-Paul Généreux,  
Denis Luneau,  
Yves Toutant.

ADOPTÉ

500/12/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les membres de la Commission d'Urbanisme de la Cité pour l'année 1976 soient les suivants:

<u>Membres</u>	<u>Observateurs</u>
MM. Yvon Deshaies	MM. Marcel Joyal
Anicet Renart	Denis Luneau, sec.trés.
Benoit Bourret	Pierre Genest, ing.
Michel Thibodeau, ing.	Michel Parenteau, ing.
Bertrand Beaulieu, ing.	Laurent Bernier.

ADOPTÉ

501/12/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que Me Gérard Fradet, notaire, soit autorisé à rédiger un acte d'échange de terrains entre la Cité et M. Marcel Bernard

(échange des lots P.173-120, P.173-121, P.173-122 et 173-123 d'une superficie approximative de 9,300 p.c., pour une partie du lot P.173-124 d'une superficie de 9,000 p.c.) afin de rendre possible l'ouverture de la rue Michaud.

Cet échange sera fait pour la somme nominale de \$1.00 et les frais de passation de l'acte d'échange seront à la charge de la Cité.

La Cité accordera à M. Marcel Bernard un droit de premier refus concernant l'acquisition d'au moins la moitié d'une partie de la rue Ayotte, soit la partie de rue longeant les lots P.173-122, 173-123 et P.173-124, et ce si la Cité prend la décision de fermer cette rue. Ce droit de premier refus sera consenti à M. Marcel Bernard pour une période de 30 jours avant que la Cité puisse en disposer autrement.

Le maire et le greffier sont par les présentes autorisés à signer tous les documents relatifs à cet échange.

ADOPTE

502/12/75

Lecture est donnée du règlement No. 1118 autorisant la Cité de Drummondville à acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation des terrains pour fins industrielles (secteur de Grantham-Ouest annexé le 29 novembre 1975 par le règlement No. 1100).

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté, sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales, du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec et de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE

503/12/75

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Jacques Guay soit engagé à l'essai comme constable de la Cité de Drummondville et qu'il soit rémunéré selon les termes de la convention collective de travail applicable.

ADOPTE

504/12/75

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Marcel Joyal, conseiller municipal, et M. Claude Boucher, directeur des services récréatifs et communautaires de la Cité, soient nommés délégués à l'Assemblée Générale du Conseil d'Administration du Camp Cité des Loisirs.

ADOPTE

505/12/75

Le greffier informe le Conseil que lors d'une récente réunion de la Commission de Police du Québec, M. Yves Pouliot, directeur de police de la Cité, a été nommé 2e vice-président de cette Commission pour la région de la Mauricie.

Attendu que cette nomination constitue une première dans les annales de la Commission de Police;

Attendu que ce choix démontre l'appréciation et la confiance de la Commission de Police à l'endroit du directeur de police de la Cité de Drummondville;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que des félicitations soient transmises à M. Yves Pouliot pour cette nomination.

ADOPTE

506/12/75

Attendu que par son règlement No. 268 la Municipalité du Comté de Drummond a prévu le paiement à la Cité de Drummondville de la somme de \$5,000.00, représentant la contribution annuelle du Conseil de Comté dans la construction du Centre Artistique et Récréatif;

Attendu et relativement à l'item précédent qu'une somme de \$683.19 est requise de la Cité de Drummondville par cedit règlement No. 268 suivant le paragraphe 2 de l'article 23, section III, du chapitre 193 (Loi des Cités et Villes) des Statuts Refondus de 1964;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité accepte le paiement de la somme de \$683.19 à la Municipalité du Comté de Drummond.

ADOPTE

507/12/75

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville accepte les plans Dr-75-2, feuilles 1 à 7 inclusivement (égouts et aqueduc - Terrasse du Golf), préparés par les ingénieurs-conseils St-Pierre, Bertrand, Charron, Savoie et Associés, en date du 17 octobre 1975, et autorise ces derniers à les présenter aux Services de Protection de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE

508/12/75

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 127-2, Rang II, Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 10 décembre 1975, pour la Compagnie Légaré Ltée.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ce plan de subdivision soit accepté.

ADOPTE

509/12/75

Le Conseil prend connaissance d'une lettre des ingénieurs-conseils Hamel, Ruel et Associés, consultants pour les Municipalités de St-Nicéphore et Drummondville-Sud, qui demandent à la Cité la fourniture de l'eau pour permettre de desservir le Boulevard Allard. Dans un deuxième temps les consultants sollicitent une approbation de principe du Conseil concernant la possibilité que les égouts du Boulevard Allard soient canalisés de façon à traverser de part en part le territoire de la Cité.

Attendu que la capacité de production d'eau potable par l'usine de traitement d'eau de la Cité de Drummondville est à peine suffisante pour satisfaire la demande actuelle de consommation;

Attendu que déjà la Municipalité du Village de St-Cyrille a fait une demande pour la fourniture de l'eau et que la Cité, par sa résolution no. 340/9/75, a posé des conditions avant d'accéder à cette demande;

Attendu qu'avant de prendre de nouveaux engagements envers des municipalités voisines, la Cité de Drummondville se doit de connaître les implications qui en découleront;

Attendu que la Cité se doit en toute équité d'assurer une qualité de services adéquate à ses citoyens avant de subvenir aux besoins des municipalités voisines;

Attendu que des études sérieuses démontrent que pour satisfaire aux demandes qui lui sont faites la Cité de Drummondville devra procéder à la transformation de son usine de traitement d'eau et capitaliser des sommes considérables;

Attendu que les collecteurs d'égouts qui traversent la Cité sont déjà surchargés et qu'il est impossible d'y raccorder les conduites des municipalités voisines;

Attendu que pour accommoder ces municipalités de nouveaux collecteurs devront être installés et que le coût de ces travaux ne devrait pas normalement être assumé par les contribuables de la Cité de Drummondville;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Cité informe les requérants que la Cité de Drummondville n'est pas en mesure de fournir l'eau potable pour desservir le Boulevard Allard à St-Nicéphore et qu'elle n'est pas capable d'assumer le transport des égouts de la Municipalité de St-Nicéphore à travers son territoire à moins que les Services de Protection de l'Environnement et le Ministère des Affaires Municipales s'engagent à accorder à la Cité les subventions nécessaires pour défrayer le coût des améliorations qui devront être apportées à l'usine de traitement d'eau, en même temps que le coût de l'aménagement d'une conduite collectrice d'égouts sanitaires adéquate. Les Services de Protection de l'Environnement devront également donner leur approbation à la révision des coûts applicables pour la fourniture de l'eau par la Cité aux municipalités qu'elle dessert.

La Municipalité de St-Nicéphore devra également fournir un plan de zonage et de développement de son territoire, acceptable par la Cité et préalablement accepté par les contribuables de cette Municipalité.

Copie de cette résolution sera adressée au Ministre des Affaires Municipales, aux Services de Protection de l'Environnement et au député du Comté de Drummond.

ADOPTE

510/12/75

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les permis de stationnement vendus par la Cité durant l'année 1975 soient considérés valides jusqu'au 31 janvier 1976 afin de permettre au Conseil de réviser le taux desdits permis pour 1976.

ADOPTE

Monsieur Albert Roy du 107 rue St-Damase proteste contre l'utilisation d'un terrain voisin de sa propriété par les propriétaires de taxis. Selon lui ce terrain est zoné résidentiel et il devrait être utilisé en conséquence. Il est même intéressé à l'acquérir pour l'aménager.

Le Conseil étudiera cette question avant d'autoriser les propriétaires de taxis à aménager un poste d'attente à cet endroit.

M. Willie Fillion, secrétaire de la Ligue des Propriétaires de Drummondville, proteste énergiquement contre le fait que le Conseil, d'après ses informations, a laissé aux services techniques de la Cité l'initiative de choisir le genre de bande médiane aménagée sur le Boulevard St-Joseph; selon M. Fillion, le muret de ciment n'a rien d'esthétique et dépare d'une façon déplorable l'entrée principale de la Cité.

Le conseiller Marcel Joyal informe le secrétaire de la Ligue que le Conseil étudie présentement les possibilités d'améliorer cette bande médiane d'ici quelques mois.

Son Honneur le Maire, avant de clore la dernière assemblée de l'année, exprime sa gratitude à ses collègues, aux chefs de services et à toute la population, pour la contribution qu'ils ont apportée en 1975 à la bonne marche des affaires municipales.

M. Pierre Genest, directeur général des services municipaux, au nom de tous les employés municipaux formule à l'endroit des Autorités Municipales des vœux de succès pour l'année 1976.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.